



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes**

Distr. GENERALE

CEDAW/C/5/Add.32

21 janvier 1986

FRANCAIS

Original : ESPAGNOL

Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des Etats parties

COLOMBIE

TABLE DES MATIERES

|                              | <u>Page</u> |
|------------------------------|-------------|
| La République de Colombie    | 3           |
| La femme et le développement | 5           |
| <br><u>Chapitres</u>         |             |
| 1. EDUCATION                 | 8           |
| 2. EMPLOI                    | 22          |
| 3. SANTE ET NUTRITION        | 38          |
| 4. PRODUITS ALIMENTAIRES     | 52          |
| 5. LE LOGEMENT               | 57          |
| 6. POLITIQUE                 | 63          |
| 7. ASPECTS LEGISLATIFS       | 72          |
| 8. COMMUNICATIONS            | 83          |
| 9. LE BENEVOLAT              | 85          |
| <br>Sigles et abréviations   | <br>81      |
| Sources d'information        | 88          |

## REPUBLIQUE DE COLOMBIE

L'emplacement de la Colombie, à l'extrême nord-ouest de l'Amérique du Sud, suffit à expliquer sa position géographique, qui est exceptionnelle puisque les deux grands océans du continent américain baignent ses côtes.

Elle est également privilégiée en raison de sa densité de population qui atteint 25,5 habitants au kilomètre carré. Vingt-sept millions d'habitants peuvent y respirer au large dans un pays dont la superficie est de 1 141 748 km<sup>2</sup>, où des climats très variés et de vastes étendues fertiles invitent au travail de la terre. Cependant, en raison de certains phénomènes sociaux, les paysans préfèrent vivre dans les grandes villes, qui renferment environ 70 % de la population du pays. La composition ethnique de la population colombienne est aussi variée que ses climats et ses ressources naturelles. Il y a environ 57 % de Métis, 20 % de Blancs, 14 % de Mulâtres, 5 % de Noirs et 1 % d'autochtones. Cette diversité apporte une richesse considérable sur le plan folklorique et c'est pourquoi on peut dire que la Colombie est un pays constitué de plusieurs pays.

**Religion :** La liberté de culte existe en Colombie, mais les catholiques y représentent une majorité de 96 %.

**Agriculture et élevage :** Dès l'époque précolombienne, la Colombie a été un grand producteur de maïs, de pommes de terres, de manioc, de patates douces, de coton et de tabac. A l'heure actuelle, la Colombie est le troisième producteur agricole de l'Amérique latine après le Brésil et le Mexique grâce à



la diversité de ses produits et à son activité remarquable en tant qu'exportatrice de café de qualité supérieure et, dernièrement, de fleurs et de bananes, articles qui s'écoulent très bien sur tous les marchés d'outre-mer.

L'élevage et ses dérivés comprennent les bovins, les porcins, les ovins, les chevaux, les ânes, les volailles et les lapins. La consommation nationale et divers autres articles industriels profitent d'une production considérable de lait, viande, oeufs, fromage et beurre.

Minerais : L'or, le platine et les émeraudes, que les indigènes précolombiens utilisaient pour le commerce et pour leurs manifestations culturelles (c'est sûrement au Musée de l'or de Bogota que se trouve la collection la plus précieuse d'art précolombien) constituent encore l'une des sources de richesse du pays, mais d'autres ressources occupent aujourd'hui l'attention de l'Etat. D'importantes découvertes de gisements pétrolifères ainsi que l'exploitation de mines de charbon qui représentent 38 % des réserves d'Amérique latine ouvrent des perspectives économiques importantes pour l'avenir du pays. En outre, la Colombie exploite, entre autres ressources, le fer, le sel, le zinc et le gaz naturel.

Diverses grandes entreprises textiles, des usines de montage d'automobiles et l'industrie de l'imprimerie constituent les piliers de l'économie colombienne.

Gouvernement : La Colombie doit sa réputation d'être l'un des pays les plus démocratiques d'Amérique à sa constitution de république unitaire divisée en 23 départements, 4 intendances et 5 commissariats. Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire constituent l'autorité de l'Etat. Le Président de la République est élu pour 4 ans au suffrage direct, à savoir par les citoyens majeurs des deux sexes âgés de plus de 18 ans, et nomme à son tour les gouverneurs, les intendants et les commissaires; il est assisté dans sa tâche par 13 ministres.

Les forces subversives qui se sont exercées sous diverses dénominations, bien que l'appui qu'elles reçoivent soit d'une origine internationale certaine, ont créé un climat de violence et donné lieu à d'autres manifestations de rejet du système, avec l'appui plus récent des bandes de trafiquants de drogue. La grande majorité des Colombiens rejettent et condamnent les aspirations de ces bandes subversives et le gouvernement actuel qui a décidé d'obtenir la paix et la concorde par la persuasion et l'adoption de mesures de justice sociale a conclu un accord avec ces groupes dans des conditions qui ouvrent des perspectives positives de normalisation totale de la vie du pays.

\* \* \* \* \*

## LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT

La déléguée de la Colombie à la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des Etats américains (OEA), Mme Cecilia Fernández de Pallini, également chargée de faire un rapport sur l'évaluation de la "Décennie de la femme 1976-1985" en Colombie, avec la collaboration efficace des femmes qui cherchent à constater les résultats obtenus devant la loi, et des experts mandatés par les ministères de la justice, de l'éducation, du développement économique, de l'agriculture, de la santé publique, des communications, du travail et de la sécurité sociale, par l'Institut de protection de la famille, le Registre national de l'état civil et le Département administratif national des statistiques.

Après divers forums et réunions où ont été examinées les politiques mises en oeuvre au profit de la femme, leur incorporation dans les programmes nationaux qui les concernent et l'application par le gouvernement des engagements internationaux pris dans ce sens, dont les détails figurent dans les chapitres ci-après, on est parvenu à la conclusion que le bilan est positif et pourra être encore amélioré une fois supprimées les lacunes signalées dans les pages suivantes. Au cours des 10 dernières années, la femme a fait des progrès considérables dans les domaines suivants : alphabétisation, accès à l'éducation à tous les niveaux, diminution de la déperdition des effectifs scolaires, augmentation de l'emploi, plus grande participation aux postes de direction aux niveaux national, départemental et municipal, participation à la prise de décisions, augmentation des services de santé, de nutrition, d'alimentation, de planification familiale et de soins, promulgation de lois et réforme d'autres textes pour les adopter aux accords convenus dans les conventions internationales à propos de ces droits; des mesures nouvelles et positives pour améliorer les conditions de la femme rurale, une lutte intensive contre les endémies et les épidémies, des progrès dans l'infrastructure rurale, l'adaptation des technologies, l'aide aux petites industries artisanales et la formation de coopératives.

Tout ceci nous permet de signaler qu'en Colombie on assiste à une accélération du développement et à la formation d'une nouvelle mentalité qui permet de valoriser la seconde moitié de la main-d'oeuvre active, à savoir les femmes.

Le fait même d'avoir obtenu l'égalité du salaire minimum dans les villes et dans les campagnes devrait aussi permettre aux paysannes se consacrant aux travaux de l'agriculture et de l'élevage d'espérer un avenir meilleur, en particulier une abondance de produits alimentaires, la diminution des migrations et la décongestion des villes où se posent de très graves problèmes.

L'entrée progressive de la femme dans le monde du travail a amélioré les conditions économiques de la famille, car avec un double salaire - celui du père et celui de la mère, le couple peut jouir d'une aisance supérieure et s'offrir de modestes loisirs si nécessaires à la santé et à l'harmonie de la vie.

De l'avis de bien des gens, on peut considérer la Colombie comme l'un des pays les plus avancés en matière de réformes en ce qui concerne l'égalité devant la loi. Ceci est valable non seulement sur le papier, mais au niveau des possibilités offertes d'autant plus que l'équipe gouvernementale comprend deux femmes ministres d'Etat qui ont les portefeuilles de l'éducation et des communications, dix vice-ministres, deux femmes gouverneurs, les directrices de l'Institut de crédit territorial de la Caisse nationale de prévoyance

sociale, de l'Institut colombien de la culture et de l'Institut national des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement, la Directrice du Département administratif des services civils, la Directrice de l'intégration et du développement de la communauté, la superintendante du notariat et de l'enregistrement, une intendante et une femme chef de commissariat dans les territoires nationaux, la Contrôleuse adjointe de la nation, la Trésorière générale de la République, deux femmes procureurs adjoints, deux conseillères présidentielles, la Directrice de l'intégration populaire, la Secrétaire juridique et la Secrétaire privée de la Présidence de la République et diverses mairesses dont le nombre ne serait pas facile à préciser.

Dans le cadre judiciaire, deux femmes ont une activité de magistrat, une à la Cour suprême de justice et l'autre au Conseil de l'Etat; elles sont les pionnières des mouvements féministes dans le pays. D'autres occupent des charges de magistrat dans les tribunaux supérieurs des départements et au moins 30 % des juges sont des femmes.

Dans le cadre législatif, il existe actuellement deux femmes sénateurs, huit représentantes, vingt-neuf députés, trois conseillères d'intendance et de nombreuses conseillères municipales. (La collecte des statistiques des dernières élections est encore en cours.)

En plus, on trouve des femmes notaires, des gérantes de succursales de banques, des hauts fonctionnaires financiers du secteur privé, par exemple la Directrice de la Caisse colombienne d'allocations familiales, des professeurs des enseignements universitaire, secondaire et primaire, des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmières, avocates, aviatrices, agronomes, architectes, nutritionnistes, psychologues, pédagogues, artistes, journalistes, économistes, comptables et autres diplômés des différentes filières universitaires.

Dans le domaine de la communication qui fait des progrès considérables dans le monde entier, les femmes colombiennes ne se sont pas laissées distancées mais, bien au contraire, elles ont fait preuve d'aptitudes particulières dans le domaine des médias, où elles seront bientôt aussi nombreuses que les hommes.

Nombre d'entre elles tiennent des commerces, fondent et dirigent des entreprises, possèdent des industries, sont des actionnaires importantes dans des sociétés anonymes, exploitent des fermes, élèvent du bétail et rivalisent avec les hommes pour la gestion financière. La majorité d'entre elles est originaire de classes sociales aisées, mais elles ont des concurrentes sérieuses dans la classe moyenne. Aussi une bonne partie du produit national brut transite-t-elle par les mains des femmes.

Ce progrès des femmes colombiennes a commencé en 1974, un peu avant le début de la Conférence internationale des femmes qui a eu lieu à Mexico, fait que nous souhaitons signaler parce qu'il montre que le pays et le gouvernement d'alors avaient l'intention d'accélérer une évolution trop lente. La femme était l'un des grands thèmes de la campagne électorale du président Alfonso López Michelsen qui, une fois au gouvernement, a donné suite aux accords passés avec elles; l'intégration de la femme dans le développement s'est poursuivie au cours des quatre années du gouvernement du président Julio Cesar Turbay et dans le gouvernement actuel du président Belisario Betancur, grâce aux possibilités que nous avons indiquées.

Puisque nous avons signalé la présence des femmes dans les hautes sphères de l'économie nationale, grâce à leur initiative personnelle, il nous reste à souligner que nous considérons le revenu national comme facteur essentiel du développement sans lequel les activités que se proposent le pays seraient freinées. Tout le monde sait que la Colombie est le premier producteur de café suave du monde et que ses exportations de café en grain représentent le poste le plus important de son budget. On sait moins qu'un des éléments moteurs de cette production est la main-d'oeuvre féminine qui travaille du matin au soir pour arracher cette précieuse denrée à la terre. Qu'il s'agisse de semer, de désherber, de récolter ou de sécher le grain, et des autres travaux qu'exige cette industrie importante, on peut dire que si les exportations de café rapportent au pays 1 milliard 600 millions de dollars, la moitié de cette somme est due au travail des femmes.

Auparavant, nous avons indiqué que le deuxième poste des exportations concerne les fleurs et qu'il s'agit d'une industrie animée à 80 % par les femmes; nous pouvons donc conclure que sur les 1 milliard 130 millions de dollars que cette industrie rapporte, 900 millions sont le produit du travail des femmes; si l'on ajoute à ce dernier chiffre les 900 millions provenant du café, on voit la part que représente le travail des femmes dans le budget national. Il ne s'agit pas là du travail de celles qui occupent des positions élevées mais des femmes anonymes dont beaucoup sont exploitées, mal nourries, menacées par les endémies et les épidémies, des mères et épouses aux obligations multiples, bref, des femmes rurales dont les droits à l'égalité n'ont pas atteint le niveau de celles qui vivent dans les zones urbaines.

C'est pour ces femmes qui font tant d'efforts pour nous procurer notre pain quotidien grâce aux travaux de la terre, que la CIM veut renforcer ses programmes parce qu'il faut leur faire justice, à elles aussi.

En ce qui concerne l'intégration de la femme au développement, on a fait une analyse plus détaillée des thèmes qui seront traités par la suite, avec des données garanties par les dernières statistiques. Dans certains cas, il n'a pas été possible de les présenter parce que les organismes officiels ont l'habitude de présenter des données globales, or, c'est au cours des dernières années seulement que les données statistiques ont été réparties par sexe, ce qui est le résultat évident de l'importance acquise par la femme dans toutes sphères de la vie du pays.

Cecilia Fernández de Fallini

Bogota, juillet 1984.

## EDUCATION

En Colombie, dans les dix dernières années, l'éducation est devenue un programme essentiel qui attire à la fois intérêt et ressources.

L'éducation occupe, par conséquent, une place essentielle dans le budget national, à savoir 25 %. Au commencement des années 80, elle représentait 13,6 %. De nombreux établissements d'enseignement privé, qui doivent appliquer les programmes officiels, ont fait un effort analogue, puisqu'ils accueillent 89 % de la population féminine entre 6 et 18 ans.

L'éducation est offerte en toute égalité aux filles et aux garçons. Il n'existe pas de règles discriminatoires si ce n'est la coutume paysanne ou campagnarde qui donne la préférence aux garçons.

Dans les zones urbaines, notamment dans les villes, les fillettes et les jeunes filles constituent la majorité des élèves si bien qu'elles représentent, pour des raisons différentes, le groupe dans lequel se produit le plus d'abandons en cours d'études.

Il existe quatre degrés d'enseignement : les enseignements pré-scolaire, de base primaire, secondaire et universitaire. Il existe un enseignement spécial pour les handicapés.

### Enseignement préscolaire :

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Institut de protection de la famille et grâce à la participation obligatoire des organismes publics et privés, donne un enseignement complet aux enfants des mères qui travaillent, de la naissance à l'âge de 7 ans accomplis, qui est celui de la scolarisation. Cette aide à l'enfance comprend des programmes de nutrition, d'éducation, de loisirs et de développement psychologique. La couverture de cet enseignement, qui augmente tous les ans, est limitée à 150 000 enfants répartis dans 360 communes. Les établissements privés accueillent les enfants des classes riches, à raison de 56,2 %.

La loi 7 de 1979 a créé le Système national de protection de la famille - SNBF - pour promouvoir l'intégration et le développement harmonieux de la famille, protéger les mineurs et garantir les droits de la jeune fille.

Depuis l'Année internationale de l'enfance, en 1979, les travaux des diverses institutions ont été coordonnés pour augmenter la prévention et accueillir les enfants abandonnés ou "gamines" - comme on les nomme dans l'argot populaire -; on a agrandi la capacité d'accueil de ces établissements ainsi que des institutions destinées aux handicapés physiques et mentaux ou aux enfants souffrant de problèmes d'adaptation.

### Enseignement de base primaire :

Il est assuré gratuitement par l'Etat, en presque totalité. L'accès à cet enseignement est un peu meilleur chez les filles que chez les garçons comme on pourra le voir dans les tableaux statistiques ci-après. La grande majorité des établissements pratique la mixité et applique le même programme aux enfants des deux sexes, avec de légères variantes dans les zones rurales.

Le décret N° 088 de 1976 établit l'égalité des sexes en matière d'éducation, en ces termes : "Toute personne a droit à l'éducation et l'Etat de l'encourager et d'assurer sa protection."

L'enseignement primaire couvre 78,4 % de la population d'âge scolaire (à savoir 8 762 000 enfants entre 6 et 18 ans) avec 442 000 éducateurs, dans 135 208 établissements dont les cours sont suivis chaque jour en alternance par deux groupes d'élèves. Sur ce nombre, 49,1 % sont des filles. Les abandons représentent 63,3 % mais sont plus nombreux chez les filles en raison des tâches domestiques qu'elles assument et plus importants à la campagne que dans les villes. Les centres de développement rural recueillent 89 000 élèves du primaire, les internats ruraux 15 600 élèves et le programme de l'école nouvelle offre des possibilités d'études à 60 000 mineurs ruraux.

La lutte contre l'analphabétisme est un objectif prioritaire. Le gouvernement et une bonne partie de la société prennent part à cette action. Des progrès ont été réalisés mais il faut encore redoubler d'efforts puisque, à l'heure actuelle, il y a encore 5 millions d'analphabètes en particulier chez les femmes rurales. La possibilité de ne leur offrir que les rudiments de l'école primaire souvent incomplets entraîne le danger qu'elles ne retombent dans l'analphabétisme, par manque de pratique.

Il existe des bibliothèques de campagne mais leur nombre est insuffisant. Un autre facteur défavorable est actuellement le coût élevé des livres auquel on cherche à remédier par des ventes ambulantes qui sont très utiles, mais ne parviennent à satisfaire la demande des lecteurs et n'existent que dans les villes.

#### Enseignement secondaire :

Comme dans l'enseignement primaire, les entrées et les abandons sont plus nombreux chez les filles. Néanmoins, le pourcentage de filles qui obtiennent le baccalauréat augmente d'année en année. Au cours des dix dernières années, il y a eu 72 000 diplômées de plus. L'enseignement secondaire n'est pas gratuit ce qui écarte de nombreuses jeunes filles aux moyens financiers limités.

Les effectifs de l'enseignement secondaire de base et moyen en Colombie ont augmenté et sont passés de 1 626 803 élèves en 1978 à 1 902 460 en 1980. En ce qui concerne la participation des filles dans l'enseignement secondaire de base, elle représentait 49 % cette même année.

Dans l'enseignement moyen, dans les campagnes, les élèves passent le baccalauréat dans les classes 5 et 6 et dans les instituts techniques agricoles, le nombre des élèves est passé de 58 600 en 1978 à 65 700 en 1982.

#### Enseignement supérieur :

Il existe 190 établissements d'enseignement supérieur et 1 517 centres de formation professionnelle intermédiaire. Ils accueillent de 22 000 à 25 000 femmes dans différentes professions. Le nombre des jeunes filles diplômées augmente tous les ans et leurs résultats sont très satisfaisants, et plutôt meilleurs que ceux des jeunes gens, en particulier dans les facultés d'odontologie, d'architecture, de beaux arts, dans les métiers paramédicaux et dans les sciences sociales. Ces mêmes statistiques permettent de constater que, de 1981 à 1982, le nombre de jeunes filles a augmenté de 16,1 % dans l'enseignement supérieur alors que l'augmentation du nombre total des effectifs était seulement de 9,5 % (tableaux 5 et 6). Cette augmentation s'explique en grande partie par le fait que les facultés du soir permettent aux femmes de faire face à leurs autres obligations pendant le jour et d'étudier plus tard.

Un autre fait pertinent est qu'il a été possible, au cours de cette décennie, d'augmenter de 75 % l'entrée des bacheliers dans l'éducation post-secondaire. Sur ces 75 %, la moitié sont des femmes, ce qui facilite beaucoup leur entrée au gouvernement, parce que dans une société si visiblement divisée en classes sociales comme celle de la Colombie, la seule façon d'accéder aux fonctions de direction du pays pour les personnes de classes moyennes et populaires est d'obtenir un diplôme universitaire. Pour la femme, la meilleure façon d'agir ou de collaborer à provoquer l'évolution nécessaire pour obtenir l'égalité avec les hommes est d'établir elle-même les normes nécessaires.

Même là où des discriminations existent, comme c'est le cas pour les facultés de médecine où l'on ne facilite pas l'admission des jeunes femmes, même si on ne l'interdit pas formellement, sous prétexte qu'il s'agit d'études longues et coûteuses que les jeunes filles ont tendance à abandonner quand elles se marient. La Colombie dispose d'une équipe de femmes médecins qui se consacrent avec succès aux services de santé, mais elles sont bien moins nombreuses que leurs collègues masculins. Il en est de même pour le génie civil, pour des raisons ne tenant pas à la nature du métier, mais parce que les femmes évitent cette carrière qu'elles estiment difficile.

Dans les universités d'Etat, l'enseignement, même s'il n'est pas gratuit, est d'un coût raisonnable; bien sûr il n'en est pas de même dans les universités privées dont certaines sont chères et élitistes, ce qui conserve une discrimination fondée sur la classe sociale qui influe beaucoup sur la formation des classes dirigeantes du pays. Néanmoins, même s'il n'y a pas de discrimination dans la nature et le contenu de l'éducation offerte (les cours sont mixtes), il y en a une en ce qui concerne les perspectives d'avenir. Les femmes, dont les moyens financiers sont insuffisants n'ont pas seulement à vaincre le machisme mais également les barrières sociales.

#### Education spéciale :

Le Service national d'apprentissage (SENA) est considéré comme le plus grand programme d'enseignement technique du pays et forme de la main-d'oeuvre pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de l'industrie, du commerce, de la construction et des services. Trente pour cent de ses effectifs sont des jeunes filles des zones rurales qui se spécialisent dans les agro-industries, les usines, les confections et l'hôtellerie. Au cours de la dernière décennie, le personnel qualifié est passé de 300 000 à 500 000 diplômés.

L'Ecole supérieure de l'administration publique (ESAP) a formé environ 4 000 administrateurs pendant cette période et a complété les qualifications de quelque 100 000 fonctionnaires, dont un tiers sont des femmes.

La Fédération nationale des cafetiers (organisme non gouvernemental, mais dont le rôle dans l'économie du pays est très important) a augmenté son programme de "Multiplicadoras", destiné aux femmes des provinces et aux paysannes du secteur de l'industrie du café. On leur donne une formation aux travaux qui leur permet d'améliorer leurs foyers (logement, santé, nutrition) et on les familiarise avec les techniques de l'agriculture et de l'élevage, de l'administration rurale et des mouvements coopératifs pour favoriser la production d'une grande partie des biens nécessaires à la vie de la famille par ses propres membres. La femme "Multiplicadora y Campesina" participe à tout le processus de production, de transport et de vente du café comme au

reste des travaux de l'agriculture et l'élevage et son action multiplicatrice s'exerce dans la mesure où elle transmet aux autres l'enseignement ou la formation qu'elle a reçu. Ainsi des milliers de paysannes ont profité de cette action, comme l'indiquent les statistiques ci-après.

En outre, il faut citer les programmes de formation de l'Institut colombien d'agriculture et d'élevage (ICA), de l'Institut de la réforme agraire (INCORA) et de la superintendance des coopératives, du Ministère de l'agriculture et de la santé, de l'Institut national de la radio et de la télévision, du Fonds de formation populaire, des secrétariats départementaux de l'éducation et des communes, dans le secteur public. Dans le secteur privé, il faut citer les corporations, coopératives instituts, académies, l'Action chrétienne des jeunes, la Caisse de compensation familiale (CAFAM), les paroisses et les assemblées communales.

En outre, il faut signaler la nomination d'une femme au poste de Ministre de l'éducation, à savoir Mme Doris Eder de Zambrano, qui a pris ses fonctions au mois de mai de cette année, phénomène qui laisse présager une amélioration dans le domaine de l'égalité totale des chances entre les sexes, au niveau éducatif.

#### Etudiants faisant leurs études à l'étranger :

L'Institut colombien de crédit éducatif et d'études techniques à l'étranger (ICETEX) a octroyé des bourses d'études universitaires et postuniversitaires à l'intérieur du pays et pour des études postuniversitaires à l'étranger.

En juin 1984, 538 étudiants ont bénéficié de bourses et ont suivi des études à l'étranger. 32 % étaient des femmes, aux niveaux suivants :

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Licence         | 47,1 % |
| Master          | 28,0 % |
| Spécialisations | 19,0 % |
| Doctorat        | 5,7 %  |

1 581 étudiants bénéficiaient de bourses, en grande partie à l'extérieur de la Colombie. 24,7 % étaient des femmes.

#### Pays les plus fréquentés :

|                 |       |
|-----------------|-------|
| France          | 19 %  |
| Russie          | 18 %  |
| Espagne         | 11 %  |
| Grande-Bretagne | 6 %   |
| Canada          | 5,7 % |

#### Spécialités les plus souhaitées :

|                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| Lettres                                  | 21,5 % |
| Disciplines ayant trait à la santé       | 19,0 % |
| Administration                           | 8,4 %  |
| Enseignement                             | 8,1 %  |
| Sciences exactes et sciences de la terre | 7,6 %  |

Possibilités ouvertes à tous :

Voici un extrait du Plan national de développement :

"La Campagne d'instruction nationale (CAMINA) doit apporter une éducation scolaire et non scolaire à une population vulnérable (jeunes enfants, adultes, personnes âgées et handicapées) qui ont été traditionnellement privées de possibilités en raison de l'injustice du système éducatif, mais qui pourront à l'avenir accéder à celui-ci grâce aux progrès réalisés dans les techniques éducatives et grâce aux moyens de communication permettant de transmettre les connaissances et le savoir-faire. En plus des éléments de base, les programmes comprendront des éléments d'éducation au travail, aux loisirs, au développement culturel, à la sécurité sociale et enfin, toute formation susceptible de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie et à l'élévation de la productivité, dans le cadre du concept de l'éducation continue, permanente et intégrale.

Ce programme sera coordonné par le Conseil du téléenseignement de la Présidence de la République, avec la participation de divers ministères et instituts."

\* \* \* \* \*

COLOMBIE - DECENNIE DE LA FEMME  
EDUCATION  
EXAMEN ET EVALUATION

Réponses au questionnaire

1. Population de 6 à 18 ans =  $\frac{8\,762\,000}{26\,466\,000}$  = 33,11 %  
Population totale du pays  
  
Population féminine de 6 à 18 ans 4 326 000 = 16,35 %  
Population masculine de 6 à 18 ans 4 436 000 = 16,76 %
2. Au cours des années 1981 et 1982, 50,16 % des effectifs de l'enseignement primaire de base étaient des filles; il y en avait 49,1 % dans l'enseignement secondaire de base moyen et professionnel et 45,4 % dans l'enseignement supérieur.
3. Immatriculations totales réparties par sexes. Voir le tableau à la fin de la dernière réponse.
  - a) Abandons scolaires par niveau d'éducation, en 1981 :

|                                                      |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| Enseignement primaire de base                        | 63,3 %  |
| Enseignement secondaire moyen professionnel          | 43,3 %  |
| Enseignement supérieur, en programmes de 6 semestres | 68,37 % |
| en programmes de 8 semestres                         | 57,07 % |
| en programmes de 10 semestres                        | 61,32 % |
  - b) Assiduité moyenne : pas de données disponibles.
4. Augmentation du nombre des établissements mixtes : pas de données disponibles.
5. Augmentation de jeunes filles diplômées de l'enseignement professionnel : pas de données disponibles.
6. Augmentation de filles diplômées de l'enseignement supérieur :

|                |                |
|----------------|----------------|
| 1976 : 36,88 % | 1982 : 47,09 % |
|----------------|----------------|
7. Différences entre les programmes des collèges féminins et masculins : ne méritent pas d'être mentionnées, car en général ce sont les mêmes.
8. L'égalité des droits de la femme, la responsabilité du père ou de la mère et l'éducation sexuelle ont fait l'objet de diverses campagnes. Une des principales sources d'information dans ce domaine est l'Institut colombien de protection de la famille (ICBF).

Egalité des droits : elle s'effectue lentement mais sûrement.

Responsabilité du père et de la mère : la mesure se fonde sur la loi 75 de 1968, connue de façon précise sous le nom de "loi de la responsabilité en matière de puissance paternelle", dont les résultats positifs sont remarquables.

Education sexuelle : certains de ses aspects sont inclus dans les programmes de l'enseignement secondaire. La télévision, la radio et la presse ont eux aussi apporté leur contribution dans ce domaine. PROFAMILIA est l'institution la plus valable pour effectuer ce genre de travail.

9. De temps en temps on a utilisé des ressources aux trois niveaux.
10. Le téléenseignement existe et la demande augmente. Les programmes couvrent :
  - le niveau de téléenseignement universitaire, par correspondance,
  - le baccalauréat par radio,
  - l'enseignement primaire par la télévision.
11. Il existe des programmes d'enseignement pour adultes. En 1978, le secteur public accueillait 1 003 597 personnes. En 1980, les secteurs public et privé ont accueilli 1 241 562 personnes.
12. Les écoles normales et les facultés d'enseignement de quelques universités sont chargées de la formation du corps enseignant. Le statut des enseignants a défini la carrière des maîtres et garanti la stabilité des échelons et le droit à la professionnalisation et à la formation permanente de l'éducateur. Voir tableau 8. Ledit statut a été établi au cours de la Décennie de la femme dans le but de réglementer la création d'un système national de la formation du corps enseignant.
13. Le Ministère de l'éducation est dans les mains d'une femme, Mme Doris Eder de Zambrano, directement assistée par une vice-ministre et une secrétaire générale.
14. Il faut s'efforcer que les femmes parviennent aux postes de professeurs de faculté et de recteurs d'université. Pour ce faire, il faut exercer une pression permanente, dans le but de vaincre les résistances.

| NIVEAUX                          |      | VILLES    |           | CAMPAGNE  |         |
|----------------------------------|------|-----------|-----------|-----------|---------|
|                                  |      | Total     | Femmes    | Total     | Femmes  |
| ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE         | 1976 | 96 611    | ...       | 10 942    | ...     |
|                                  | 1981 | 189 428   | ...       | 15 113    | ...     |
| ENSEIGNEMENT DE BASE PRIMAIRE    | 1976 | 2 661 713 | 1 336 515 | 1 396 331 | 707 521 |
|                                  | 1981 | 2 638 968 | 1 317 245 | 1 423 791 | 720 796 |
| ENSEIGNEMENT DE BASE SECONDAIRE* | 1976 | 1 490 779 | 743 908   | ...       | ...     |
|                                  | 1981 | 1 768 124 | 890 425   | ...       | ...     |

... On ne dispose pas de données.

\* Enseignement secondaire de base moyen professionnel.

Source : División de Estadística y Sistemas - Oficina Sectorial de Planeación Educativa. Ministère de l'éducation nationale, Colombie, 1984

Tableau 1 - COLOMBIE - ENSEIGNEMENT  
Effectifs au niveau primaire, dans les zones urbaines,  
par grade et par sexe, 1976-1981

| Grades |                 | 1976               | 1977               | 1978               | 1979               | 1980               | 1981               |
|--------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1      | Total<br>Filles | 760 984<br>373 646 | 774 291<br>378 639 | 726 943<br>360 485 | 708 483<br>352 331 | 696 194<br>347 220 | 674 343<br>339 322 |
| 2      | Total<br>Filles | 557 629<br>285 069 | 569 690<br>294 028 | 581 635<br>297 957 | 579 260<br>295 514 | 557 544<br>281 738 | 539 654<br>271 446 |
| 3      | Total<br>Filles | 538 731<br>277 687 | 551 644<br>281 974 | 543 404<br>277 665 | 531 423<br>270 543 | 530 688<br>269 745 | 521 208<br>263 207 |
| 4      | Total<br>Filles | 428 802<br>212 789 | 444 150<br>221 141 | 450 957<br>224 555 | 456 939<br>227 837 | 466 423<br>231 510 | 481 820<br>236 634 |
| 5      | Total<br>Filles | 375 567<br>187 325 | 384 632<br>191 185 | 390 196<br>190 832 | 401 860<br>199 086 | 413 895<br>205 327 | 421 943<br>206 636 |

Tableau 2 - ENSEIGNEMENT  
Effectifs au niveau primaire, dans les zones rurales,  
par grade et par sexe, 1976-1981

| Grades |                 | 1976               | 1977               | 1978               | 1979               | 1980               | 1981               |
|--------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1      | Total<br>Filles | 655 273<br>319 062 | 666 916<br>328 651 | 601 393<br>293 614 | 603 197<br>294 639 | 602 945<br>297 153 | 588 325<br>289 045 |
| 2      | Total<br>Filles | 364 765<br>188 505 | 370 589<br>188 593 | 392 955<br>212 417 | 377 977<br>210 256 | 382 176<br>212 854 | 383 006<br>208 784 |
| 3      | Total<br>Filles | 205 920<br>100 117 | 214 309<br>103 707 | 227 962<br>105 941 | 242 812<br>110 376 | 222 919<br>101 348 | 228 415<br>107 307 |
| 4      | Total<br>Filles | 95 497<br>55 853   | 102 127<br>58 030  | 112 105<br>61 626  | 115 850<br>61 619  | 127 103<br>63 918  | 117 522<br>60 797  |
| 5      | Total<br>Filles | 74 876<br>43 984   | 82 449<br>45 965   | 91 270<br>50 688   | 99 112<br>52 129   | 102 306<br>53 328  | 106 523<br>54 863  |

Tableau 3 - ENSEIGNEMENT  
Primaire - Nombre d'élèves ayant terminé leurs études selon le type d'école

|        | 1976    | 1977    | 1978    | 1979    | 1980    | 1981    |
|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Public | 382 360 | 397 095 | 403 035 | 418 072 | 429 042 | 434 064 |
| Privé  | 68 083  | 69 716  | 78 431  | 82 900  | 87 159  | 94 402  |
| Total  | 450 443 | 466 811 | 481 466 | 500 972 | 516 201 | 528 466 |

Tableau 4 - ENSEIGNEMENT  
Enseignement moyen - Nombre d'élèves ayant obtenu leur diplôme

|        | 1976    | 1977    | 1978    | 1979    | 1980    | 1981    |
|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total  | 141 067 | 185 324 | 193 094 | 194 249 | 195 869 | 196 126 |
| Filles | 70 934  | 93 223  | 94 608  | 95 418  | 95 959  | 96 091  |

Tableau 5 - ENSEIGNEMENT  
Enseignement supérieur non universitaire\* - Nombre d'élèves diplômés  
par spécialité et par sexe

|                                                             | 1976  | 1977  | 1978  | 1979  | 1980  | 1981  | 1982  |
|-------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total                                                       | 1 099 | 1 962 | 2 080 | 1 944 | 2 882 | 7 925 | 9 747 |
| Filles                                                      | 716   | 1 200 | 1 294 | 1 137 | 2 578 | 4 792 | 5 930 |
| <b>LETTRES</b>                                              |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 12    | -     | -     | -     | -     | 44    | 66    |
| Filles                                                      | 12    | -     | -     | -     | -     | 40    | 63    |
| <b>ENSEIGNEMENT</b>                                         |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 50    | 203   | 282   | 183   | 597   | 835   | 1 045 |
| Filles                                                      | 49    | 192   | 279   | 179   | 588   | 828   | 1 011 |
| <b>ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS</b>                           |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 173   | 298   | 275   | 279   | 1 012 | 775   | 959   |
| Filles                                                      | 153   | 260   | 236   | 247   | 798   | 592   | 714   |
| <b>DROIT ET SCIENCES POLITIQUES</b>                         |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | -     | -     | -     | -     | -     | -     | -     |
| Filles                                                      | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   | ...   |
| <b>ECONOMIE, ADMINISTRATION<br/>ET DISCIPLINES CONNEXES</b> |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 160   | 511   | 671   | 566   | 1 367 | 3 482 | 4 162 |
| Filles                                                      | 60    | 294   | 341   | 279   | 816   | 2 093 | 2 472 |
| <b>SCIENCES DE LA SANTE</b>                                 |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 219   | 253   | 199   | 199   | 107   | 250   | 384   |
| Filles                                                      | 218   | 248   | 194   | 187   | 102   | 229   | 301   |
| <b>SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>                       |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 35    | 54    | 67    | 64    | 60    | 169   | 292   |
| Filles                                                      | 27    | 36    | 39    | 41    | 22    | 86    | 175   |
| <b>SCIENCES SOCIALES</b>                                    |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 61    | 21    | 62    | -     | 67    | 267   | 256   |
| Filles                                                      | 36    | 21    | 62    | -     | 64    | 219   | 215   |
| <b>INGENIERIE ET<br/>DISCIPLINES CONNEXES</b>               |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 380   | 540   | 454   | 600   | 567   | 1 915 | 2 379 |
| Filles                                                      | 157   | 142   | 130   | 197   | 185   | 669   | 937   |
| <b>AGRONOMIE ET<br/>DISCIPLINES CONNEXES</b>                |       |       |       |       |       |       |       |
| Total                                                       | 9     | 82    | 70    | 53    | 105   | 188   | 204   |
| Filles                                                      | 4     | 7     | 13    | 7     | 3     | 36    | 42    |

\* Ceci comprend : la formation intermédiaire professionnelle, technologique universitaire, avancée ou postuniversitaire. (...) On ne dispose pas de données sur ce point.

Tableau 6 - ENSEIGNEMENT  
Enseignement supérieur universitaire - Effectifs d'étudiants diplômés  
par spécialité et par sexe

|                                                             | 1976   | 1977   | 1978   | 1979   | 1980   | 1981   | 1982   |
|-------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Total                                                       | 14 180 | 16 818 | 17 115 | 19 402 | 22 776 | 30 290 | 32 083 |
| Filles                                                      | 5 230  | 6 723  | 6 962  | 8 394  | 10 205 | 13 330 | 15 107 |
| <b>LETTRES</b>                                              |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 231    | 256    | 213    | 226    | 262    | 384    | 416    |
| Filles                                                      | 92     | 114    | 121    | 133    | 117    | 197    | 194    |
| <b>ENSEIGNEMENT</b>                                         |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 3 474  | 4 107  | 4 397  | 5 193  | 5 403  | 7 009  | 7 433  |
| Filles                                                      | 2 081  | 2 338  | 2 541  | 2 992  | 3 247  | 4 234  | 4 752  |
| <b>BEAUX-ARTS</b>                                           |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 55     | 74     | 67     | 158    | 140    | 156    | 201    |
| Filles                                                      | 27     | 37     | 54     | 97     | 93     | 98     | 103    |
| <b>DROIT</b>                                                |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 1 511  | 1 871  | 2 231  | 2 408  | 4 312  | 4 548  | 3 361  |
| Filles                                                      | 520    | 713    | 835    | 989    | 1 900  | 1 984  | 1 466  |
| <b>ECONOMIE, ADMINISTRATION<br/>ET DISCIPLINES CONNEXES</b> |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 3 133  | 4 042  | 3 419  | 3 860  | 826    | 6 653  | 7 320  |
| Filles                                                      | 835    | 1 120  | 1 011  | 1 255  | 1 622  | 2 533  | 2 994  |
| <b>AUTRES SCIENCES SOCIALES</b>                             |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 617    | 677    | 764    | 860    | 1 013  | 2 011  | 2 222  |
| Filles                                                      | 499    | 564    | 614    | 706    | 834    | 1 621  | 1 867  |
| <b>SCIENCES EXACTES<br/>ET NATURELLES</b>                   |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 440    | 602    | 515    | 615    | 549    | 300    | 421    |
| Filles                                                      | 254    | 397    | 361    | 445    | 409    | 115    | 175    |
| <b>ARCHITECTURE</b>                                         |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 485    | 676    | 691    | 666    | 700    | 1 317  | 989    |
| Filles                                                      | 107    | 167    | 154    | 176    | 199    | 378    | 263    |
| <b>INGENIERIE ET<br/>DISCIPLINES CONNEXES</b>               |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 2 019  | 2 004  | 2 141  | 2 502  | 2 385  | 3 374  | 4 654  |
| Filles                                                      | 124    | 169    | 179    | 200    | 270    | 520    | 718    |
| <b>AGRONOMIE ET<br/>DISCIPLINES CONNEXES</b>                |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 931    | 740    | 790    | 654    | 738    | 911    | 901    |
| Filles                                                      | 36     | 44     | 48     | 52     | 85     | 120    | 150    |
| <b>MEDECINE</b>                                             |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 644    | 854    | 887    | 864    | 927    | 1 389  | 1 656  |
| Filles                                                      | 126    | 313    | 188    | 199    | 207    | 315    | 376    |
| <b>MEDECINE DENTAIRE</b>                                    |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 161    | 194    | 249    | 501    | 653    | 698    | 783    |
| Filles                                                      | 106    | 99     | 154    | 315    | 433    | 450    | 505    |
| <b>AUTRES SCIENCES</b>                                      |        |        |        |        |        |        |        |
| Total                                                       | 479    | 721    | 751    | 895    | 868    | 1 540  | 1 726  |
| Filles                                                      | 423    | 648    | 702    | 835    | 789    | 765    | 1 544  |

Tableau 7 - ENSEIGNEMENT  
Enseignement pour adultes - Effectifs inscrits dans les  
établissements officiels

|        | 1976 | 1977 | 1978      | 1979      | 1980      | 1981 |
|--------|------|------|-----------|-----------|-----------|------|
| Total  | ...  | ...  | 1 003 597 | 1 166 318 | 1 241 562 |      |
| Filles | ...  | ...  | ...       | ...       | ...       | ...  |

Tableau 8 - ENSEIGNEMENT  
Nombre de professeurs des enseignements préprimaire, moyen, supérieur  
et pour adultes

|              | 1976    | 1977    | 1978    | 1979    | 1980    | 1981    |
|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total        | 228 676 | 237 455 | 241 150 | 246 819 | 254 845 | 261 227 |
| Filles       | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     |
| PREPRIMAIRE  | 4 143   | 4 259   | 4 912   | 5 395   | 6 742   | 8 402   |
| PRIMAIRE     | 125 830 | 128 494 | 129 886 | 131 075 | 131 832 | 130 582 |
| MOYEN        | 75 468  | 79 742  | 80 112  | 83 134  | 85 135  | 87 449  |
| SUPERIEUR    | 23 235  | 24 960  | 26 240  | 27 215  | 31 136  | 34 844  |
| POUR ADULTES | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     |

Tableau 9 - ENSEIGNEMENT  
Nombre d'établissements d'enseignement préprimaire, primaire, moyen  
supérieur, universitaire et non universitaire et pour adultes  
selon le type d'établissement

|              | 1976    | 1977    | 1978    | 1979    | 1980    | 1981    |
|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| PREPRIMAIRE  |         |         |         |         |         |         |
| Public       | 1 178   | 1 238   | 1 634   | 1 952   | 2 457   | 2 962   |
| Privé        | 2 965   | 3 026   | 3 278   | 3 443   | 4 285   | 5 440   |
| PRIMAIRE     |         |         |         |         |         |         |
| Public       | 101 823 | 104 229 | 107 837 | 109 448 | 110 544 | 111 202 |
| Privé        | 24 007  | 24 265  | 22 049  | 21 627  | 21 288  | 19 380  |
| MOYEN        |         |         |         |         |         |         |
| Public       | 36 317  | 38 753  | 43 740  | 46 485  | 49 022  | 51 715  |
| Privé        | 39 151  | 40 989  | 36 372  | 36 649  | 36 113  | 35 734  |
| SUPERIEUR    |         |         |         |         |         |         |
| Public       | 12 070  | 12 868  | 13 092  | 13 379  | 14 085  | 15 669  |
| Privé        | 11 165  | 12 092  | 13 148  | 13 836  | 17 051  | 19 175  |
| POUR ADULTES |         |         |         |         |         |         |
| Public       | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     |
| Privé        | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     | ...     |

Tableau 10  
Effectifs des 5 ans et plus, par niveau d'enseignement et  
années terminées, par groupes d'âge - total national\* 1981

| Groupe<br>d'âge<br>et zones | Total      | Effectifs<br>non<br>scolarisés | Années terminées<br>d'enseignement primaire |           |           |           |
|-----------------------------|------------|--------------------------------|---------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
|                             |            |                                | De 0 à 1                                    | De 2 à 3  | 4         | 5 et plus |
| TOTAL                       | 22 486 474 | 4 255 893                      | 2 591 082                                   | 4 899 272 | 1 675 227 | 2 790 415 |
| 5 à 6                       | 1 303 002  | 964 487                        | 327 997                                     | -         | -         | -         |
| 7 à 9                       | 1 954 954  | 505 959                        | 1 035 435                                   | 396 403   | 11 609    | -         |
| 10 à 11                     | 1 396 609  | 153 141                        | 392 586                                     | 617 262   | 159 711   | 29 292    |
| 12 à 14                     | 2 155 397  | 141 808                        | 250 513                                     | 632 536   | 359 822   | 189 149   |
| 15 à 19                     | 3 310 440  | 205 554                        | 91 548                                      | 509 169   | 278 810   | 472 105   |
| 20 à 24                     | 2 518 400  | 191 811                        | 54 939                                      | 364 666   | 169 493   | 395 954   |
| 25 à 29                     | 1 874 430  | 170 831                        | 54 000                                      | 351 824   | 146 569   | 334 944   |
| 30 à 34                     | 1 511 940  | 162 668                        | 43 427                                      | 370 520   | 117 425   | 269 841   |
| 25 à 39                     | 1 311 140  | 210 223                        | 54 222                                      | 361 340   | 92 275    | 220 672   |
| 40 à 44                     | 1 116 829  | 232 474                        | 61 466                                      | 288 346   | 86 136    | 208 959   |
| 45 à 49                     | 941 833    | 232 592                        | 49 479                                      | 252 277   | 72 757    | 159 957   |
| 50 à 54                     | 931 710    | 278 357                        | 46 721                                      | 237 431   | 59 364    | 152 093   |
| 55 à 59                     | 600 603    | 180 626                        | 38 590                                      | 157 150   | 33 212    | 111 512   |
| 60 et plus                  | 1 559 637  | 625 362                        | 90 159                                      | 360 348   | 88 042    | 245 937   |

| Groupe<br>d'âge<br>et zones | Années terminées        |           |           |           | Supérieur ou universitaire |         |           |
|-----------------------------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|---------|-----------|
|                             | Enseignement secondaire |           |           |           | 0 à 1                      | 2 à 5   | 5 et plus |
|                             | De 0 à 1                | De 2 à 3  | De 4 à 5  | 6 et plus |                            |         |           |
| TOTAL                       | 1 509 739               | 1 743 168 | 1 188 167 | 1 063 013 | 210 759                    | 281 099 | 235 080** |
| 5 à 6                       | -                       | -         | -         | -         | -                          | -       | -         |
| 7 à 9                       | 836                     | -         | -         | -         | -                          | -       | -         |
| 10 à 11                     | 40 797                  | 2 856     | -         | -         | -                          | -       | -         |
| 12 à 14                     | 433 509                 | 133 380   | 13 851    | -         | -                          | -       | -         |
| 15 à 19                     | 518 481                 | 660 796   | 404 982   | 111 439   | 45 309                     | 10 282  | -         |
| 20 à 24                     | 170 637                 | 302 334   | 300 595   | 338 109   | 100 841                    | 102 146 | 22 793    |
| 25 à 29                     | 107 418                 | 182 041   | 138 836   | 221 002   | 28 688                     | 87 145  | 48 486    |
| 30 à 34                     | 72 182                  | 124 720   | 103 747   | 126 115   | 18 121                     | 35 195  | 61 629    |
| 35 à 39                     | 53 160                  | 98 263    | 65 222    | 82 719    | 10 073                     | 20 304  | 42 027    |
| 40 à 44                     | 31 478                  | 72 324    | 48 294    | 53 302    | 3 888                      | 9 362   | 20 138    |
| 45 à 49                     | 26 800                  | 51 764    | 33 669    | 40 815    | 1 986                      | 4 179   | 12 849    |
| 50 à 54                     | 23 993                  | 43 349    | 39 220    | 31 168    | 1 569                      | 4 448   | 12 475    |
| 55 à 59                     | 13 219                  | 25 301    | 13 040    | 21 306    | 284                        | 1 905   | 3 686     |
| 60 et plus                  | 17 229                  | 46 040    | 26 711    | 36 938    | -                          | 6 133   | 10 997    |

\* Ne comprend pas les territoires nationaux.

\*\* 43 560, sans précisions sur le niveau et les différents groupes d'âge distincts.

Tableau 11  
Effectif des cinq ans et plus par niveau d'enseignement  
et années terminées, par sexe et par zone\*, en 1981

| Par sexe<br>et par<br>zones     | Total      | Effectifs<br>non<br>scolarisés | Années terminées<br>Enseignement primaire |           |           |           |  |
|---------------------------------|------------|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|--|
|                                 |            |                                | De 0 à 1                                  | De 2 à 3  | 4         | 5 et plus |  |
| TOTAL NATIONAL - PAR SEXE       |            |                                |                                           |           |           |           |  |
| TOTAL                           | 22 486 474 | 4 255 893                      | 2 591 082                                 | 4 899 272 | 1 675 227 | 2 790 415 |  |
| Garçons                         | 10 901 212 | 2 045 066                      | 1 286 690                                 | 2 414 695 | 785 154   | 1 320 091 |  |
| Filles                          | 11 585 262 | 2 210 827                      | 1 304 792                                 | 2 484 577 | 890 073   | 1 470 324 |  |
| TOTAL NATIONAL - ZONES URBAINES |            |                                |                                           |           |           |           |  |
| TOTAL                           | 14 824 825 | 1 788 834                      | 1 478 723                                 | 2 715 586 | 1 080 413 | 2 119 972 |  |
| Garçons                         | 6 960 194  | 796 350                        | 710 931                                   | 1 275 020 | 495 101   | 957 841   |  |
| Filles                          | 7 864 631  | 992 484                        | 767 792                                   | 1 440 566 | 585 312   | 1 162 131 |  |
| TOTAL NATIONAL - ZONES RURALES  |            |                                |                                           |           |           |           |  |
| TOTAL                           | 7 661 649  | 2 467 059                      | 1 112 359                                 | 2 183 686 | 594 814   | 670 443   |  |
| Garçons                         | 3 941 018  | 1 248 716                      | 575 359                                   | 1 139 675 | 290 053   | 362 250   |  |
| Filles                          | 3 720 631  | 1 218 343                      | 537 000                                   | 1 044 011 | 304 761   | 308 193   |  |

| Par sexe<br>et par<br>zones     | Années terminées        |           |           |           | Supérieur ou universitaire |         |           |
|---------------------------------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|---------|-----------|
|                                 | Enseignement secondaire |           |           |           | 0 à 1                      | 2 à 4   | 5 et plus |
|                                 | De 0 à 1                | De 2 à 3  | De 4 à 5  | 6 et plus |                            |         |           |
| TOTAL NATIONAL - PAR SEXE       |                         |           |           |           |                            |         |           |
| TOTAL                           | 1 509 739               | 1 743 168 | 1 188 167 | 1 063 013 | 210 757                    | 281 099 | 235 080** |
| Garçons                         | 723 369                 | 797 702   | 550 113   | 509 691   | 119 906                    | 157 560 | 168 698   |
| Filles                          | 786 370                 | 945 466   | 638 054   | 553 322   | 90 853                     | 123 539 | 66 382    |
| TOTAL NATIONAL - ZONES URBAINES |                         |           |           |           |                            |         |           |
| TOTAL                           | 1 286 726               | 1 538 530 | 1 075 885 | 994 185   | 205 422                    | 277 566 | 230 438   |
| Garçons                         | 609 651                 | 694 217   | 494 309   | 474 537   | 115 179                    | 155 603 | 164 780   |
| Filles                          | 677 075                 | 844 313   | 581 576   | 519 648   | 90 243                     | 121 963 | 65 658    |
| TOTAL NATIONAL - ZONES RURALES  |                         |           |           |           |                            |         |           |
| TOTAL                           | 223 013                 | 204 638   | 112 282   | 68 828    | 5 337                      | 3 533   | 4 642     |
| Garçons                         | 113 718                 | 103 485   | 55 804    | 35 154    | 4 727                      | 1 957   | 3 918     |
| Filles                          | 109 295                 | 101 153   | 56 478    | 33 674    | 610                        | 1 576   | 724       |

\* Ne comprend pas les territoires nationaux.

\*\* 43 560, sans précisions sur le niveau et les divers groupes d'âge.

## ENSEIGNEMENT

### Stratégies

Il appartient à la XXIIe Assemblée de délégués qui se réunira en octobre 1984 d'examiner et d'approuver les stratégies qui devront être exécutées au niveau national. Néanmoins, comme il y a des stratégies que chaque pays doit utiliser pour atteindre ses objectifs, voici la liste des possibilités suivantes :

- Développer le téléenseignement universitaire, objectif principal du gouvernement actuel, proposé par le Président au cours de sa campagne électorale.
- Augmenter le nombre des émissions d'enseignement primaire télévisées.
- Intensifier l'enseignement primaire et secondaire par radio.
- Accélérer la nationalisation de l'enseignement secondaire.
- Réaliser la mixité dans l'enseignement à tous les niveaux, y compris dans les écoles normales qui ne le sont pas actuellement.
- Pendant l'année 1984 et les suivantes, prévoir une campagne d'alphabétisation de la femme rurale.
- Un programme de recherche, d'analyse et de diffusion sur l'éducation et la formation des femmes est prévu.

### Suggestions de la déléguée

- Entreprendre des actions auprès du gouvernement, du Congrès national, des entreprises et de l'opinion publique pour accélérer la suppression totale de l'analphabétisme.
- Promouvoir une campagne en faveur de la promulgation d'une loi qui établisse le caractère obligatoire de l'enseignement primaire.
- Organiser des campagnes pour interdire l'emploi des enfants dans les travaux agricoles.
- Patronner toutes les campagnes éducatives et d'aide sociale qui sont organisées contre la prostitution.
- Trouver des mesures d'incitation pour que les femmes se tournent vers les carrières scientifiques et techniques.
- Promouvoir l'accès de la femme aux postes de doyen de facultés et de recteurs d'université pour obtenir des réformes en vue d'une plus grande participation des femmes à l'enseignement supérieur.
- Insister pour que les jeunes femmes de niveau professionnel entrent dans tous les secteurs du développement social, comme une condition essentielle de l'émancipation de la femme en général.
- Insister pour que les statistiques soient indiquées par sexe, pour mieux pouvoir les évaluer.

## EMPLOI

Le Ministère du travail et de la sécurité sociale administre les ressources humaines qui forment la force de travail du pays et les organismes officiels qui ont un pouvoir sur le secteur productif de l'économie nationale.

Le décret 062 de 1976 confie à ce Ministère le soin de mettre au point, d'orienter et d'appliquer les politiques sociales en matière d'emploi, de promotion professionnelle et de recyclage, de sécurité sociale, de formation générale et professionnelle et de productivité, en accord avec les plans généraux de développement.

Les droits et prestations légales et extralégales en vigueur dans le statut du travail colombien n'établissent pas de discrimination pour raison de sexe. Certaines normes spécifiques existantes ne visent pas à limiter leurs possibilités de travail mais plutôt à les protéger. Les règles relatives aux travailleurs concernent spécialement la mère et l'enfant.

D'autres normes ont été promulguées auparavant et, parmi celles qui sont favorables à la femme, il faut citer les suivantes : la loi 7 de 1979 qui a établi le Système national de protection de la famille et renforcé la protection de la jeune fille jusqu'à 18 ans, au bénéfice des femmes qui travaillent et qui ont des enfants adolescents.

La loi 4 de 1976, nommée également Statut de protection du secteur des pensions qui, comme son nom l'indique, protège les retraités parmi lesquels le nombre de femmes est très élevé.

La loi 51 de 1980 a approuvé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979.

La loi 21 de 1982, qui réglemente les allocations familiales, a prévu le versement des prestations en argent et en nature pour les travailleuses à revenus faibles et moyens proportionnelles au nombre de personnes à charge.

Au début de la décennie, les taux les plus élevés de travailleuses se trouvaient chez les célibataires, mais leur nombre a beaucoup augmenté par la suite grâce à l'entrée des femmes mariées qui ont commencé à travailler pour des raisons économiques, parce qu'elles avaient moins d'enfants et dans un souci de dépassement personnel. Bien sûr, la cause principale du travail des femmes a été l'augmentation du coût de la vie, qui oblige les époux à travailler tous les deux.

A partir de 1975, les taux globaux de participation ont augmenté sensiblement pour les deux sexes et la femme est passée du secteur primaire et secondaire (12 %) au secteur tertiaire où elle atteint 44,8 %, ce qui représente une augmentation de la main-d'oeuvre urbaine et une diminution de la main-d'oeuvre agricole.

L'activité économique des femmes a été très variable, car elle suit le rythme de l'économie nationale. Dans les sept villes principales, elle est passée de 23,2 % en 1971 à 37,4 % en 1976 et à 38 % en 1980. Cependant, à partir de maintenant, on prévoit une certaine diminution due aux conditions actuelles défavorables de l'économie du pays.

Dans les années 70, jusqu'en 1978, les branches du commerce et des services étaient celles qui occupaient le plus de femmes, mais ce sont également celles où le prestige et les rémunérations sont les moins élevés. En 1978, des changements importants se sont produits : l'activité dans les services est passée à 43 % et celle de l'industrie à 23,8 %; dans les métiers financiers, l'activité féminine est pratiquement la même que celle des hommes, à savoir 4 %.

Comme les femmes sont en majorité dans l'industrie manufacturière, comme ouvrières, elles reçoivent les niveaux les plus bas de rémunération ou même seulement le salaire minimum, ce qui vaut pour 69 % des ouvrières; seules 3,2 % d'entre elles bénéficient de salaires supérieurs à deux fois le salaire minimum. Dans le commerce, les restaurants et les hôtels 58,2 % d'entre elles reçoivent encore le salaire minimum et dans les services communs, domestiques et sociaux 58,8 % bénéficiaient d'une rémunération équivalente.

Sur le total des femmes qui travaillaient en 1980, environ 78,9 % d'entre elles recevaient des salaires ne dépassant pas 20 000 pesos et 62 % seulement atteignaient le salaire minimum. Dans les postes de direction, on trouve seulement 0,1 % de femmes et dans les postes techniques seulement 0,2 %. Même dans le cas où elles occupent des postes professionnels de type technique ou de direction autres que dans le secteur public, les femmes perçoivent des salaires de type discriminatoire. Tandis que 15,1 % d'entre elles n'obtiennent que le salaire minimum, les hommes, dans des conditions analogues, sont seulement 7,5 %.

Les femmes occupant des postes professionnels et techniques qui touchent plus du double du salaire minimum représentent 34,8 % et leurs collègues masculins au même niveau 57 %.

On peut donc conclure que les professions dites féminines sont très disputées, mais ne bénéficient pas d'un statut analogue aux autres et que leur prestige inférieur se traduit par un salaire plus bas; ceci est particulièrement vrai dans les travaux qui sont considérés comme exclusivement réservés aux femmes, comme la couture et le vêtement, l'hygiène et les services domestiques, où les femmes sont exploitées, peu protégées surtout si elles travaillent sous contrat. Ce n'est pas le cas dans le domaine professionnel où l'inégalité s'atténue et où l'accueil est surtout le nombre très limité de possibilités.

Un des grands progrès dans le domaine du travail pour les femmes est la prise de conscience de leurs droits et leur décision de les faire respecter. Un grand nombre de femmes sont syndiquées dans les entreprises où elles travaillent et certaines ont pris des fonctions de direction à l'intérieur de ces syndicats. Ces derniers, à savoir les fédérations et confédérations syndicales, ont des comités chargés des questions concernant le travail des femmes qui vont actuellement dans le sens de leurs revendications sociales. Ces progrès sont récents car, pendant de nombreuses années, les femmes syndiquées se bornaient à prendre part aux grèves décrétées par les hommes et à payer leur cotisation mensuelle.

C'est le 7 août 1976, à l'Assemblée de Miami que le mouvement syndical colombien, en accord avec le plan régional proclamé par les Nations Unies, a approuvé et signé le compromis de lutte pour l'élimination totale de la discrimination à l'égard des femmes qui travaillent. Le principal motif de participation à cette lutte est l'exécution de l'article 143 de notre Code de travail qui prévoit le principe : "A travail égal, salaire égal".

La travailleuse rurale est considérée comme une réserve de main-d'oeuvre pour les époques où la demande de travail manuel est forte ou quand la main-d'oeuvre masculine est en nombre plus restreint. Le processus de prolétarianisation féminine est récent puisque la femme a toujours été attachée à l'unité familiale. Bien qu'elle soit encore écrasée par ses grandes responsabilités d'épouse, de mère et de maîtresse de maison, elle n'a presque jamais le pouvoir de décider de l'économie du foyer et elle reste encore marginale dans la vie du pays. Néanmoins, elle constitue un moyen de production important qui, à l'heure actuelle, préoccupe certains de nos économistes et commence à tenir sa place dans les statistiques du pays.

Les cultures de tabac, de coton et de café exigent une main-d'oeuvre temporaire importante pour des travaux intensifs comme le désherbage et la récolte. C'est là qu'on voit le plus grand nombre de femmes rurales qui travaillent sans salaire. Du reste, c'est en général le lopin de la famille qui absorbe leur travail. C'est le cas pour les familles pauvres où la main-d'oeuvre est généralement en excédent, ce qui incite les hommes à travailler en dehors de l'exploitation familiale pour recevoir un salaire chez un patron quelconque. Le travail de la femme pour la production de subsistance aux champs ou dans l'exploitation familiale est étroitement lié à la prolétarianisation des hommes, ce qui réduit l'offre de main-d'oeuvre masculine; en effet, les hommes trouvent d'autres possibilités de travail; on est donc réduit à faire appel à la main-d'oeuvre féminine, ce qui s'accompagne de la combinaison des deux facteurs suivants : le maintien de bas salaires et l'exploitation éventuelle du groupe familial, l'emploi de la femme rurale dans l'agriculture capitaliste conduisant à faire travailler les enfants avec leur mère puisqu'elle est payée à forfait.

Ce paiement à forfait a servi à augmenter la journée de travail de la femme rurale et à inciter la famille à participer à son activité pour lui permettre de gagner un salaire à peu près suffisant.

Pourtant en Colombie, il y a une exception en ce qui concerne la situation des femmes comme réserve de main-d'oeuvre face aux exigences de l'agriculture des grandes exploitations, à savoir le travail permanent et sur une grande échelle des paysannes habitant la Sabana de Bogota qui travaillent aux cultures de fleurs pour l'exportation.

COLOMBIE - EMPLOI

EXAMEN ET EVALUATION

Réponse au questionnaire

1. On peut dire qu'au cours des 10 dernières années, il n'y a pas eu de changement notable en ce qui concerne la participation féminine à la main-d'oeuvre active : les statistiques, en 1976, faisaient état de 138 456 femmes salariées (29,5 %) et en 1980 de 151 748 dont 30,3 % dans l'industrie. Dans le secteur rural, où les récoltes influent sur l'emploi on pourra apprécier les variations de ces chiffres dans les annexes statistiques.

- a) Les femmes ont l'habitude de chercher du travail entre 15 et 18 ans.
- b) Le pourcentage d'abandons d'emplois est environ de 2 %, pour des raisons différentes, entre autres les licenciements de personnel dans les usines.

2. La participation de la femme dans la main-d'oeuvre active est plus importante dans les catégories exigeant des qualifications inférieures comme les catégories d'ouvrières et de manoeuvres où elle représente plus de 30 %; dans la catégorie des apprentis, elle ne représente que 20 %.

- a) Les changements enregistrés au cours de la décennie peuvent se traduire par une augmentation des femmes dans le personnel technique et de direction. Dans le secteur technique, les femmes sont passées de 6,5 % en 1976 à 8,9 % en 1981 et dans le secteur de la gestion de 10,3 % à 13,6 % pour les mêmes années.
- b) Il a été répondu plus haut sur ce point.
- c) Les taux de participation sont satisfaisants à un niveau élevé à l'heure actuelle mais ne doivent pas se stabiliser à un taux si faible. Il faut également noter qu'au cours de la décennie l'emploi dans l'industrie a augmenté de 6,7 % et les femmes employées de 9,6 %.

3. A propos de la rémunération du travail des femmes, on a observé les variations ci-après au cours de la décennie :

- a) Il y a des différences dans les divers secteurs de production qui sont plus marquées pour la main-d'oeuvre féminine (tableau 12). Mais entre 1973 et 1980, ces différences ont eu tendance à diminuer. Au commencement de la décennie, l'entrée de la femme sur le marché du travail représentait en moyenne à peine 48,5 % et en 1980 elle était déjà de 65 % (tableau 13).
- b) Les politiques traditionnelles avaient déterminé la rémunération du travail des femmes pas forcément en raison de la domination de l'homme, mais comme une conséquence historique de son attachement à la production de biens et de services sous forme de travaux de type domestique. Cette tendance a commencé à évoluer en 1980 lorsque le pourcentage des femmes au foyer est descendu jusqu'à 46,5 %.

- c) Il existe des mouvements de revendication pour obtenir l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes. Des normes très claires du Code substantif du travail l'exigent, ainsi que les conventions signées par la Colombie à l'OIT où cet engagement a été pris; de plus il faut compter avec la pression constante exercée par les groupes de femmes organisés et par les femmes faisant partie des organismes publics.

4. Il existe diverses études sur la participation de la femme rurale au marché du travail réalisées par diverses instances de recherches publiques ou privées, dont la liste est indiquée à la page 29. Certaines d'entre elles sont le fruit d'efforts poursuivis pendant de nombreuses années grâce à des contacts et une meilleure connaissance du milieu rural par l'intermédiaire d'enquêtes et de visites réalisées dans diverses régions du pays.

5. Mais il est difficile de préciser, faute de statistiques exactes, la participation de la femme rurale à la main-d'oeuvre au cours des 10 dernières années, car elle est généralement traitée comme une réserve de main-d'oeuvre pour les époques où la demande est forte et constitue une population migrante qui se déplace à l'époque des récoltes.

6. Les changements qu'on a pu observer dans les possibilités d'emplois pour les femmes rurales s'expliquent principalement par la meilleure formation qu'elles reçoivent grâce aux actions accomplies par le SENA, le Fonds de formation populaire et l'IPC (Intégration populaire communautaire) et par l'augmentation du système coopératif, l'amélioration du marché artisanal qui existe et grâce à l'aide technique apportée par le DRI (Développement rural intégré).

7. Les changements intervenus dans la formation des femmes rurales sont dus aux actions mentionnées au paragraphe précédent et à l'amélioration des moyens de communication, à la multiplication des possibilités et à des campagnes fréquentes réalisées par la radio, ce qui a contribué à améliorer les activités agricoles, artisanales, coopératives et domestiques.

8. Les campagnes d'alphabétisation dans les campagnes ont donné de bons résultats, mais comme l'analphabétisme subsiste, le gouvernement accorde un degré de priorité élevé à ce secteur grâce à des "politiques conçues pour organiser des services plus nombreux et de meilleure qualité dans la campagne".

9. La Caisse de crédit agricole, le Fonds financier d'agriculture et d'élevage, la Fédération des cafetiers, le Développement rural intégré, l'Intégration populaire communautaire et diverses banques offrent des possibilités de crédit aux activités féminines dans les mêmes conditions que pour les hommes.

10. On assure la formation de la femme rurale, dans des domaines non traditionnels, en particulier pour les techniques d'agriculture et d'élevage, d'apiculture, pour les petites industries de la floriculture, les premiers secours, l'économie domestique, l'habillement et la nutrition, et on assure le suivi de ces programmes.

11. Pour les gérantes de commerce, il existe des programmes de formation dans les facultés d'administration des entreprises au niveau professionnel et au SENA qui a des programmes moins intensifs de quatre semestres; la demande est forte pour les deux niveaux (voir tableau 4).

12. Les conventions de l'OIT intéressant les travailleuses ont été ratifiées par la Colombie et sont appliquées dans les grandes entreprises contrôlées par l'Etat mais pas encore dans les secteurs primaire et secondaire des services où il est plus difficile d'exercer cette vigilance et où la femme adopte presque toujours une attitude passive dans les relations avec les patrons. Il s'agit d'une masse ignorante, dépourvue d'aspirations, qui voit dans le travail une panacée à ses besoins sans pour autant se demander si son travail est rétribué de la même façon que celui des hommes effectuant des travaux analogues.

13. Comme on l'a dit, la majorité des conventions de l'OIT ont été ratifiées et sont appliquées. Les prestations sociales relatives à la protection de la maternité comprennent les aspects suivants :

- a) Congés payés au moment de l'accouchement : huit semaines au total.
- b) Congés payés sur la base du dernier salaire versé, d'une durée de deux à quatre semaines en cas d'avortement.
- c) Congés payés pour l'allaitement : 30 minutes par jour pendant les six premiers mois de l'enfant.
- d) Interdiction de licencier la travailleuse pour raison de grossesse ou d'allaitement.
- e) Travaux interdits aux femmes : travail de nuit, industrie de la peinture, travaux souterrains, insalubres ou dangereux exigeant de grands efforts.
- f) Centre de soins complets pour l'enfant de moins de sept ans.
- g) Sanctions et moyens de contrôle pour éviter la non-application des normes.

14. La participation des femmes à la main-d'oeuvre active est limitée par la crainte des entreprises de devoir payer les prestations sociales en cas de maternité. Aussi, le Ministère du travail et de la sécurité sociale est-il en train d'étudier une réforme de la journée de travail pour proposer que la femme puisse choisir un travail à mi-temps avec une rémunération proportionnelle au temps passé, pour qu'elle puisse se consacrer à ses enfants qui ont généralement une école pendant une demi-journée seulement et faire des programmes de santé grâce à l'allaitement maternel. En plus, on veut dans l'intérêt de la santé de l'enfant, faciliter l'arrêt du travail de la mère ou lui accorder un congé spécial non rémunéré pendant une durée maximum d'un an à la fin de laquelle elle pourra reprendre son travail.

15. Il existe une discrimination dans le domaine de l'emploi pour des raisons de sexe, qui est due aux législations en vigueur et aux caractéristiques culturelles.

16. Les possibilités d'emploi ou de réintégration pour les femmes d'âge mûr ne sont ni faciles ni fréquentes. De façon générale, la femme commence à travailler très jeune et, dans les secteurs tertiaire et public, elle conserve son emploi jusqu'à la retraite (20 années de travail/55 ans). De nombreuses femmes d'âge mûr étudient et font des travaux indépendants.

17. Le travail à mi-temps est rare dans le monde du travail. Quelques entreprises travaillent selon le principe des 3 x 8. Néanmoins, le Ministère du travail a l'intention d'instaurer le travail à mi-temps pour les mères qui allaitent.

18. Diverses études ont été réalisées par des institutions politiques et privées sur la condition socio-économique, politique et juridique de la femme et d'autres sont en préparation (voir p. 29).

19. Le Ministère du travail, le DANE, et l'Intégration de la femme au développement.

20. La loi 27 de 1974 a créé l'Institut de la protection de la famille. La loi 7 de 1979 a modifié la loi antérieure et étendu son application aux mineurs des zones marginales urbaines et aux zones rurales les plus pauvres jusqu'à l'âge de 18 ans et prévu des programmes de nutrition et d'assistance juridique pour ces derniers.

Depuis huit années, les crèches pour enfants ou les centres de soins complets de l'âge préscolaire constituent le meilleur soutien pour les mères qui travaillent ou les pères chômeurs ou invalides et pour les orphelins, car ils suppléent en grande partie aux soins maternels grâce aux activités destinées à créer les conditions indispensables à une bonne croissance et au développement des enfants en âge préscolaire, assurent l'éducation et l'orientation des parents dans le domaine de l'éducation et des soins à donner dans tous les domaines à leurs enfants et la formation à la vie familiale. Ces centres sont subventionnés par des organismes publics et privés; ils existent dans les zones urbaines marginales et rurales et dans certains cas près du lieu de travail. Ils sont gratuits et leurs ressources proviennent, comme on l'a déjà dit, de l'industrie du commerce et des pouvoirs publics.

\* \* \* \* \*

Etudes spéciales sur la participation  
de la femme rurale au monde du travail :

"El Trabajo de la Mujer" - Cecilia Lopez de Rodriguez y Magdalena León de Leal

"Formación y cambios del latifundio ganadero y sus efectos en la organización de la familia campesina" - Clara Gonzalez, 1980.

"Transformación de la unidad doméstica y trabajo de la unidad campesina, en una zona de avanzado desarrollo capitalista" - Lilian Motta de Correa, 1980.

"La división de trabajo por sexo en la unidad campesina minifundista" - Ingrid Cáceres, 1980.

"La proletarización y el trabajo agrícola en la economía parcelaria" - Magdalena León de Leal y Carmen Diana Deere, 1980.

"Encuesta a hogares campesinos" - ACEP - 1978.

Enquêtes sur la condition socio-économique,  
juridique et politique de la femme :

Primer encuentro continental "La mujer en el trabajo" - Unión de Ciudadanas de Colombia - Medellín, 1977.

Foro de la mujer colombiana (ponencias y conclusiones) - Ejecutivas del sector público - Bogotá, 1977.

"Derecho Colombiano de Familia" - Hernando Hinestrosa, 1969.

"Legislación colombiano de Familia" - Hernando Hinestrosa, 1969.

"Legislación colombiana sobre la mujer" - Secretaría de Integración Popular de la Presidencia de la República - Comisión Interamericana de Mujeres - Comité Colombiano de Cooperación a la CIM, 1979.

\* \* \* \* \*

Tableau 12  
Rapport entre les revenus des femmes et ceux des hommes,  
exprimés en pourcentage

|                | Salariés<br>employés | Ouvriers | Patrons | Indépendants | Domestiques | Total |
|----------------|----------------------|----------|---------|--------------|-------------|-------|
| Biens          | 54,5                 | 79,4     | 42,3    | 50,5         | 71,5        | 51,1  |
| Commerce       | 51,4                 | 49,8     | 40,9    | 52,8         | 81,1        | 45,4  |
| Capital        | 54,2                 | 113,2    | 32,4    | 56,8         | -           | 39,9  |
| Services       | 63,2                 | 33,3     | 69,7    | 54,8         | 76,8        | 35,0  |
| Fonctionnaires | 62,2                 | 56,8     | 43,6    | 58,2         | -           | 51,2  |
| Total          | 57,6                 | 60,8     | 50,5    | 45,3         | 84,2        | 49,5  |

Tableau 13  
Revenus mensuels moyens par catégorie professionnelle et par sexe  
Bogota 1973, 1978, 1980 (en pesos courants)

|                              | Recensement de |       |      |          |       |      |          |        |      |
|------------------------------|----------------|-------|------|----------|-------|------|----------|--------|------|
|                              | 1973           |       |      | ENH 1978 |       |      | ENH 1980 |        |      |
|                              | H              | F     | F/H  | H        | F     | F/H  | H        | F      | F/H  |
| Employés et<br>ouvriers      | 1 947          | 1 449 | 74,8 | 6 182    | 3 995 | 64,6 | 9 030    | 6 835  | 76,0 |
| Patrons                      | 5 067          | 2 534 | 50,5 | 14 547   | 6 859 | 47,1 | 17 824   | 13 019 | 73,0 |
| Travailleurs<br>indépendants | 2 513          | 992   | 45,3 | 6 179    | 3 411 | 55,2 | 8 839    | 5 117  | 58,0 |
| Domestiques                  | 456            | 368   | 94,5 | -        | 933   | -    | 2 191    | 2 036  | 96,0 |
| Total                        | 2 104          | 895   | 48,5 | 6 136    | 3 292 | 53,6 | 9 327    | 5 117  | 65,0 |

Tableau 14  
Emplois dans l'industrie

|                                  |        | 1976    | %    | 1981    | %    |
|----------------------------------|--------|---------|------|---------|------|
|                                  | Total  | 469 778 | 100  | 501 035 | 100  |
|                                  | Femmes | 138 456 | 19,5 | 151 748 | 30,3 |
| PERSONNEL TECHNIQUE              | Total  | 9 533   |      | 14 003  |      |
|                                  | Femmes | 614     | 6,5  | 1 131   | 8,9  |
| CADRES DE DIRECTION              | Total  | 9 637   |      | 11 554  |      |
|                                  | Femmes | 987     | 10,3 | 1 561   | 13,6 |
| EMPLOYES                         | Total  | 92 847  |      | 103 060 |      |
|                                  | Femmes | 29 893  | 32,2 | 35 039  | 34,0 |
| OUVRIERS ET<br>MANOEUVRES FEMMES | Total  | 343 167 |      | 358 173 |      |
|                                  | Femmes | 103 729 | 30,3 | 110 527 | 30,9 |
| APPRENTIS                        | Total  | 7 080   |      | 6 256   |      |
|                                  | Femmes | 1 427   | 20,2 | 1 305   | 20,9 |

Tableau 15  
Rapport entre l'augmentation du coût du panier de la ménagère  
et celui du travail de la femme

| Année | Indice du coût<br>du panier de<br>la ménagère | Pourcentage de<br>de femmes au<br>foyer, dans<br>7 villes | Femmes mariées<br>exerçant un<br>emploi |
|-------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1954  | 100                                           |                                                           |                                         |
| 1976  | 1 584,0                                       | 37,1                                                      | 23,6                                    |
| 1977  | 1 596,1                                       | 35,6                                                      | 24,5                                    |
| 1978  | 1 926,1                                       | 35,8                                                      | 26,8                                    |
| 1979  | 2 436,0                                       | 35,6                                                      | 28,7                                    |
| 1980  | 3 680,0                                       | 34,6                                                      | 30,0                                    |

Tableau 16  
Participation à la main-d'oeuvre active

| Taux de participation féminine<br>dans la catégorie d'emploi | 22,5 %       |              |
|--------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
|                                                              | 1973         | 1983         |
| Effectif total de la main-d'oeuvre<br>active féminine        | 1 365 226    | 1 272 304    |
| Employeuses                                                  | 3,54 %       | 1,22         |
| Travailleuses indépendantes                                  | 9,37         | 21,86        |
| Employés                                                     | 40,08        | 56,70        |
| Ouvrières                                                    | 9,57         |              |
| Travail sans rémunération                                    | 3,85         | 2,42         |
| Travail domestique                                           | 14,61        |              |
| Autres catégories                                            | 1,48         |              |
| Pas d'information                                            | 7,50         |              |
|                                                              | <u>100 %</u> | <u>100 %</u> |

Seulement pour 7 villes et échantillons  
de foyers, étape 39 - DANE

|                                                                                                                                                                                       |                    |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| Taux de participation féminine à la<br>main-d'oeuvre active par secteur.                                                                                                              |                    |              |
| Agriculture et élevage                                                                                                                                                                | 1 365 226<br>4,4 % | 0,52         |
| Industrie (mines et carrières, industrie<br>manufacturière, électricité, gaz et eau,<br>construction)                                                                                 | 19,6               | 23,71        |
| Services (commerce pour la plupart de<br>détail, restaurants, hôtels, transport,<br>stockage et communications, financement,<br>assurance, biens fonciers ou services<br>commerciaux) | 65,1               | 75,62        |
| Autres catégories                                                                                                                                                                     | 3,4                |              |
| Pas d'information                                                                                                                                                                     | 7,5                | 0,14         |
|                                                                                                                                                                                       | <u>100 %</u>       | <u>100 %</u> |

Tableau 17  
Effectifs de la population rurale en âge de travailler répartie par activités,  
groupes d'âge et sexe\*, en 1981

| Groupes<br>d'âge et<br>sexe            | Effectifs de<br>la population<br>en âge de<br>travailler <u>b/</u> | Population<br>inactive <u>c/</u> | Population<br>économique<br>active <u>d/</u> | Personnes<br>occupant<br>un emploi <u>e/</u> | Chômeurs |                                 |                                |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------|---------------------------------|--------------------------------|
|                                        |                                                                    |                                  |                                              |                                              | Total    | Chômage<br>déclaré<br><u>f/</u> | Chômage<br>masqué<br><u>g/</u> |
| TOTAL NATIONAL DE LA POPULATION RURALE |                                                                    |                                  |                                              |                                              |          |                                 |                                |
| TOTAL                                  | 6 319 507                                                          | 3 508 363                        | 2 811 144                                    | 2 630 543                                    | 180 601  | 79 258                          | 101 343                        |
| De 10 à 11                             | 562 114                                                            | 517 222                          | 44 892                                       | 41 562                                       | 3 330    | 1 963                           | 1 367                          |
| 12 à 14                                | 833 428                                                            | 684 059                          | 149 369                                      | 129 031                                      | 20 338   | 7 879                           | 12 459                         |
| 15 à 19                                | 1 030 061                                                          | 559 466                          | 470 595                                      | 428 966                                      | 41 629   | 15 711                          | 25 918                         |
| 20 à 24                                | 708 854                                                            | 283 681                          | 425 173                                      | 380 330                                      | 44 843   | 24 493                          | 20 350                         |
| 25 à 29                                | 516 539                                                            | 216 584                          | 299 955                                      | 286 218                                      | 13 737   | 4 712                           | 9 025                          |
| 30 à 34                                | 452 809                                                            | 172 641                          | 280 168                                      | 264 826                                      | 15 342   | 3 477                           | 11 865                         |
| 35 à 39                                | 446 555                                                            | 202 156                          | 244 399                                      | 234 506                                      | 9 893    | 4 757                           | 5 136                          |
| 40 à 44                                | 381 569                                                            | 164 968                          | 216 601                                      | 210 715                                      | 5 886    | 2 609                           | 3 277                          |
| 45 à 49                                | 296 673                                                            | 128 613                          | 168 060                                      | 156 345                                      | 11 715   | 7 514                           | 4 201                          |
| 50 à 54                                | 324 986                                                            | 158 579                          | 166 407                                      | 163 795                                      | 2 612    | 609                             | 2 003                          |
| 55 à 59                                | 205 346                                                            | 96 542                           | 108 804                                      | 104 762                                      | 4 042    | 2 617                           | 1 425                          |
| 60 à 64                                | 205 946                                                            | 99 973                           | 105 973                                      | 102 425                                      | 3 548    | 2 917                           | 631                            |
| 65 à 69                                | 131 437                                                            | 73 181                           | 58 256                                       | 57 625                                       | 631      | -                               | 631                            |
| 70 à 74                                | 104 763                                                            | 63 758                           | 41 005                                       | 38 776                                       | 2 229    | -                               | 2 229                          |
| 75 à 79                                | 55 424                                                             | 37 530                           | 17 894                                       | 17 068                                       | 826      | -                               | 826                            |
| 80 et plus                             | 63 003                                                             | 49 410                           | 13 593                                       | 13 593                                       | -        | -                               | -                              |
| TOTAL NATIONAL DE LA POPULATION RURALE |                                                                    |                                  |                                              |                                              |          |                                 |                                |
| TOTAL                                  | 6 319 507                                                          | 3 508 363                        | 2 811 144                                    | 2 630 543                                    | 180 601  | 79 258                          | 101 343                        |
| Hommes                                 | 3 255 914                                                          | 1 043 908                        | 2 212 006                                    | 2 131 259                                    | 80 747   | 47 215                          | 38 032                         |
| Femmes                                 | 3 063 593                                                          | 2 464 455                        | 599 138                                      | 499 284                                      | 99 854   | 36 543                          | 63 311                         |

\* a) N'inclut pas les territoires nationaux (intendances et commissariats).

b) Population rurale en âge de travailler (PAT). Effectifs âgés de 10 ans et plus.

c) Population économiquement inactive (PEI) : personnes en âge de travailler qui ne participent pas à la production de biens et de services sur le marché : étudiants, femmes au foyer, rentiers, etc.

d) Population économiquement active (PEA) : elle comprend la population en âge de travailler (personnes occupant un emploi et chômeurs).

La population employée comprend ceux qui travaillent ou avaient un emploi la semaine précédant l'enquête.

e) PEA - personnes ayant un emploi : personnes âgées de 10 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant immédiatement l'enquête, exerçaient une activité rémunérée ou qui travaillaient sans rémunération pendant une période supérieure à 15 heures.

f) Chômage déclaré : personnes âgées de 10 ans et plus qui ne travaillaient au cours de la semaine précédant l'enquête et qui cherchaient du travail au cours des 12 mois précédents.

g) PEA - chômage masqué : personnes âgées de 10 ans et plus qui n'ont ni travaillé ni cherché un emploi pour les 12 derniers mois parce qu'ils pensaient qu'ils n'en trouveraient pas ou qu'il ne leur conviendrait pas ou qu'ils préféreraient attendre, etc.

Tableau 18  
Taux de participation et de chômage dans les zones rurales,  
par sexe\* - 1981

|                      | Taux global de<br>participation <u>b/</u> | Total | Déclaré <u>c/</u> | Masqué <u>d/</u> |
|----------------------|-------------------------------------------|-------|-------------------|------------------|
| TOTAL NATIONAL RURAL |                                           |       |                   |                  |
| Total                | 44,5                                      | 6,4   | 2,8               | 3,6              |
| Hommes               | 67,9                                      | 3,6   | 1,9               | 1,7              |
| Femmes               | 19,6                                      | 16,7  | 6,1               | 10,6             |

\* a) N'inclut pas les territoires nationaux (intendances et commissariats).

b) Taux global de participation : rapport, exprimé en pourcentage, entre la population économiquement active (PEA) et le nombre de personnes constituant la population en âge de travailler (PT) (voir définitions dans le tableau précédent).

c) d) Taux d'emploi déclaré : (voir les définitions dans le tableau précédent).

## EMPLOI

### PROPOSITIONS ET STRATEGIES

1. Le Ministère du travail et de la sécurité sociale a préparé une étude et une analyse des situations spécialement créatives de conflits et de discrimination à l'égard des femmes qui travaillent et présenté les diverses propositions suivantes :

- a) Création de l'Office des affaires du travail et de sécurité sociale pour la femme :

Il faut disposer d'une organisation d'assistance qui coordonne les directions nationales et les succursales régionales pour que les dispositions et programmes ayant trait aux femmes puissent être appliqués conformément à la priorité que le Ministère souhaite leur donner. La proposition concernant l'organisation et le fonctionnement de cet office qui précise la relation spécifique devant exister entre les niveaux de direction du Ministère et chacune de ces succursales garantira le passage de la théorie à la pratique. De façon analogue, on a prévu la nécessité de renforcer et d'améliorer le fonctionnement des travaux d'inspection, de contrôle du travail et de sécurité sociale en coordonnant les actions des différentes succursales, en vue de mettre au point une méthodologie intégrée.

- b) Création de comités consultatifs :

On a prévu, aux niveaux national et régional, le fonctionnement de comités impliquant la participation des institutions féminines, des organisations syndicales, des associations de bénévoles et des instances gouvernementales qui ont un rapport avec la femme qui travaille. Ces comités constitueront des mécanismes de liaison permettant de faire connaître, d'essayer et d'exécuter les dispositions et les programmes concernant la femme qui travaille.

2. On a envoyé au Secrétariat juridique de la Présidence de la République les projets de loi de réforme du Code substantif du travail pour qu'ils soient présentés par le gouvernement au Congrès de la République au cours des prochaines sessions. Il s'agit en particulier de :

- a) Réforme de la journée de travail : la thèse soutenue propose que la femme puisse choisir de travailler à mi-temps avec une rémunération proportionnelle au temps de travail effectué pour qu'elle puisse s'occuper de ses enfants qui n'ont généralement qu'une demi-journée d'enseignement et prendre les mesures qui s'imposent pour pouvoir allaiter leurs enfants.
- b) Congé spécial : les spécialistes de la santé physique et émotionnelle de l'enfant estiment que le nouveau-né doit avoir un contact permanent avec sa mère au cours des six premiers mois de son existence. C'est dans cet esprit de protection de la santé de l'enfant qu'on est en train d'élaborer une proposition en vue de faciliter l'arrêt du travail de la mère ou lui permettre de prendre un congé spécial non rémunéré pour une période d'une durée maximum d'un an, à la fin duquel elle pourra reprendre son travail.

- c) Congé pour raisons familiales : l'objectif de cette proposition est d'adapter les normes nationales à ce qui est prévu par la Convention N° 3 de l'OIT sur la protection de la maternité. Cette convention a été adoptée par la Conférence internationale du travail de l'OIT à sa première réunion (1919) et approuvée par le Congrès de la République de Colombie par la loi 129 de 1931 et ratifiée par le Gouvernement colombien en 1933.

Cette convention prévoit pour la femme, à l'article 30, un congé payé de 12 semaines pour raison de maternité; toutefois, 50 ans après la ratification de cette convention, la Colombie n'a pas encore adopté les moyens nécessaires pour appliquer cette disposition puisque l'article 236 du Code substantif du travail prévoit seulement un congé maternité de huit semaines.

Au moment de la ratification de la Convention, l'Etat colombien avait pris l'engagement de faire entrer ces règles en vigueur dans le pays. Comme ces mesures n'ont pas été prises, la Commission d'experts chargée de l'application de la convention et des recommandations de cet organisme international a formulé à plusieurs reprises des observations à l'égard de la Colombie, qui peuvent donner lieu à l'application du "paragraphe spécial" pour leur application.

En tenant compte de la situation socio-économique du pays et de son incidence sur les questions du travail et pour ne pas alourdir encore les charges qui pèsent sur les entreprises, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour la femme sur le marché du travail, il est proposé que les quatre semaines qui viendront augmenter le congé maternité soient augmentées progressivement d'une semaine par an pour parvenir aux douze semaines demandées par la convention déjà citée. On commencera à payer ce congé deux ans après l'entrée en vigueur de la loi.

- d) On a élaboré un projet de loi de réforme du Code substantif du travail concernant les travailleuses des services domestiques en ce qui concerne leur journée de travail et les prestations sociales. Il faut que les services de sécurité sociale couvrent toutes les travailleuses de façon efficace.
- e) On est en train de créer des mécanismes interinstitutionnels pour effectuer correctement les travaux d'inspection dans les activités de production, en tenant compte des aspects afférents à la santé du travail.
- f) Projet concernant le secteur de la floriculture :

S'agissant de la valorisation des risques liés au travail, la production de fleurs a des répercussions extrêmement nocives sur la santé des travailleuses en raison de la toxicité des engrais chimiques qui sont employés pour cette activité.

Pour assurer les principes d'une productivité basée sur la sécurité, on a mis au point un programme intégré d'inspection du travail technique consacré à certains aspects des droits individuels et collectifs et de la santé du travail. Dans ce but, on a mis au point un modèle qui sera mis au point pour les fonctionnaires des

secteurs de la santé, du travail et de la sécurité sociale et qui servira de source d'information et de vérification du diagnostic porté sur les problèmes dans ce secteur et comme base pour la mise au point et l'établissement de mesures correctives qui profiteront à plus de 40 000 travailleurs dont 80 % de femmes.

3. Formation :

En plus des modifications de la législation, on s'efforce de mieux faire connaître les lois existant dans le domaine du travail, de l'activité syndicale et de la santé du travail, pour que la travailleuse connaisse et apprécie ses droits et ses devoirs et se prépare ainsi en connaissance de cause à participer à l'action syndicale.

On souhaite également favoriser l'analyse de la formation à l'emploi que la femme reçoit afin de favoriser une diversification de la formation donnée en fonction des caractéristiques du marché du travail.

Actuellement, on rassemble, compile et traite toutes les informations que possède le Ministère sur la femme qui travaille afin de jeter les bases d'un système d'informations qui permettent de programmer des recherches plus précises à l'intérieur du Ministère et puissent servir aux chercheurs et personnes qui étudient ce problème.

\* \* \* \* \*

## SANTE ET NUTRITION

La santé et la nutrition sont du ressort des organismes suivants : Ministère de la santé, ISS, CAJANAL, ICBF, INS, INSFOPAL, PAN, DRI, programme IPC, Fonds national hospitalier, Programme de vaccination, Institut national de cancérologie, Plan national d'urgence pédiatrique, Plan de soins aux personnes âgées, Service national de réhabilitation, SEM et Plan d'intensification du développement de la santé.

Au cours de la décennie 1976-1985, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la santé. A elle seule, l'augmentation du budget consacré à cette fin montre que la couverture est meilleure, puisqu'il est passé de 9 140 millions de pesos en 1976 à 36 674 en 1983, somme à laquelle il faut ajouter les ressources administrées par chaque département. On a donc pu améliorer la couverture de santé dans les milieux ruraux où le nombre de bénéficiaires augmente d'un million par an.

En janvier 1975, après des études détaillées, on a créé le Système national de santé dont la première phase est consacrée de façon prioritaire aux neuf millions de personnes des zones rurales qui étaient défavorisées.

Les zones rurales et les petites agglomérations urbaines ont également bénéficié de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la destruction des ordures, et de l'extension de l'infrastructure sanitaire. De cette façon, environ huit millions d'habitants (73 % de la population rurale) répartis en quelque mille communes ont pu profiter de ces services.

Dans son rapport de 1977, le docteur Roberto Nac Namara, président de la Banque mondiale, s'est exprimé de la façon suivante à propos de la Colombie : "Ainsi, la Colombie a mis en route un programme national de santé destiné à répondre aux besoins d'environ 40 % des Colombiens qui actuellement n'ont pas encore accès aux services de base de santé. Le programme organisé de façon à utiliser les travailleurs communautaires des dispensaires locaux, est fondé sur le système de l'auto-assistance. En deux années de fonctionnement seulement, il a réussi à toucher un million de pauvres. S'il réussit, et les études approfondies sur lequel il est fondé indiquent qu'il réussira, il procurera des services de base de santé à tous les habitants pauvres de pays en 1985 pour un coût annuel inférieur à 4 dollars par personne." La politique nationale de santé stipule qu'on doit faciliter l'accès de tous les citoyens aux services de santé, "en donnant la priorité aux groupes de population où le pourcentage de mineurs de quinze ans, aux soins destinés à la mère et à l'enfant et à la médecine du travail". Les données ci-après sont significatives de l'accroissement progressif de cette couverture :

|                                    | <u>1974</u> | <u>1977</u> |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Soins aux femmes enceintes         | 53,5 %      | 80,5 %      |
| Planification familiale            | 9,1 %       | 18,6 %      |
| Soins aux enfants de moins d'un an | 83,8 %      | 87,8 %      |
| Soins aux enfants de 1 à 4 ans     | 32,8 %      | 31,3 %      |

La stratégie fondamentale a consisté à promouvoir la participation de la communauté pour réduire et contrôler les problèmes de santé. Ainsi, on a formé des animateurs pour les communes grâce à l'action de 33 bureaux de participation communautaire créés à cette fin.

Ces actions sont en grande partie réalisées par des femmes pour les tâches suivantes : spécialistes de la promotion de la santé, assistantes sociales, nutritionnistes, bactériologues, infirmières, dentistes et médecins du secteur public comme du secteur privé.

Le plan concernant les zones rurales et les zones marginales a été confirmé dans un premier plan pour la promotion de la santé qui traite en moyenne de 200 cas et couvre environ 1 000 habitants.

En 1981, les soins médicaux destinés aux mères et aux enfants assuraient une couverture de 80 % et continuent leur action dans ce sens puisqu'ils ont assuré la vaccination à 100 % des enfants d'un an.

Les visites à domicile officielles après l'accouchement et le contrôle prénatal ont augmenté de 15 % et on assure une couverture de 97 % aux enfants âgés de un à quatre ans.

En Colombie, les cancers de l'appareil génital féminin viennent au premier rang des tumeurs malignes, à raison d'environ 30 %. Le cancer du col de la matrice, en particulier, représente 40 % des tumeurs malignes qui atteignent la femme. Le cancer en général est la troisième cause de mortalité en Colombie et la première chez les personnes âgées de 40 ans.

Au cours de la décennie, les services de l'Institut national de cancérologie ont été étendus et ont été complétés par la création de 10 centres régionaux ce qui permet une couverture totale du territoire national.

L'Institut des assurances sociales est ouvert de façon égale aux travailleurs des deux sexes et a été étendu aux personnes dépendantes de ses adhérents grâce au système de médecine familiale. Ainsi, la couverture est passée à 2 753 000 personnes, dont 175 000 sont de nouveaux adhérents.

Le budget de l'Institut était de 7 169 millions de pesos en 1975 et en 1981 il atteignait 31 519 millions de pesos.

La Caisse nationale de prévision sociale qui couvre des employés des services publics a augmenté de 42,5 % le nombre de ses bénéficiaires qui représentaient 266 000 en 1981. Les retraités ont augmenté de 20 % et sont actuellement au nombre de 38 000.

L'Institut national de la santé (INAS) chargé de la recherche, qu'il poursuit avec la collaboration de 10 laboratoires spécialisés dans les disciplines suivantes : entomologie, virologie, microbiologie, biochimie, pathologie, génétique, santé de l'environnement, parasitologie et malaria.

Le Plan national d'urgences pédiatriques, fondé en 1980, assure des services à 30 000 enfants.

#### Médecine dentaire :

En 1976, 91 % de la population de cinq ans et plus était atteinte de caries et 88,7 % de cette même population souffrait d'affections relevant de l'orthodontie.

Sur la base de ces données, on a créé la Division de la santé dentaire, qui rassemble des ressources humaines, technologiques, financières et administratives dans le but de soigner les personnes touchées par ces affections et de prévenir leur réapparition.

On a créé 881 centres de consultations fixes, unités régionales et services ruraux; on compte un grand nombre d'odontologues, d'auxiliaires et de spécialistes de la promotion de la santé, un programme préventif faisant appel à l'usage individuel du fluor a été mis en oeuvre et on a procédé à la fluoration de l'eau de consommation au profit d'une population qui, en 1978, représentait 8 954 000 personnes.

#### Programmes de nutrition :

Le Gouvernement cherche à améliorer la qualité de la nutrition de la population en procurant un complément d'alimentation aux mineurs d'âge préscolaire et scolaire et aux femmes enceintes et allaitant, programme qui est appliqué par l'intermédiaire de l'ICBF.

Le Plan national d'alimentation et de nutrition (PAN), conçu pour améliorer les conditions de nutrition de la population colombienne, dispose de 18 organismes publics et du secteur privé. Il a été créé en 1975 à la suite de recherches qui ont constaté une consommation insuffisante d'aliments nutritifs de la part de 32 % de la population.

Ce programme favorise la production d'aliments à haute valeur nutritive, l'achat d'un complément d'aliments enrichis, l'organisation de jardins scolaires et la préparation d'aliments valables sur le plan nutritif, dont le pain, et prévoit des mesures sanitaires.

Le Développement rural intégré (DRI) fait partie de la politique de production de produits alimentaires, d'augmentation de la productivité et d'accès à l'emploi dans le secteur rural. Au cours de l'année 1978, 26 709 familles ont obtenu crédits et assistance technique pour une valeur de 1 047 milliards de pesos. On a formé 6 763 instituteurs ruraux et construit 44 systèmes d'adduction d'eau et 27 services de santé.

A la fin de l'année 1981, 251 systèmes d'adduction d'eau et 85 services de santé avaient été mis en service et 6 906 maîtres avaient pris leurs fonctions; on estime que 71 000 familles en ont tiré un bénéfice direct.

En tout cas, les programmes de la DRI et du PAN au profit des familles campagnardes apportent une aide considérable aux femmes qui y participent.

#### Intégration des services et participation de la collectivité :

Ce programme a été restructuré pour améliorer la situation des communautés marginales se trouvant dans des cités intermédiaires. Il cherche à moderniser les taudis grâce à des plans de logements et de services publics et à incorporer cette population à la vie du pays. Il a contribué à l'augmentation du revenu réel grâce à la création de petites industries, à l'assistance technique et à l'octroi de crédits, ainsi qu'à l'intégration sociale.

\* \* \* \* \*

SANTE ET NUTRITION

EVALUATION

Réponses au questionnaire

1. Les dispositions garantissant des services de santé pour les femmes sont des textes législatifs et réglementaires, notamment les suivants :

- Loi N° 27 de 1974, portant création des centres de soins intégraux aux enfants d'âge préscolaire (CAIP) et instituant l'obligation pour les organismes publics et privés de consacrer à cet effet un pourcentage de 2 % du salaire mensuel figurant sur le bulletin de paie.
- Loi N° 7 de 1979 étendant la disposition ci-dessus à l'ensemble des mineurs âgés de moins de 18 ans, dont certains présentent des problèmes d'inadaptation sociale ou sont en danger physique ou moral.
- Extension du Plan d'alimentation et de nutrition (PAN) en vue de son application à 8 millions de personnes, afin d'améliorer la santé et la nutrition des enfants et des femmes enceintes ou qui allaitent.
- Priorité à l'affectation de ressources au contrôle des facteurs touchant la santé de la mère et de l'enfant, afin de maintenir à 80 % le niveau de couverture des soins médicaux et de la vaccination pour la totalité des enfants de moins d'un an.
- Augmentation dans une proportion de 15 % des soins donnés à domicile et en milieu hospitalier à l'occasion de l'accouchement et de la grossesse.

- a) Article 236 du Code fondamental du travail : "Toute travailleuse enceinte a droit à un congé de huit semaines au moment de l'accouchement, pendant lesquelles elle perçoit le salaire auquel elle avait droit au début de cette période."

Décret N° 13 de 1967, article 7 : "L'employeur est tenu de prévoir deux pauses de 30 minutes par jour pour permettre à la travailleuse d'allaiter son enfant, sans diminution de salaire correspondante, au cours des six premiers mois suivant sa naissance.

L'employeur est tenu de ménager un plus grand nombre de pauses que prévu au paragraphe précédent si la travailleuse présente un certificat médical exposant les motifs pour lesquels ces pauses sont nécessaires."

L'ISS et la CAJANAL assurent des soins médicaux aux femmes enceintes atteintes d'une maladie professionnelle ou non professionnelle ou victimes d'un accident du travail, qui travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public, ainsi qu'aux épouses enceintes des travailleurs.

- b) Le travail de nuit des femmes dans les entreprises industrielles et le travail des femmes dans les fabriques de peinture, pour exécuter des travaux souterrains, insalubres, dangereux ou qui exigent de grands efforts sont interdits (art. 242 du Code fondamental du travail).

La femme qui travaille dans des secteurs non structurés reçoit une protection sociale par l'intermédiaire des centres de santé et des hôpitaux de l'Etat. Toutefois, cette protection est insuffisante.

2. De grands efforts ont été faits pour assurer aux femmes des zones rurales et urbaines marginales un plus large accès aux services de santé. On a relevé une amélioration des soins donnés dans le domaine de l'obstétrique et dans ceux de la planification familiale et des consultations médicales et odontologiques ainsi que des soins infirmiers (tableau N° 24). Entre 1978 et 1982, la couverture a été étendue à 5,5 millions de personnes, dont 1 623 159 femmes enceintes.

- a) Les centres de santé dispensent des soins aux personnes qui ne travaillent pas en entreprise, donnent des consultations sur la grossesse, l'accouchement et la période postnatale. Des indications y sont aussi données concernant l'allaitement et le sevrage.
- b) L'Association pour la protection de la famille colombienne - PROFAMILIA, fondée en 1965, représente "l'effort du secteur privé colombien en matière de planification familiale"; ses objectifs sont notamment les suivants :
  - Faire changer d'opinion sur la taille de la famille;
  - Donner un enseignement en matière de planification familiale, de paternité responsable, de physiologie de la reproduction, de prévention de l'avortement;
  - Fournir aux personnes qui en font la demande des services en matière de planification, notamment dans les classes les plus pauvres;
  - Appuyer les institutions d'utilité publique qui lancent des campagnes de planification familiale;
  - Créer des associations de planification familiale dans les différentes régions du pays;
  - Préparer des manuels sur la planification familiale et distribuer du matériel éducatif;
  - Contribuer au diagnostic précoce du cancer des organes féminins et assurer le suivi des malades;
  - Réaliser des activités tendant à prévenir l'avortement;
  - Promouvoir au niveau gouvernemental et à celui des institutions publiques et semi-publiques des activités de planification familiale dans le cadre des programmes de santé.

Les chiffres fournis par les statistiques des services ainsi assurés sont élevés.

- c) L'éducation dans le domaine de la santé, destinée à assurer un niveau correct de nutrition, de santé et d'hygiène, est dispensée par l'intermédiaire d'organismes du Ministère de la santé, des secrétariats départementaux à la santé, du Ministère de l'éducation

et au moyen de campagnes des médias. Dans les zones rurales, ce rôle est joué par le PAN, dont le but est d'améliorer les conditions alimentaires et nutritionnelles des groupes de population des zones rurales et des zones marginales des villes les plus vulnérables, en particulier les mères et les enfants. La stratégie de cet organisme s'est traduite en cinq programmes : soins de santé primaire, hygiène de l'environnement, production d'aliments, distribution de ceux-ci et éducation nutritionnelle.

L'étude nationale de santé comporte un élément de nutrition à l'intention des femmes. On a constaté chez 13,5 % de ces dernières une déficience structurelle; chez 14 %, une tendance à un poids trop élevé et chez 16 % une tendance à l'obésité.

Une grande importance est donnée à l'élément éducatif; le problème de la nutrition est celui qui reçoit la plus grande diffusion de la part des travailleuses sanitaires et des auxiliaires de soins infirmiers.

- d) Une alimentation appropriée est donnée à la femme enceinte ou qui allaite par l'intermédiaire du Plan maternel et infantile de l'ICBF, qui leur fournit des soins dans les centres locaux ou de zone, des centres de nutrition ou d'autre nature, pour essayer de pallier les déficiences relevées lors des enquêtes. Ces déficiences consistent en une dénutrition protéico-calorique, en une anémie par manque de fer, goût, etc.

La Sous-Direction de la nutrition fournit, par l'intermédiaire de la Division d'éducation nutritionnelle, une formation dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'alimentation et de l'hygiène alimentaire tant aux fonctionnaires des différentes institutions qu'aux agents d'éducation (instituteurs, auxiliaires de dispensaires, aides-soignants des régions agricoles et conseillères ménagères, ainsi qu'aux personnes recourant à chacun des programmes, au moyen d'un enseignement mutuel non formel, considéré comme la méthode d'éducation la plus adéquate au niveau communautaire.

- e) La réduction des indices de morbidité et de mortalité a été le but principal des derniers gouvernements, qui lui ont consacré des crédits budgétaires d'un montant inusité. Les moyens de prévention sont notamment la vaccination, les campagnes de vulgarisation, l'éducation des écoliers, les règles d'hygiène divulguées dans les centres de santé et les services hospitaliers auxquels se sont joints les nouveaux hôpitaux couvrant de vastes secteurs de la population.
- f) La détection précoce du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein est réalisée par les services de l'hôpital de cancérologie, ceux de PROFAMILIA et dans le cadre de campagnes organisées à cet effet en permanence, avec des résultats très positifs.
- g) Plusieurs études ont été effectuées sur l'incidence de l'avortement illégal et divers projets de lois ont été déposés pour le rendre légal; en effet, en Colombie, l'avortement est considéré comme un délit, donc comme punissable. On a déduit de ces études que l'avortement est, des cinq causes de mortalité maternelle, la plus importante par son incidence croissante. On prétend en effet que,

actuellement notre société ne cherche plus autant à dissimuler l'avortement qui, partout, se répand; on sait aussi que, faute d'être légalisé, il est pratiqué par des personnes non qualifiées, selon des méthodes néfastes, sans aseptic.

3. Plusieurs études et de nombreuses enquêtes sur les problèmes causés par la malnutrition ont été réalisées. Des mesures de prévention ont été prises.

- a) On a déjà signalé que l'anémie et d'autres maladies dues aux déficiences nutritionnelles avaient été relevées et les mesures prises pour y remédier ont été énumérées.
- b) Le poids des femmes enceintes est contrôlé chaque mois; elles reçoivent des compléments nutritifs pour le faire augmenter quand il est trop bas. Ce type de soins est assuré par les centres de santé, l'ICBF, l'ISS et la CAJANAL.
- c) La répartition des tâches entre les membres de la famille est différente lorsque la femme travaille; en général, celles-ci sont partagées avec une domestique ou lui sont confiées en totalité. Dans les campagnes, la tradition n'a pas changé et c'est la femme qui s'occupe des enfants et du mari, fait la cuisine, lave le linge, transporte l'eau, donne à manger aux animaux, coupe le bois de chauffe, sème et plante dans le potager familial et participe à la récolte.
- d) La répartition des aliments au sein de la famille se fait sous le contrôle de la femme, qui s'en prive quand il n'y en a pas assez. Sa ration alimentaire est déséquilibrée, faute de protéines et de vitamines. Même lorsque la famille possède des animaux de basse-cour, des porcs et des oeufs, elle préfère les vendre pour couvrir d'autres besoins. Si elle les consomme, ce n'est pas en quantité suffisante. En général, on boit du lait seulement dans les familles à revenus élevés mais on n'y mange pas de légumes, pourtant abondants au potager, car on n'en a pas l'habitude. Toutefois, la famille paysanne s'alimente mieux que la famille urbaine des couches sociales très modestes.

4. L'application de plusieurs programmes d'éducation nutritionnelle a été entreprise et se poursuit actuellement.

5. L'état nutritionnel des filles a été le même que celui des garçons. Actuellement, la population infantile des deux sexes qui bénéficie des prestations de l'ICBF est importante et elle est visiblement mieux nourrie, tant dans les villes que dans les campagnes. Il reste toutefois un pourcentage croissant de personnes qui le sont mal.

6. Le développement des services de santé a beaucoup progressé. Ainsi, de 1978 à 1981, le nombre de paysans ayant bénéficié des sous-programmes du PAN s'est élevé à 3 685 110 dont 80 % dans le cadre du sous-programme de santé. D'autre part, en 1982, la construction de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts dans les zones urbaines a permis de desservir 13,6 autres millions de personnes, soit 73,5 % à 78 % de citoyens de plus. Le nombre d'habitants de ces zones desservis par le nouveau réseau d'égouts a atteint 12,6 millions, soit 72 % du total, contre 61,4 % en 1978.

7. Les besoins de groupes spécifiques de femmes ont été identifiés grâce à des enquêtes, des travaux de recherche et des statistiques et ont été satisfaits de diverses manières. Par exemple :

- a) Les adolescentes et les jeunes femmes. D'après les statistiques, 50 % des femmes de 15 à 44 ans ont une liaison durable. A la campagne, la femme se met en ménage très jeune car c'est son seul but; à la ville, le nombre des femmes dans cette situation diminue car elles préfèrent étudier ou travailler. Les deux catégories de femmes reçoivent des soins lorsqu'elles s'adressent aux centres de santé.
- b) Les mères chefs de famille travaillent généralement si elles ont des enfants en bas âge, afin de faire face aux besoins du ménage; elles reçoivent pour eux jusqu'à 14 ans des allocations familiales de l'Etat. Ces allocations sont versées à l'homme si la femme et lui travaillent et si c'est lui qui subvient aux besoins de la famille. Si la femme s'adresse à l'ICBF en cas d'abandon ou de séparation, son conjoint est tenu de lui verser une pension alimentaire, pour elle et ses enfants. L'entité pour laquelle il travaille doit effectuer le prélèvement correspondant.
- c) Les mères célibataires peuvent demander au père de reconnaître leur enfant en apportant des preuves à l'appui et lui réclamer des aliments. La société les tient toujours plus ou moins à l'écart mais plutôt moins qu'auparavant.
- d) Les femmes handicapées ont la possibilité de s'adresser à des centres spéciaux où elles font l'objet d'une réadaptation et sont aidées. Récemment, une importante campagne en faveur des handicapées a été réalisée grâce à d'importantes contributions de la communauté.
- e) Pour les femmes âgées, il existe quelques foyers. Toutefois, il faut reconnaître qu'elles représentent le secteur le moins protégé de la société, sauf si elles reçoivent une pension de retraite; dans ce cas elles peuvent subvenir à leurs besoins et recevoir des soins médicaux et hospitaliers.
- f) Les femmes qui émigrent des campagnes vers les villes sont aidées par des associations d'agriculteurs telles que la Société des agriculteurs colombiens (Societad de agricultores de Colombia - SAC). Il existe également des "foyers de transit", tenus par des femmes bénévoles.

8. Les changements constatés dans le nombre et le pourcentage des femmes occupant des postes au niveau de la prise de décisions et qui peuvent formuler des politiques dans le secteur de la santé ne sont pas nombreux mais d'importance. Ainsi, il existe une vice-ministre de la santé, deux autres femmes sont gouverneurs de département, plusieurs sont maires et c'est une femme qui dirige le CAJANAL. Il y a quelques jours encore, une femme était à la tête de l'ICBF depuis près de deux ans.

- a) La participation massive des femmes à l'élection du Président de la République leur a valu d'être nommées aux niveaux les plus élevés de l'Etat, preuve de reconnaissance méritée d'ailleurs en raison des capacités qu'elles ont montrées.

- b) La part des femmes dans les effectifs de main-d'oeuvre du secteur de la santé, où elles sont infirmières et promotrices de santé est peut-être la plus importante, ainsi que le montre le tableau N° 22. Cette part diminue à mesure que l'on monte dans la hiérarchie, dans la profession médicale par exemple, car elles peuvent difficilement s'y préparer; en médecine dentaire aussi, en raison de la forte concurrence que leur opposent les hommes, pour qui l'accès est plus facile.
9. a) Le secteur de la santé dans lequel on relève une présence féminine minimale est celui de la médecine, avec ses diverses spécialités. On en a vu la raison dans d'autres parties de ce rapport, qui est la difficulté à se faire admettre dans les facultés de médecine. De même, les femmes sont peu nombreuses dans le secteur du génie sanitaire car, à quelques exceptions près, elles sont réticentes à s'engager dans les diverses branches de la technique. Aucune mesure n'est prise pour augmenter leurs effectifs.
- b) Aucune mesure n'est prise non plus pour accroître le nombre de femmes dans les professions du secteur de la santé, resté faible jusqu'ici pour la raison susmentionnée, à savoir le nombre plus important de celles qui sont pourvues de diplômes universitaires dans ces secteurs qui se heurtent d'ailleurs toujours au même obstacle : difficulté d'accès aux études et, lorsqu'elles y parviennent, d'accès à l'emploi. C'est pour cette raison que certaines femmes médecins ont dû se défendre en travaillant dans leur propre cabinet, les services officiels n'en voulant pas.
10. Dans les activités de santé communautaire, les femmes accomplissent une tâche importante, tant à l'échelon gouvernemental qu'à l'échelon industriel. Dans les zones rurales et dans les zones marginales, il existe 5 000 travailleuses sanitaires, 22 000 auxiliaires sanitaires et 4 500 infirmières. Ces résultats sont dûs aux quelques pressions exercées par des groupes féminins mais principalement à la prise de conscience par le gouvernement et les institutions du fait qu'il est impossible de ne pas tenir compte de la moitié de la population active du pays si l'on veut que celui-ci progresse.
11. Hormis les obstacles à l'accès à la carrière médicale rencontrés par les femmes et le peu d'atouts dont elles disposent pour faire face à la concurrence professionnelle, on peut dire que leur action dans les domaines de la santé et du développement ne soulève aucune difficulté majeure.
12. Une synthèse des programmes de santé postérieurs à la décennie jugés prioritaires par le gouvernement figure dans le Plan national de développement, dont les paragraphes ci-après ont été extraits :

"La mère et l'enfant au premier plan des priorités. On se propose de ramener à 40 p. 1 000 le taux de mortalité chez les enfants de moins d'un an en réduisant de moitié le taux de mortalité dû aux maladies infectieuses et parasitaires, aux maladies du système de défense de l'organisme, ainsi qu'aux maladies respiratoires et périnatales. La mortalité chez les enfants de 1 à 4 ans doit descendre à des niveaux de 5 à 7 p. 1 000. Chez les mères, on se propose de réduire la morbidité et la mortalité spécifiques et de faire baisser de 10 % le taux de mortalité par complications pendant la grossesse, post-partum et postnatales, ainsi que celles entraînées par l'avortement et le cancer du col. A cet effet,

on élargira la couverture des soins aux accouchées en institutions (70 et 80 %), du contrôle prénatal (70 %) et de la planification familiale dans les établissements publics (20 et 25 %).

Dans le cadre des activités de prévention sociale, on appliquera des programmes d'éducation nutritionnelle à l'intention des mères.

Soins aux enfants d'âge scolaire. On se propose de réduire de 15 à 20 % la morbidité et la mortalité dues aux accidents et de ramener à 0,5 à 1 pour mille celle qui est due aux affections respiratoires aiguës, à celle des organes des sens et aux affections de la bouche. On augmentera la couverture des soins médicaux (40 %) ainsi que des soins dentaires au titre de la prévention (50 %).

Groupe d'âge de 45 ans et au-delà. Le but fixé est de réduire la mortalité spécifique pour le groupe d'âge de 45 à 59 ans à 8 % et à 50 % pour les personnes de plus de 60 ans. Les personnes âgées feront l'objet de soins spéciaux. Des activités éducatives et récréatives destinées à favoriser leur intégration dans la famille et dans la communauté sont prévues.

Programme de caractère général. On appliquera des programmes de lutte contre les maladies vénériennes, la tuberculose, le cancer et la lèpre, de soins en cas de catastrophe, de soins d'urgence, de réadaptation, d'hygiène mentale, de lutte contre la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme, de santé et d'hygiène du travail et l'on créera des centres antipoisons; des programmes de petite chirurgie ambulatoire et de surveillance et de soins pour les cas d'hypertension artérielle. On renforcera les programmes de lutte contre les maladies tropicales (paludisme, dengue et fièvre jaune, éradication du pian et lutte contre la leishmaniose)."

13. Il existe une coordination intersectorielle (éducation-santé) pour l'application de programmes communs dans le cadre du plan national de développement mais elle n'existe pas pour les questions qui concernent spécifiquement la femme. Toutefois, cette coordination pourrait être instituée si des campagnes étaient menées par l'intermédiaire des moyens de communication pour mettre en relief les conditions particulières que sont celles des femmes aux prises avec les problèmes communautaires, ceux des soins aux malades, de la promotion de mesures favorisant la santé, de la préparation des aliments, de l'amélioration du foyer, de gynécologie, de puériculture et d'allaitement comme tel est le cas, par exemple, dans les pays communistes où les soins médicaux sont dispensés dans leur quasi-totalité par des femmes.

\* \* \* \* \*

**Tableau 19**  
**Vaccinations. Doses selon le type biologique,**  
**sous-secteurs public et mixte, 1975-1982**

| Type biologique                                                        | 1975      | 1976      | 1977      | 1978        | 1979        |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| <b>Total des doses dispensées</b><br><b>(tous les groupes d'âge)</b>   |           |           |           |             |             |
| D.P.T. (Etalon<br>diphtérie-coqueluche                                 | 1 407 105 | 912 778   | 1 084 366 | 1 625 436   | 2 554 837   |
| Antirougeole                                                           | 301 874   | 470 554   | 459 050   | 632 754     | 880 943     |
| Antipolio                                                              | 1 696 157 | 1 290 276 | 1 345 301 | 1 637 209   | 2 719 647   |
| B.C.G.                                                                 | 940 820   | 541 336   | 689 795   | 753 757     | 1 371 272   |
| Fièvre jaune                                                           | 353 421   | 285 464   | 235 691   | 295 449     | 608 259     |
| T.D. (Tétanos-diphtérie)                                               | 195 320   | 84 753    | 129 939   | 245 406     | 417 194     |
| <b>Type biologique</b>                                                 |           |           |           | <b>1981</b> | <b>1982</b> |
| <b>Total des doses administrées</b><br><b>(tous les groupes d'âge)</b> |           |           |           |             |             |
| D.P.T. (Etalon diphtérie-<br>coqueluche)                               |           |           |           | 2 560 501   | 2 314 320   |
| Antirougeole                                                           |           |           |           | 1 102 859   | 807 311     |
| Antipolio                                                              |           |           |           | 3 383 338   | 2 508 914   |
| B.C.G.                                                                 |           |           |           | 1 387 410   | 1 287 125   |
| Fièvre jaune                                                           |           |           |           | 423 016     | 390 093     |
| T.D. (Tétanos-diphtérie)                                               |           |           |           | 700 302     | 732 025     |

**Tableau 20**  
**Traitement odontologique dans les secteurs public**  
**et mixte, 1978-1982**

| Activité                               | 1978      | 1979      | 1980      | 1981      | 1982      |
|----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Nombre total de<br/>séances</b>     | 1 745 536 | 1 888 405 | 2 192 388 | 2 186 473 | 2 217 101 |
| <b>Nombre de premières<br/>séances</b> | 751 665   | 817 354   | 979 011   | 965 219   | 983 789   |
| <b>Rapport</b>                         | 2,3       | 2,3       | 1,3       | 1,4       | 1,4       |

Graphique N° 1  
Nombre total de personnes liées au sous-secteur de la santé  
relevant directement de l'Etat - 1978

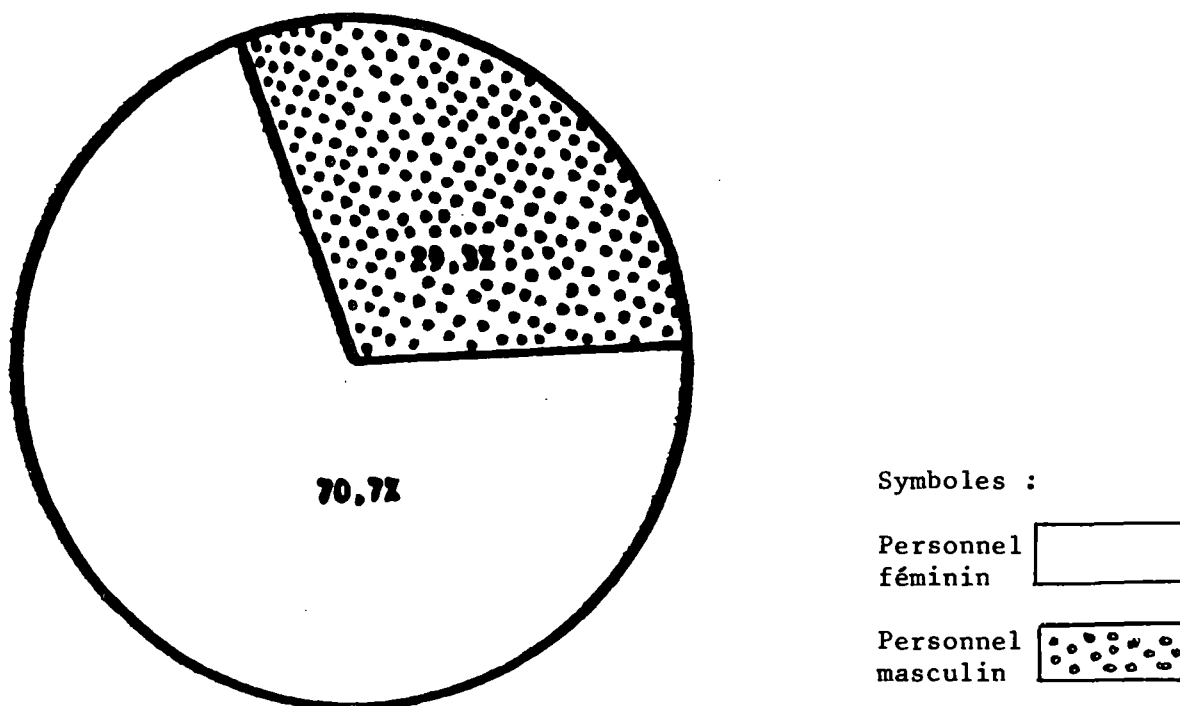


Tableau 21  
Nombre total de personnes liées au sous-secteur de la santé relevant  
directement de l'Etat, par niveau de formation, selon le sexe, 1978

| Niveau de formation               | Personnel<br>féminin | %    | Personnel<br>masculin | %    | Total<br>général |
|-----------------------------------|----------------------|------|-----------------------|------|------------------|
| Universitaire et<br>assimilé      | 1 550                | 16,3 | 7 979                 | 83,7 | 9 529            |
| Licencié                          | 2 394                | 95,2 | 121                   | 4,8  | 2 515            |
| Personnel technique               | 1 598                | 39,9 | 2 406                 | 60,1 | 4 004            |
| Personnel auxiliaire              | 15 583               | 94,0 | 995                   | 6,0  | 16 578           |
| Personnel doté d'une<br>formation | 26 904               | 76,3 | 8 373                 | 23,7 | 35 277           |
| Total                             | 48 029               | 70,7 | 19 874                | 29,3 | 67 903           |

Tableau 22  
Ressources humaines dans les sous-secteurs public et mixte,  
décentralisé et privé (pour 10 000 habitants), 1975-1982

| Activité                                      | 1975   | 1976   | 1977   | 1978   | 1979   | 1980   | 1981   | 1982   |
|-----------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Médecins :                                    |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Nombre                                        | 11 491 | 12 072 | 12 720 | 12 915 | 13 446 | 14 005 | 14 546 | 15 261 |
| Taux                                          | 4,9    | 5,0    | 5,2    | 5,2    | 5,3    | 5,4    | 5,5    | 5,6    |
| Dentistes :                                   |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Nombre                                        | 4 123  | 4 285  | 4 407  | 4 732  | 4 820  | 4 928  | 5 289  | 5 648  |
| Taux                                          | 1,8    | 1,8    | 1,8    | 1,9    | 1,9    | 1,9    | 2,0    | 2,1    |
| Infirmières :                                 |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Nombre                                        | 2 759  | 3 062  | 3 326  | 3 487  | 3 552  | 3 090  | 4 231  | 4 315  |
| Taux                                          | 1,2    | 1,3    | 1,4    | 1,4    | 1,4    | 1,5    | 1,6    | 1,6    |
| Aides-soignants :                             |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Nombre                                        | 13 539 | 14 811 | 16 645 | 17 933 | 19 281 | 20 749 | 21 422 | 22 100 |
| Taux                                          | 5,8    | 6,2    | 6,8    | 7,2    | 7,6    | 8,0    | 8,1    | 8,2    |
| Personnel féminin<br>de promotion sanitaire : |        |        |        |        |        |        |        |        |
| Nombre                                        | 3 293  | 3 357  | 3 421  | 3 736  | 3 806  | 4 149  | 4 623  | 4 734  |
| Taux                                          | 1,4    | 1,4    | 1,4    | 1,5    | 1,5    | 1,6    | 1,7    | 1,7    |

Tableau 23  
Accouchements et avortements en milieu hospitalier  
- secteur relevant directement de l'Etat -  
1974-1978

| Année | Avortements<br>après<br>20 semaines<br>de grossesse | Accouchements<br>à 20 semaines<br>ou plus | Total accou-<br>chements et<br>avortements | % d'avor-<br>tements | Rapport<br>accouchements/<br>avortements |
|-------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------|
| 1974  | 32 703                                              | 256 003                                   | 288 706                                    | 11,3                 | 8,1                                      |
| 1975  | 25 440                                              | 203 160                                   | 228 600                                    | 11,1                 | 8,1                                      |
| 1976  | 35 497                                              | 280 371                                   | 315 868                                    | 11,2                 | 8,1                                      |
| 1977  | 36 368                                              | 304 248                                   | 340 616                                    | 10,6                 | 8,1                                      |
| 1978  | 37 551                                              | 296 900                                   | 334 451                                    | 11,2                 | 8,1                                      |

Tableau 24  
Etat de santé des femmes en âge de concevoir, soins ambulatoires,  
sous-secteur public, 1970-1978

| Groupes de<br>patientes                                      | Population<br>attendue dans<br>le sous-secteur | 1970              |                         |             |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------|
|                                                              |                                                | Soins<br>médicaux | Soins<br>odontologiques | Infirmierie |
| Fréquentant<br>les services<br>d'obstétrique                 | 635 638                                        | 663 368           | 43 004                  | 44 230      |
| Fréquentant<br>les services de<br>planification<br>familiale | 1 183 514                                      | 130 800           | ...                     | 49 565      |
| Total                                                        |                                                | 794 068           | 43 004                  | 93 795      |
| 1978                                                         |                                                |                   |                         |             |
| Fréquentant<br>les services<br>d'obstétrique                 | 664 586                                        | 953 689           | 44 825                  | 306 144     |
| Fréquentant<br>les services de<br>planification<br>familiale | 1 738 592                                      | 229 525           | ...                     | 165 852     |
| Total                                                        |                                                | 1 183 214         | 44 825                  | 471 996     |

## PRODUITS ALIMENTAIRES

La superficie du pays et sa tradition agricole laissent supposer que le spectre de la faim n'étendra pas son ombre sur lui et que chaque jour l'accroissement de la production agricole assurera une meilleure nutrition à ses populations.

Traditionnellement, les aliments consommés par les Colombiens sont riches en hydrates de carbone mais pauvres en protéines et en vitamines, ce qui explique le pourcentage élevé de dénutrition chez eux, en particulier chez les enfants, dont beaucoup meurent de ces carences.

Pour formuler une stratégie visant à assurer la coordination des actions dans divers domaines de lutte pour la santé, on s'est fondé sur le fait, constaté en 1975, que dans 30 à 35 % de la population, et surtout dans les groupes marginaux de celle-ci, la consommation d'aliments est inférieure au minimum nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins nutritionnels.

C'est pour faire face à cette situation qu'a été créé le Plan de Alimentos y Nutrición-PAN (Plan d'alimentation et de nutrition), considéré comme l'effort le plus important dans le domaine de la santé, auquel collaborent plus de 18 organismes d'Etat et autant d'entités du secteur privé. Par décision du gouvernement, le PAN et le DRI ont contribué pour 95 % à l'expansion de réseaux, d'adduction d'eau dans les campagnes et d'assainissement minimal, de même qu'à la mise au point des autres sous-programmes, à savoir, en résumé : production d'aliments sélectionnés pour leur grande valeur nutritive, stimulation de la pêche, encouragement de l'industrie alimentaire; réglementation de la publicité pour les produits alimentaires, commercialisation de ces produits, mise en place de programmes d'éducation nutritionnelle, d'évaluation et de surveillance des aliments, crédits, potagers-vergers scolaires et champs de céréales, distribution subventionnée d'aliments aux femmes enceintes et qui allaitent et, en général, aux enfants des groupes marginaux, développement technologique des petits producteurs et formation à l'intention des communautés paysannes.

Les activités sanitaires consistant à contrôler la qualité des aliments ont reçu une forte impulsion à l'occasion de la signature en 1977 d'un accord avec l'Organisation panaméricaine de la santé, en vertu duquel la Colombie a été choisie comme siège des services de formation de personnel pour la région des Amériques. Dans le cadre de cette formation, l'accent a été mis sur les règles d'hygiène en ce qui concerne le lait et la viande, sur la protection des produits de la pêche et sur la détection des pesticides dans les aliments.

Dans le cadre du DRI, plusieurs options ont été offertes aux femmes : des programmes de formation au jardinage à l'intention de 35 000 familles. En outre, 1 200 femmes sont formées comme vulgarisatrices en éducation nutritionnelle, en hygiène du milieu et en promotion de la santé. Une préparation au baccalauréat agricole est offerte à 1 200 paysannes. Les membres des communautés, sans distinction de sexe, ont la possibilité de s'initier au mouvement coopératif, à l'élevage et à la gestion des exploitations rurales.

Il faut reconnaître que l'un des faits les plus marquants dans le processus d'évolution sociale et économique que connaît actuellement la campagne colombienne est l'incorporation massive de la paysanne au travail productif. Ce phénomène a atteint une ampleur à peu près égale à celle qu'elle a prise sur le marché urbain du travail.

Si l'on estime que l'économie rurale contribue pour 60 % à l'offre totale d'aliments et fournit 40 % du volume des matières premières tirées du sol et du bétail, il faut reconnaître aussi que la moitié au moins de cette production vient des efforts de la paysanne; ce qui souligne le rôle crucial que celle-ci joue dans l'économie rural et dans l'économie nationale, en particulier dans la production d'aliments traditionnels.

Toutefois, comme l'indique textuellement le rapport d'expert du service du progrès social du Ministère de l'agriculture au Conseil national pour la politique économique et sociale (CONPES), ces efforts n'étaient pas reconnus : "Néanmoins, lorsqu'on examine l'application qui a été faite des instruments de la politique en matière d'agriculture et d'élevage, les études les plus récentes montrent que ni les crédits, ni l'assistance technique, ni la formation, entre autres, ne reconnaissent la femme comme un élément productif. D'une manière générale, pour l'Etat, la paysanne n'est que le bénéficiaire de programmes sociaux, c'est-à-dire essentiellement de ceux qui sont orientés vers les activités en rapport avec le foyer.

Il faut que l'Etat reconnaisse explicitement le nouveau rôle joué par les paysannes dans l'économie rurale. Cela doit se traduire par une adaptation des instruments de la politique agricole et d'élevage pour rendre le travail de la femme efficace et aussi par une remise à jour des programmes sociaux, en accord avec la réalité à laquelle se heurte actuellement la famille paysanne."

Au moment où l'objectif général est l'augmentation de la capacité de production de produits alimentaires, il devient indispensable d'améliorer celle de la femme, de même que, en conséquence, l'octroi de terres, de crédits, d'assistance technique et de moyens de formation.

Cette politique permettrait d'élargir les possibilités de production, du fait que la femme a ses racines dans sa terre et que c'est généralement l'homme qui émigre. Quand elle l'accompagne, c'est parce qu'elle n'a pas les moyens de vivre avec sa famille.

Le fait est que le pays ne produit pas suffisamment d'aliments; en effet, la production qui, en 1976, s'élevait à 11,3 millions de tonnes a diminué en 1981 de 700 000 tonnes, qui ont dû être importées, ce qui a contribué à faire monter le prix du "panier de la ménagère". Ce phénomène, joint à beaucoup d'autres, est le principal motif de préoccupation des salariés. Dans une étude publiée par l'association ANIF, on lit que "... il faut travailler une demi-journée pour acheter une livre de viande, une heure un quart pour acheter une bouteille de lait et trente minutes pour acheter une livre de pommes de terre. A noter, pour conclure, que ce panier de la ménagère ne représente pas la consommation souhaitable mais la consommation réelle, c'est-à-dire non pas la ration de biens et services qu'un ouvrier ou un employé devrait offrir à sa famille pour que ses besoins soient considérés comme satisfaits, le minimum pour assurer sa subsistance, mais les marchandises qu'il se procure et peut consommer actuellement."

Il est curieux de relever que, ces dernières années, la productivité dans le secteur traditionnel a été plus élevée que dans les entreprises industrielles, peut-être parce que ces dernières ont dû effectuer d'importants investissements en biens de production importés. Le fait est que c'est grâce à ses propres efforts que le secteur traditionnel a augmenté sa production; il doit donc être renforcé, en tant qu'élément essentiel de la stratégie sociale dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, pour que la quantité d'aliments produits soit plus importante.

Il y a tout juste quelques jours (juin 1984), le Gouvernement colombien a décrété que le salaire minimum serait le même dans les campagnes et dans les villes, contribuant ainsi dans une large mesure à freiner l'émigration des populations rurales vers celles-ci pour y chercher des revenus plus substantiels. Cette mesure venait remédier à l'injustice représentée par le fait, pour le travailleur rural, de gagner moins que le travailleur urbain alors que 85 % des devises apportées par son travail servaient à acquitter les importations de l'industrie et qu'il ne percevait qu'une faible partie du prix des produits tirés de la terre par ses mains, achetés parfois fort cher par les masses urbaines, la différence allant aux intermédiaires.

Il appartient à toutes les femmes de faire preuve de vigilance pour que les paysannes aussi perçoivent le salaire que la loi leur a fixé.

\* \* \* \* \*

## PRODUITS ALIMENTAIRES

### EXAMEN ET EVALUATION

#### Réponses au questionnaire

1. Un plan d'éducation en matière d'alimentation destiné à la production, au traitement, à la commercialisation et à la consommation des aliments a été mis au point sous le nom de Plan de Alimentación y Nutrición-PAN (Plan d'alimentation et de nutrition) dont les buts et les programmes ont été exposés au chapitre "Santé et nutrition".
2. De temps à autre, les moyens de communication et de diffusion sont utilisés pour susciter une prise de conscience sur le plan de l'alimentation. Tel est aussi l'objet de l'Action culturelle populaire, organisme non gouvernemental qui diffuse des programmes à l'intention de tous les paysans du pays depuis sa propre station.
3. L'assistance technique fournie en permanence par les institutions gouvernementales et non gouvernementales dans les domaines de la production et de l'élaboration d'aliments en vue de leur consommation sur les plans local et zonal est centralisée par le Ministère de l'agriculture, l'Institut colombien d'agriculture et d'élevage (ICA), l'Institut colombien de réforme agraire (INCORA), la Caisse de crédit agricole, industriel et minier (CREDITARIO), la Fédération nationale des planteurs de café (FEDECAFE), la Société des agriculteurs colombiens (SAC), le Programme de développement rural intégré (DRI) et quelques autres organismes du secteur de l'agriculture et de l'élevage, qui ont mis au point des plans d'éducation en matière alimentaire pour inciter les paysans dans les domaines de la bonification des terres, de la production, la consommation et la commercialisation des produits alimentaires, secteur dans lequel la femme joue un rôle important. D'autre part, ces organismes ouvrent des lignes de crédit, encouragent les associations à se livrer à la transformation et à la conservation des aliments, stimulent les coopératives de production agricole et agro-industrielle et, parfois, font appel aux moyens de communications de masse.
4. Les lignes de crédit auxquelles les femmes ont accès pour pouvoir participer au processus de la production agricole et agro-industrielle sont gérées par le Fonds national pour le financement de l'agriculture et de l'élevage (FFAP), CREDITARIO et INCORA, le DRI, FEDECAFE et plusieurs banques.
5. De vastes campagnes de promotion ont été menées auprès des femmes, pour les inciter à créer des coopératives de production et de vente dans les zones rurales, sous l'impulsion des institutions mentionnées au paragraphe antérieur, et aussi du Département administratif national des coopératives (DANCOOP), le SENA et l'IPC.
6. L'Institut colombien d'agriculture et d'élevage (ICA) est un organisme chargé de la recherche et du transfert en matière de technologie et a pour but l'amélioration de la production agricole. Ses efforts sont axés en particulier sur les cultures dont l'importance est la plus grande dans le pays : riz, coton, cacao, orge, maïs, pommes de terre, sorgho et tabac, dont il a obtenu de nouvelles variétés ainsi que des hybrides mieux adaptés aux zones de culture et qui ont contribué à l'accroissement du rendement agricole.

7. On enregistre en général dans l'industrie colombienne des progrès très satisfaisants dans le domaine de la technologie. En conséquence, les industries alimentaires travaillent avec de bons produits et ont un bon rendement.

\* \* \* \* \*

Toutefois, c'est au chef de famille que revenait naguère le titre de propriété, à savoir au mari qui, en cas de séparation, pouvait priver sa femme et ses enfants de toit, soit en vendant la maison et en utilisant le produit de la vente, soit en la faisant servir à d'autres fins qu'à abriter sa famille.

Toutes ces anomalies entraînaient d'innombrables problèmes et constituaient une injustice car la mère chef de famille n'avait pas droit à un logement en propre, anomalies qui ont été corrigées par la modification des règlements en vigueur. Il s'ensuit que, de nos jours, la veuve, la femme séparée ou abandonnée ou la mère célibataire a le droit de faire une demande de logement en fonction de ses revenus.

La femme n'a pas eu son mot à dire dans la conception de l'habitation qu'elle désire posséder. On ne lui a pas demandé personnellement quels étaient ses besoins, bien que ce soit elle qui doive tenir son ménage, vaquer aux tâches ménagères et passer le plus de temps à la maison. Généralement, quand elle reçoit un logement, elle y apporte des changements. Elle sait par intuition quelle est la meilleure place pour chaque chose. Plusieurs femmes députés ont soulevé ces questions lors de débats parlementaires et ont souligné toutes ces choses en demandant que la gestion de l'Institut de crédit foncier soit confiée à une femme. Ce changement souhaité depuis longtemps est maintenant intervenu, les fonctions de directeur de cet organisme ayant été confiées en août 1982 à une femme dont la présence a fait naître l'espoir dans les classes populaires et chez les femmes qui aspirent à posséder un logement et à participer davantage à l'application des programmes de l'Institut.

\* \* \* \* \*

## LE LOGEMENT

Le programme de pointe du Gouvernement national est celui du logement. Ses objectifs sont les suivants : assurer une habitation en propre à la catégorie de Colombiens maintenant très importante qui en est dépourvue, procéder à la création massive d'emplois, en faisant appel à de la main-d'oeuvre non spécialisée, réactiver l'économie, créer une demande abondante de matières premières produites dans le pays, encourager l'épargne par divers stimulants pour l'orienter vers l'application du plan et répondre à un besoin fondamental pour la vie familiale et communautaire.

Le déficit des villes principales, sur le plan du logement, a été évalué à 615 000 unités, chiffre qui, en 1985, pourrait atteindre 726 000. L'augmentation du coût du logement a touché toutes les classes de la société, à l'exception de celles à revenus élevés. Ainsi, dans la classe à revenu moyen à élevé, la demande n'a pu être satisfaite que dans la proportion de 80 %; dans la classe à revenu moyen, seulement dans la proportion de 60 %, et dans la couche moyenne à inférieure, seulement dans celle de 40 %. En résumé, les classes sociales économiquement faibles n'ont bénéficié que de 15 % à peine des mesures prises pour résoudre le problème du logement. Or, c'est surtout à cette partie de la population que s'adresse le programme du gouvernement, qui prévoit des crédits en fonction des possibilités des intéressés.

A cet effet, on libérera des ressources budgétaires publiques et du secteur privé alimentées en particulier par l'épargne. La gestion du plan incombera à l'Institut de crédit foncier, qui a été chargé de l'exécution du programme d'habitation à bon marché, à la Banque hypothécaire centrale, pour les habitations destinées à la classe moyenne, et à la Caisse d'épargne nationale pour couvrir les besoins des fonctionnaires.

Divers plans de construction de maisons particulières ont été mis en oeuvre et, dernièrement, la politique de construction de maisons abritant plusieurs familles a été adoptée pour réduire le coût de l'infrastructure et rationaliser les services, ce qui permet d'éviter une extension incontrôlée des villes.

L'autre aspect de la question est le problème de la qualité, que connaissent particulièrement les zones rurales où, en outre, les maisons, construites avec de mauvais matériaux, ne disposent pas des services essentiels.

Le gouvernement se propose de faire construire 400 000 logements pendant la période 1983-1986, chiffre tenant compte des nouveaux besoins en la matière. Dans les zones rurales, on prévoit la construction, la réparation et l'amélioration de 42 000 autres habitations. Entre 1978 et 1982, 110 426 logements ont été construits dans le cadre du programme de l'Etat et des travaux d'assainissement et de protection destinés à 60 598 autres logements ont été effectués. De son côté, la Caisse d'épargne nationale a ouvert à des employés 21 000 crédits pour le même usage.

Les raisons pour lesquelles la femme profite de toutes ces mesures sont évidentes étant donné que c'est la famille, dont elle est le pilier, qui bénéficie de l'avantage que représente le fait de vivre dans sa propre maison.

COLOMBIE - LOGEMENT

EXAMEN ET EVALUATION

Réponses au questionnaire

1. Les plans nationaux de logement tiennent compte des problèmes macro-économiques à l'échelle du pays et établissent en conséquence, en matière de politique, des directives auxquelles les entités du secteur se conformeront. En l'occurrence, ce ne sont pas les besoins spécifiques des femmes qui sont pris en considération, mais ceux de l'ensemble des habitants du pays.

Au niveau provincial et/ou municipal, les plans de logement répondent aux normes municipales et aux conditions des institutions de financement.

Actuellement, les programmes coopératifs de logement populaire permettent de tenir compte des besoins des femmes, celles-ci pouvant au moyen d'enquêtes et de contacts et de contacts avec la direction des organismes, faire connaître leurs points de vue, obtenir une certaine participation dans l'établissement des plans et des architectes et indiquer quelles sont leurs possibilités financières.

2. Au niveau même de la planification, des femmes d'un niveau professionnel élevé participent déjà au processus global et à la prise de décisions. En ce qui concerne le droit aux possibilités réelles en matière de logement, celui-ci dépend du type de logement (fourni par l'Etat, ou par le secteur privé ou obtenu par occupation illégale des lieux). Quand le logement est offert par des services de l'Etat ou par le secteur privé, les femmes acquièrent ce droit au niveau de l'adduction d'eau et des égouts mais non pas à celui de l'équipement communautaire. Lorsqu'il s'agit d'un habitat spontané, ou d'une occupation "sauvage", la participation des familles est minimale car, vu les circonstances, elles doivent accepter que ce soit l'Etat qui établisse les réglementations concernant les nouveaux quartiers et les dote d'une infrastructure.

En ce qui concerne l'équipement communautaire des zones d'urbanisation populaire et, en particulier, la question des soins à la famille, on procède actuellement à l'élaboration d'un document CONPES qui permettra de prendre en considération les besoins de la femme entraînés par sa double journée de travail, l'éloignement du lieu de résidence par rapport à celui-ci et par les soins à donner aux enfants. On a jugé qu'il était urgent de donner, dans le cadre des programmes de logement populaire, la priorité aux mères abandonnées en leur fournissant des crédits et en prévoyant des plans de construction de zones d'urbanisation comportant des zones communes, des buanderies collectives et des salles communautaires.

3. La participation féminine à la prise de décisions au niveau de la planification et de l'exécution est déjà significative. En outre, on a conscience de la nécessité de permettre aux femmes d'avoir leur mot à dire en ce qui concerne l'économie de ce secteur clé, pour qu'elles puissent continuer à la mise en place d'un équipement communautaire susceptible d'améliorer la qualité de la vie urbaine et, par conséquent, de la famille.

\* \* \* \* \*

Tableau 25  
Parcelles attribuées à des paysannes par l'INCORA  
et la FNA, 1976-1983

| Département<br>ou région    | Nombre de<br>bénéficiaires | Nombre d'hectares<br>attribués |
|-----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Antioquia                   | 60                         | 898                            |
| Arauca                      | -                          | -                              |
| Atlántico                   | 87                         | 693                            |
| Bolívar                     | 130                        | 1 141                          |
| Caquetá                     | -                          | -                              |
| Cauca et Vallée du Cauca    | 139                        | 1 852                          |
| Cesar                       | 24                         | 998                            |
| Córdoba                     | 454                        | 1 429                          |
| Cundinamarca N° 1 et Boyacá | 300                        | 6 066                          |
| Cundinamarca N° 2           | 329                        | 2 286                          |
| Huila                       | 77                         | 1 588                          |
| Magdalena                   | 126                        | 1 619                          |
| Meta                        | 165                        | 3 964                          |
| Nariño et Putumayo          | 119                        | 699                            |
| Nord de Santander           | 183                        | 1 822                          |
| Risaralda                   | 47                         | 414                            |
| Santander                   | 45                         | 760                            |
| Sucre                       | 97                         | 633                            |
| Tolima                      | 58                         | 1 103                          |
| Côte du Pacifique           | -                          | -                              |
|                             | 2 440                      | 27 965 Ha                      |

Terres utilisées par les bénéficiaires pour la construction de logements  
et la culture.

Tableau 26  
Logements occupés, foyers et moyennes d'occupation,  
selon la zone\* - 1981

| Régions                             | Nombre total<br>de logements<br>occupés | Nombre<br>total de<br>foyers | Nombre<br>total de<br>personnes | Hommes     | Femmes     | Moyennes |     |     |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------|------------|----------|-----|-----|
|                                     |                                         |                              |                                 |            |            | a/       | b/  | c/  |
| TOTAL POUR<br>L'ENSEMBLE<br>DU PAYS | 4 276 994                               | 4 772 231                    | 25 875 343                      | 12 612 617 | 13 262 726 | 6,0      | 5,4 | 1,1 |
| Total pour<br>les villes            | 2 764 284                               | 3 206 804                    | 16 862 335                      | 8 003 833  | 8 858 502  | 6,1      | 5,3 | 1,2 |
| Total pour<br>les campagnes         | 1 512 710                               | 1 565 427                    | 9 013 008                       | 4 608 784  | 4 404 224  | 6,0      | 5,8 | 1,0 |

\* Non compris les territoires nationaux ("intendencias" et "comisarias").  
a/ - Personnes par logement, b/ - Personnes par foyer, c/ - Foyers par logement.

Tableau 27  
Logements occupés selon le nombre de personnes  
qui y habitent, par zone\* 1981

| Zone                             | Nombre total de<br>logements occupés | Nombre de logements selon le nombre<br>de personnes dans chacun d'eux |         |         |         |
|----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
|                                  |                                      | 1                                                                     | 2       | 3       | 4       |
| Total pour l'ensemble<br>du pays | 4 276 994                            | 130 240                                                               | 272 276 | 434 335 | 579 493 |
| Total pour les villes            | 2 764 284                            | 73 367                                                                | 165 143 | 281 244 | 390 018 |
| Total pour les campagnes         | 1 512 710                            | 56 873                                                                | 107 133 | 153 091 | 189 475 |

| Zone                             | Nombre de logements selon le nombre de personnes dans<br>chacun d'eux |         |           |         |         |            |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------|-----------|---------|---------|------------|
|                                  | 5                                                                     | 6       | 7-9       | 10-12   | 13-15   | 16 et plus |
| Total pour l'ensemble<br>du pays | 626 019                                                               | 562 132 | 1 099 043 | 384 985 | 127 493 | 60 973     |
| Total pour les villes            | 429 781                                                               | 353 609 | 672 851   | 248 944 | 91 998  | 57 325     |
| Total pour les campagnes         | 196 238                                                               | 208 523 | 426 192   | 136 041 | 35 495  | 3 643      |

Tableau 28  
Nombre de logements occupés selon le nombre de foyers  
dans chacun d'eux, par zone\* 1981

| Zone                                | Nombre<br>total<br>de loge-<br>ments<br>occupés | Nombre de logements selon le nombre de foyers<br>dans chacun d'eux |          |          |          |          |                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|---------------------|
|                                     |                                                 | 1 foyer                                                            | 2 foyers | 3 foyers | 4 foyers | 5 foyers | 7 foyers<br>et plus |
| Total pour<br>l'ensemble<br>du pays | 4 276 994                                       | 3 847 618                                                          | 288 364  | 84 414   | 35 656   | 12 533   | 7 760               |

## LE LOGEMENT

### Stratégies

Dans le cadre du Plan national de développement, le gouvernement propose les bases suivantes pour la politique du logement :

"La politique du logement doit être essentiellement axée sur la réduction des coûts et l'augmentation de l'offre afin de permettre aux couches de la population qui n'ont pas accès au marché de satisfaire leurs besoins grâce soit à un pouvoir d'achat plus important, soit à un financement adéquat de la construction et de l'achat ou à l'amélioration des habitations.

Pour parvenir à ce but, la politique arrêtée comportera les éléments suivants : conditions de financement stables et réorientation du crédit; coordination entre les institutions; augmentation de l'offre de logements à bas prix; autoconstruction et plan d'habitations en terrasses; utilisation optimale de la terre; planification urbaine; efficacité dans la fourniture de services de base; promotion de la production de matériaux et d'éléments de construction et commercialisation efficace de ceux-ci; enfin promotion de l'évolution technologique et de la recherche.

Le gouvernement veillera en toute première priorité à appuyer les projets de rénovation urbaine, de production de logements préfabriqués, de réparation ou d'agrandissement des logements existants, de fabrication de matériaux de construction et de recherche technologique lorsque ces projets devront s'adresser aux groupes de population à revenus moyens et faibles et permettre d'abaisser les coûts ou d'adopter des processus de construction à une vaste échelle."

#### Suggestions de la déléguée :

Demander au gouvernement qu'un tiers au moins des membres des conseils d'administration de l'ICT et de la BCH soient des femmes (architectes, ingénieurs, économistes) car il faut connaître l'opinion des maîtresses de maison sur les besoins en matière de logement pour qu'elles puissent mieux s'acquitter de leurs tâches domestiques.

Proposer des dispositions légales prévoyant que les entreprises de construction du secteur privé ou de l'Etat laissent tout autour des habitations de vastes zones de verdure à l'intention des enfants et comme source d'oxygène.

Stimuler la politique de restauration, d'équipement et de préservation des quartiers historiques des villes pour leur conserver leur caractère urbain et de lieu historique et culturel.

Demander que davantage de mesures soient prises pour limiter la prolifération des maisons ou appartements loués par chambres à des familles, dans lesquels l'entassement de nombreuses personnes est une source de maladies et de vices de tous ordres.

Insister pour qu'une importance plus grande soit donnée aux programmes de décentralisation de l'industrie, de la banque, de l'éducation et de la santé, afin de permettre aux villes de moyenne dimension d'en bénéficier et de freiner les migrations.

## POLITIQUE

La Constitution colombienne consacre l'égalité des droits civiques pour les hommes et les femmes dans une disposition établissant que : "les femmes ont les mêmes droits politiques que les hommes". Comme partout dans le monde, en Colombie elles ont acquis la citoyenneté après les hommes, mais un peu tardivement (1957) par rapport à d'autres pays.

La qualité de citoyen jouissant de tous ses droits est la condition indispensable pour être électeur ou élu. Une autre condition est la possession d'une carte d'identité attestant ce caractère de citoyen et qui sert à identifier l'électeur.

Participent aux élections, les citoyens des deux sexes en proportions égales. A la dernière élection à la présidence de la République, le nombre des suffrages féminins s'est élevé à 3 128 215 et celui des suffrages masculins à 3 655 407, ce qui laisse à penser que la participation des femmes a été aussi bonne que possible.

Toutefois, si les électrices ont été presque aussi nombreuses que les hommes, en revanche, la proportion des femmes élues a atteint à peine 4,2 % au Congrès et 7,5 % dans les autres corps.

Cette représentation si faible des femmes est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord au fait que le droit de vote et le droit d'être élues ne leur ont été conférés que depuis relativement peu de temps et que leur incorporation à la direction des partis politiques est encore plus récente; enfin, c'est à peine si elles ont commencé à jouer un rôle actif en politique. Toutefois, leur rôle a évolué d'une manière si positive et elles ont voté en si grand nombre qu'il y a lieu de s'attendre à une amélioration de leur situation... Il est vrai qu'elles doivent surmonter toute une série d'obstacles, qu'on les cantonne dans ce que l'on appelle les "sections féminines" des partis, qu'elles doivent se soumettre aux conventions et aux listes de ceux-ci et que la solidarité entre femmes n'est pas encore suffisante pour qu'une action conjointe puisse être menée. Toutefois, un petit nombre d'entre elles sont déjà parvenues au niveau de la direction des groupes politiques et un nombre plus restreint à s'imposer dans leurs provinces et être élues sur leurs propres listes, grâce à leurs efforts personnels et à des campagnes au niveau des communautés.

A l'échelle municipale, en tant que conseillères, leur proportion est plus élevée (7,6 %), ainsi qu'on l'a vu plus haut. C'est pour entrer au Congrès qu'elles rencontrent les plus grandes difficultés car il leur faut obtenir un plus grand nombre de voix et entrer directement en concurrence avec les candidats masculins, plus nombreux et plus expérimentés. En général, lorsqu'elles parviennent à ce niveau, c'est en qualité de suppléantes; les deux élues au Sénat et huit à la Chambre sont des exceptions, qui représentent 2 % et 4 % respectivement de chacune de ces assemblées.

Souvent, ces pourcentages sont discutés et des campagnes sont organisées pour protester contre une aussi faible représentation. On a même essayé de proposer des listes composées uniquement de femmes, mais sans succès, car l'électorat féminin ne répond pas à des motivations fondées sur le sexe et il existe encore des femmes qui votent comme leur mari.

D'une manière générale, les femmes font preuve d'une grande conscience civique car, apparemment, elles n'ont pas d'autre motivation que de faciliter par leurs voix le triomphe des programmes qui préconisent le renforcement de la paix, de la démocratie et l'évolution sociale. Les partis qui luttent pour un ordre nouveau, pour une plus grande justice sociale et une meilleure répartition des revenus sont ceux auxquels elles se rallient avec le plus d'enthousiasme. Dans la classe moyenne et dans le peuple, c'est davantage sur la politique des prix, le logement, les salaires et les services que leurs voix se rassemblent, qu'autour d'un parti, seule raison pour elles, jadis, de se rendre aux urnes. Il reste toutefois encore chez la femme des traces d'un sectarisme qui la pousse à voter avec les siens et pour les siens, pour le plaisir de se sentir ou plus libérale ou plus conservatrice.

On ne perçoit pas chez les femmes de sens de la solidarité avec les autres femmes, ni le désir de défendre des mouvements féministes. Elles s'enthousiasment quand on parle de défendre leurs droits mais c'est là un langage dont les hommes se servent à des fins électorales, avec une même éloquence.

C'est seulement dans les classes ayant eu accès à la culture, surtout au niveau universitaire, qu'elles ont une conscience politique plus développée, veulent des programmes, les analysent, les mettent en question, les appuient ou les repoussent. La preuve en est que, dans les villes où les moyens de se cultiver et de s'informer sont plus nombreux, la proportion des femmes qui votent est plus grande.

Il ressort des analyses faites après les élections que, dans la classe moyenne, il y a plus de femmes que d'hommes qui votent, que le nombre des votants est également élevé dans la classe ouvrière et que le plus haut niveau d'abstention est indubitablement observé chez les femmes des campagnes, qui n'ont disposé que de peu de moyens pour s'instruire et s'informer et ont eu de graves problèmes de logement et de transport.

Peu nombreuses sont les femmes qui prennent la décision de se lancer dans l'arène politique, se livrent à un prosélitisme permanent dans les quartiers et dans la rue, cherchent des voix là où elles se trouvent et cultivent leurs électeurs notamment au sein de conseils, comités et associations, qui leur servent de base électorale. C'est là une tâche difficile, certes, et parfois ingrate mais nécessaire. Celles qui s'y sont livrées corps et âme ont obtenu des postes électifs. D'autres aussi les ont occupés sans se donner autant de mal, en raison de leur notoriété sociale ou professionnelle dans leur province ou parce que la direction de leur parti leur en avait facilité l'accès mais les seules femmes qui persévèrent et parviennent à être réélues sont celles qui se fient à elles-mêmes et à leur propre charisme.

La situation réelle des femmes dans les divers organes représentatifs est mieux illustrée par les chiffres du tableau N° 30 concernant les élections présidentielles et au Congrès national de 1982.

En Colombie, les objectifs féministes ont été abandonnés. Les femmes estiment qu'elles reçoivent le même traitement que l'homme au regard de la loi et que, si elles ne perçoivent pas aussi bien l'égalité réelle que l'égalité légale, cela viendra avec le temps et l'habitude. Mais ce qu'elles réclament, et avec insistance, c'est l'égalité des chances, qui n'existe pas non plus, ainsi que l'accès à tous les moyens de formation et à tous les postes de travail. Une autre attitude féministe consiste à repousser les concessions

faites occasionnellement et à rechercher une nouvelle structure au-dessus de la lutte des sexes, qui s'appuie sur les femmes elles-mêmes, leurs qualités spécifiques et leurs valeurs propres. Il existe aussi des mouvements qui remettent en question la place de la femme dans la société, voire qui proclament que tout était meilleur dans le passé et que la femme se doit uniquement à son foyer. A la vérité, toutes ces idées sont manipulées par les politiciens de diverses tendances pour essayer de persuader les femmes de faire valoir leurs revendications dans le cadre de la lutte des classes, en prétendant que ces dernières ne seront satisfaites que lorsque les structures capitalistes auront disparu. D'aucuns estiment aussi que l'on ne pourra faire droit à ces revendications en Amérique latine tant que les graves problèmes sociaux auxquels le continent est confronté n'auront pas été résolus. D'autres enfin pensent que ces revendications sont des "leurrés" inventés par les capitalistes pour détourner l'attention des véritables problèmes des femmes des pays pauvres, à savoir le pain, le toit, la santé et l'éducation de leurs enfants.

Il est naturel que dans un électorat en puissance aussi important que celui des femmes, nombreux soient ceux qui y cherchent des voix, oubliant peut-être que celles d'entre elles déjà en état de juger les opinions qu'ils leur exposent ne se préoccupent pas tant de la défense des droits qu'elles possèdent déjà, que des attitudes discriminatoires qui limitent leurs possibilités en matière de travail et de revenu. Il s'ensuit que leur participation au développement est pour elles l'objectif primordial de la lutte qu'elles mènent actuellement, objectif que le Gouvernement colombien s'est formellement engagé à leur permettre d'atteindre.

\* \* \* \* \*

## Réponses au questionnaire

- Digitized by UN Library Geneva

- b) Actuellement, soit en juillet 1984, le nombre des femmes occupant les postes susmentionnés est le suivant :

|                                         |      |        |
|-----------------------------------------|------|--------|
| 2 ministres d'Etat                      | soit | 15 %   |
| 10 vice-ministres                       | soit | 77 %   |
| 2 gouverneurs                           | soit | 8,6 %  |
| 6 directrices d'instituts décentralisés | soit | 12,5 % |
| 1 superintendante                       | soit | 16,6 % |

6. a) L'analyse des statistiques des dernières élections (1982) a permis de dégager un électorat féminin potentiel de 6,63 millions de femmes (aptés à voter).
- b) Le nombre total de personnes aptes à voter a été de 13,73 millions, dont 48,3 % de femmes.
7. a) Au cours des mêmes élections, le nombre total d'électrices s'est élevé à 3,13 millions, soit 46,1 % du nombre total d'électeurs dans tout le pays.
- b) Au niveau départemental, si l'on prend comme base le nombre de suffrages exprimés dans l'un des départements "pilotes", la proportion des électrices a été de 46,1 %.
- c) 40 % au niveau municipal (la capitale du département non comprise).
8. Dans chaque parti, la direction compte une femme.
- a) Elles représentent 5 %.
- b) A la direction des partis les femmes exercent des fonctions de même niveau que celles exercées par les hommes, c'est-à-dire qu'elles sont, à leur côté, membres de cette direction.

\* \* \* \* \*

Graphique No 2  
Voix selon le sexe, enregistrées aux élections aux organes  
représentatifs, 1972-1982

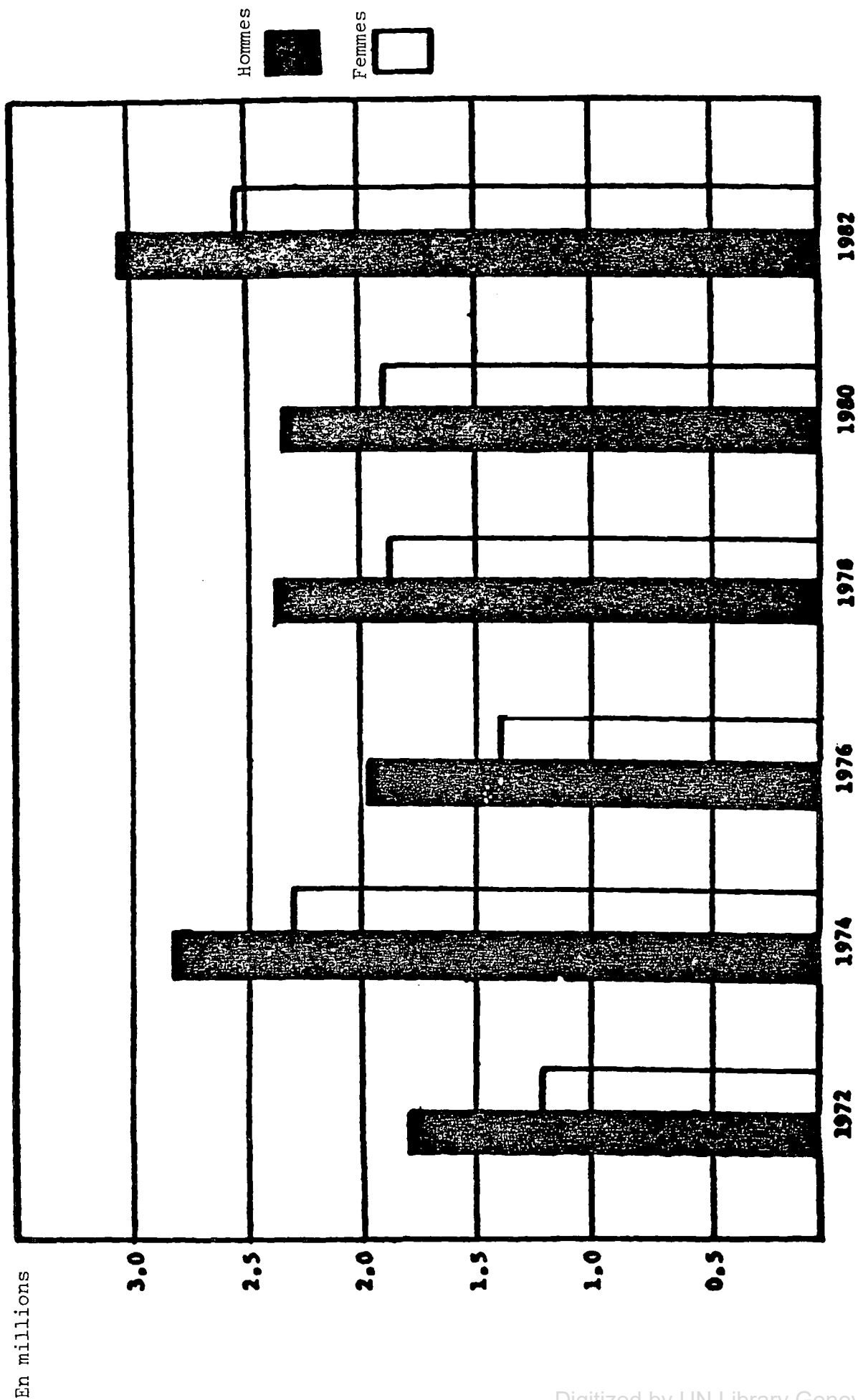


Tableau 29  
Participation des femmes dans les partis politiques  
1974-1982

| Partis                               | 1974 | 1976 | 1978 | 1980 | 1982 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Total                                | 742  | 679* | 656  | 701* | 711  |
| LIBER/...                            | 407  | 361  | 339  | 391  | 391  |
| CONSERVATEUR                         | 294  | 291  | 302  | 290  | 314  |
| ANAPO (Alliance nationale populaire) | 38   | 20   | -    | -    | -    |
| UNO (Union nationale ouvrière)       | 3    | 6    | 9    | 2    | 0    |
| FUP (Front populaire uni)            | -    | -    | 1    | 1    | -    |
| Front démocratique                   | -    | -    | -    | 3    | 2    |
| Autres partis                        | -    | 1    | 5    | 14   | 4    |

\* Ces années, il n'y a pas eu d'élection de sénateurs ni de représentants.

Tableau 30  
Voix enregistrées, par sexe, aux élections  
aux organes représentatifs

|                          | 1974      | 1976*     | 1978      | 1980*     | 1982      |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total                    | 5 136 190 | 3 371 621 | 4 248 739 | 4 255 419 | 5 647 433 |
| Hommes                   | 2 825 776 | 1 971 307 | 2 388 014 | 2 360 630 | 3 067 607 |
| Femmes                   | 2 310 414 | 1 400 314 | 1 860 725 | 1 894 789 | 2 579 826 |
| Nombre de voix féminines | 45,0      | 41,5      | 43,8      | 44,5      | 45,7      |

\* Ces deux années, il n'y a eu d'élections qu'aux assemblées et aux conseils (des "intendencias", des "comisarias" et des municipalités).

Tableau 31  
Nombre de femmes devenues membres des organes représentatifs,  
selon les partis politiques, 1974-1982

| Organes                                                 | Partis politiques | 1974 | 1976* | 1978 | 1980* | 1982 |
|---------------------------------------------------------|-------------------|------|-------|------|-------|------|
| Sénat                                                   | Libéraux          | -    | -     | -    | -     | 1    |
|                                                         | Conservateurs     | 1    | -     | 1    | -     | 2    |
|                                                         | Total             | 1    | -     | 1    | -     | 3    |
| Chambre                                                 | Libéraux          | 9    | -     | 6    | -     | 5    |
|                                                         | Conservateurs     | 3    | -     | 4    | -     | 2    |
|                                                         | Total             | 12   | -     | 10   | -     | 7    |
| Assemblées<br>départementales                           | Libéraux          | 31   | 14    | 18   | 16    | 17   |
|                                                         | Conservateurs     | 17   | 14    | 11   | 9     | 14   |
|                                                         | Autres            | 3    | 2     | -    | 1     | 1    |
|                                                         | Total             | 51   | 30    | 29   | 26    | 32   |
| Conseil des<br>"intendencias"<br>et des<br>"comisarias" | Libéraux          | 2    | 2     | 3    | 2     | 2    |
|                                                         | Conservateurs     | 1    | 1     | -    | 1     | -    |
|                                                         | Total             | 3    | 3     | 3    | 3     | 2    |
| Conseils<br>municipaux                                  | Libéraux          | 365  | 345   | 312  | 373   | 366  |
|                                                         | Conservateurs     | 272  | 276   | 286  | 280   | 296  |
|                                                         | Autres            | 38   | 25    | 15   | 19    | 5    |
|                                                         | Total             | 675  | 646   | 613  | 672   | 667  |
| TOTAL                                                   | Libéraux          | 407  | 361   | 339  | 391   | 391  |
|                                                         | Conservateurs     | 294  | 291   | 302  | 290   | 314  |
|                                                         | Autres            | 41   | 27    | 15   | 20    | 6    |
|                                                         | TOTAL             | 742  | 679   | 656  | 701   | 711  |

\* Ces années, il n'y a pas eu d'élections de sénateurs ni de représentants.

Tableau 32  
Nombre de membres élus aux organes représentatifs, selon le sexe  
et pourcentage de la participation féminine, 1972-1982

|                           | 1972  | 1974  | 1976  | 1978  | 1980  | 1982  |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Hommes                    | 8 811 | 8 457 | 8 306 | 8 739 | 8 474 | 8 874 |
| Femmes                    | 735   | 742   | 679   | 656   | 701   | 711   |
| Total                     | 8 846 | 9 199 | 8 985 | 9 395 | 9 175 | 9 585 |
| Participation<br>féminine | 8,3   | 8,1   | 7,6   | 7,0   | 7,6   | 7,4   |

Tableau 33  
Participation féminine aux différents organes représentatifs  
1972-1982

| Organes                                                   | Participants           | 1972* | 1974  | 1976* | 1978  | 1980* | 1982  |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Sénat                                                     | Hommes                 | -     | 111   | -     | 111   | -     | 111   |
|                                                           | Femmes                 | -     | 1     | -     | 1     | -     | 3     |
|                                                           | Total                  | -     | 112   | -     | 112   | -     | 114   |
|                                                           | Participation féminine | -     | 0,9   | -     | 0,9   | -     | 2,6   |
| Chambre<br>des<br>députés                                 | Hommes                 | -     | 187   | -     | 189   | -     | 192   |
|                                                           | Femmes                 | -     | 12    | -     | 10    | -     | 7     |
|                                                           | Total                  | -     | 199   | -     | 199   | -     | 199   |
|                                                           | Participation féminine | -     | 6,0   | -     | 5,0   | -     | 3,5   |
| Assemblées<br>départe-<br>mentales                        | Hommes                 | 358   | 355   | 376   | 377   | 380   | 389   |
|                                                           | Femmes                 | 48    | 51    | 30    | 29    | 26    | 32    |
|                                                           | Total                  | 406   | 406   | 406   | 406   | 406   | 421   |
|                                                           | Participation féminine | 11,8  | 12,6  | 7,4   | 7,1   | 6,4   | 7,6   |
| Conseils<br>d'inten-<br>dance et<br>de commis-<br>sariats | Hommes                 | 31    | 38    | 54    | 58    | 58    | 51    |
|                                                           | Femmes                 | 2     | 3     | 3     | 3     | 3     | 2     |
|                                                           | Total                  | 33    | 41    | 57    | 61    | 61    | 53    |
|                                                           | Participation féminine | 6,1   | 7,3   | 5,3   | 4,9   | 4,9   | 3,8   |
| Conseils<br>municipaux                                    | Hommes                 | 7 722 | 7 766 | 7 876 | 8 004 | 8 036 | 8 131 |
|                                                           | Femmes                 | 685   | 675   | 646   | 613   | 672   | 667   |
|                                                           | Total                  | 8 407 | 8 441 | 8 522 | 8 617 | 8 708 | 8 798 |
|                                                           | Participation féminine | 8,2   | 8,0   | 7,6   | 7,1   | 7,7   | 7,6   |
| TOTAL                                                     | Hommes                 | 8 111 | 8 457 | 8 306 | 8 739 | 8 474 | 8 874 |
|                                                           | Femmes                 | 735   | 742   | 679   | 656   | 701   | 711   |
|                                                           | TOTAL                  | 8 846 | 9 199 | 8 985 | 9 395 | 9 175 | 9 585 |
|                                                           | Participation féminine | 8,3   | 8,1   | 7,6   | 7,0   | 7,6   | 7,4   |

\* Ces années, il n'y a pas eu d'élection de sénateurs ni de représentants.

## COLOMBIE - ASPECTS LEGISLATIFS

### EXAMEN ET EVALUATION

#### Réponses au questionnaire

9. La législation du pays en matière de mariage (de jure ou de facto) et la condition de la femme présentent les aspects suivants :

En Colombie, la famille légale est un groupe social composé de deux adultes de sexe différent ayant contracté mariage en satisfaisant à toutes les formalités nécessaires pour que cet acte prenne totalement effet dans la société colombienne en ce qui concerne les droits et les obligations entre les conjoints et entre ceux-ci et leurs enfants. Il existe actuellement deux types de famille : la famille légitime issue du mariage catholique et, depuis 1974, la famille légitime issue du mariage civil.

La famille de facto est un groupe social composé de deux ou plusieurs adultes de sexe différent unis par un contrat psychologique en vue d'une relation durable et dont les membres sont composés d'individus n'ayant pas au départ le même état civil ni la même descendance. La famille de facto peut relever de deux systèmes différents : l'union libre et le concubinage.

Le groupe social constitué sous le régime de l'union libre se compose de deux ou plusieurs adultes des deux sexes entre lesquels s'établit un contrat psychologique en vue de la vie en commun. Les membres de ce groupe sont des individus célibataires ou légalement libres de contracter mariage (veufs, divorcés, personnes dont le mariage a été annulé) et leurs enfants. Cette union peut être monogame ou polygame selon le sexe et le nombre des conjoints compris dans ce type de relation.

L'union libre revêt en outre deux formes spécifiques : la cohabitation et le phénomène des mères célibataires, soit deux systèmes culturels de caractère transitoire dont le but évident est le mariage, dans le premier cas; ces deux formes peuvent déboucher sur l'union libre stable qui, bien que n'étant pas une institution culturellement acceptée, s'est beaucoup généralisée ces dernières années, en particulier dans les couches sociales élevées et basses de la pyramide sociale.

Dans le concubinage, la famille est un groupe social composé de deux ou plusieurs adultes de sexe différent, ayant l'intention de vivre ensemble d'une manière durable et dont les membres sont des individus qui ne sont pas libres de contracter mariage. Il existe deux formes de concubinage : le concubinage simple, quand un seul des partenaires a déjà contracté un mariage non dissous et le concubinage double quand les membres du nouveau couple ont déjà contracté un mariage non dissous légalement.

Les deux types de concubinage, qui se différencient parfaitement de l'union libre, ont leurs caractéristiques propres. Ainsi, le concubinage simple est beaucoup plus courant que le concubinage double; en effet, lorsque les partenaires refont leur vie sous ce régime, ils sont relativement bien acceptés par la société, du fait que dans une partie des cas, ils devraient légaliser leur situation antérieure pour officialiser leur nouvelle union par le mariage, ce que certains couples font en se rendant dans des pays étrangers. Dans la plupart des cas, l'union antérieure ne peut être légalisée en raison de la rigidité des lois ou du coût élevé des formalités à accomplir dans ce but; c'est pourquoi, on voit un très grand nombre de partenaires de

mariages dissous qui, se trouvant dans l'impossibilité de régler leur situation légale choisissent cette forme d'union, qui récemment encore n'existait pas.

L'union libre stable a tendance à gagner du terrain dans les zones urbaines peut-être en raison du processus d'urbanisation entraîné par l'intensification des mouvements migratoires vers les villes, à la suite duquel les valeurs et les usages culturels propres aux régions rurales y ont été transférés.

Dans les couches moyennes et hautes de la population urbaine, le type d'union qui prévaut est le mariage. Quand celui-ci ne peut durer à cause de l'immaturité des partenaires ou pour toute autre raison, les conjoints se séparent et, du fait de la rigidité de la loi, le concubinage reste pour eux la seule solution. Comme ce sont précisément les classes moyennes et élevées de la société qui sont les piliers de la loi, ce sont elles également qui peuvent la tourner le plus facilement, ce qui explique l'importance prise par les unions de ce genre dans ces catégories de la population.

Bien que toutes les nuances de la famille de facto prédominent en zone urbaine, ce type de famille est toutefois traditionnel dans les zones rurales du pays et dans les couches inférieures de la population urbaine, généralement composées de personnes ayant émigré vers les villes et qui conservent leurs coutumes ancestrales. Cependant, il est devenu plus courant dans les zones urbaines ces derniers temps en raison, d'une part, de l'accroissement des migrations vers les villes et, d'autre part, de l'apport de nouvelles valeurs par les jeunes des classes élevées et moyennes des villes qui estiment que, pour fonder une famille, il n'est pas nécessaire de recourir à l'institution du mariage et, de ce fait abandonnent, provisoirement du moins, les usages et coutumes traditionnels des foyers dont ils sont issus.

En conséquence, toute réflexion relative à la condition actuelle de la femme, prend les deux aspects suivants :

- On doit accepter, aux niveaux social et juridique, le fait évident que, dans la société colombienne, il existe des familles fondées sur le mariage et des familles qui résultent d'une union spontanée, sans formalités ni cérémonie et que ces deux types de situation ont des effets d'ordre social, posent des problèmes sur le plan de la propriété et entraînent des obligations qui ne peuvent être éludées du fait même qu'elles existent et exigent des solutions immédiates, car il ne s'agit pas de cas isolés mais d'un phénomène social qui s'étend et touche particulièrement la femme; en effet, lorsque le couple se dissout, celle-ci peut rester totalement sans protection, la loi ne lui en assurant aucune, ni à elle ni à ses enfants.
- Il faut trouver une base théorique à la famille, ce qui implique qu'il faille établir et accepter une distinction entre les modalités régionales et les modalités nationales pour ce qui est de la constitution de la famille; la politique qui s'ensuit donc part de ce point de vue et consiste à promouvoir une législation conforme aux nouvelles approches du rôle de la femme dans la famille, dans la société actuelle, non seulement en tant que mère et servante du foyer mais aussi comme élément actif participant par son travail, dans quelque branche de la production que ce soit, à arrondir le budget familial.

- a) L'âge minimum pour contracter un mariage civil est de 18 ans tant pour l'homme que la femme.

En ce qui concerne le mariage catholique, selon le premier paragraphe de la règle 1083 du droit canon, "l'âge minimum requis pour contracter mariage est de 16 ans pour l'homme et de 14 ans pour la femme".

Tout mariage entre individus répondant à ces conditions est considéré comme valide mais illicite. Au paragraphe 2 de la même règle, la Conférence épiscopale établit que, pour que le mariage soit valide et licite, les deux conjoints doivent avoir dix-huit ans révolus.

- b) L'âge minimum légal du mariage civil est de 18 ans, tant pour l'homme que pour la femme. Toutefois, le mariage catholique est régi par les règles du droit canon reconnues par le législateur colombien, qui fixent à 14 ans pour la femme et 16 ans pour l'homme l'âge minimum requis pour contracter mariage, pour des raisons d'ordre physique et psychique.

10. En Colombie, le divorce n'existe que pour les personnes mariées civilement, celles qui ont contracté un mariage catholique pouvant recourir à la séparation et les deux types de conjoints à l'annulation.

- a) Les motifs de séparation, de divorce ou d'annulation du mariage sont les mêmes pour l'homme et pour la femme.
- b) Dans le cas d'un mariage catholique, la séparation est possible même lorsqu'aucun motif n'est invoqué, la volonté exprimée par l'une des parties étant suffisante. Le divorce de conjoints mariés civilement exige l'existence de l'un des motifs prévus par le décret-loi 2820 de 1974.
- c) Les conditions requises en matière de nationalité, de domicile ou de résidence pour entamer une action en séparation, en divorce ou en annulation sont les mêmes pour l'homme et pour la femme.

11. L'autorité parentale correspond à l'exercice de l'ensemble des droits reconnus par la loi aux parents sur leurs enfants non émancipés, pour leur faciliter l'accomplissement des devoirs que leur qualité de parents leur impose. En cas de séparation, de divorce ou d'annulation du mariage de facto ou de jure, c'est le juge des mineurs qui a compétence pour déterminer à qui revient l'autorité parentale, en se fondant sur des motifs spécifiques.

12. C'est à la mère qu'incombe la responsabilité des soins aux enfants, quel que soit leur sexe.

Toutefois, la garde des enfants, quel que soit leur âge ou leur sexe, ne sera pas confiée à la mère si la conduite dépravée de celle-ci risque d'entraîner leur perversion. Dans ce cas, ou lorsque la mère est frappée d'incapacité pour une autre raison, la garde de tous les enfants pourra être confiée au père, à condition qu'il les ait reconnus légalement.

13. Le mariage entraîne la constitution d'une communauté de biens entre les conjoints.

A la dissolution du mariage, ou en toute autre occasion, ou en vertu du Code civil la liquidation de la communauté conjugale est requise, les époux seront censés avoir constitué cette communauté depuis la célébration du mariage et il sera, en conséquence, procédé à sa liquidation.

14. Les règles régissant les droits des époux divorcés et de leurs enfants en ce qui concerne le droit à pension sont les suivantes :

Quand la sentence de divorce a été rendue, le lien matrimonial et la communauté conjugale sont dissous; toutefois, les droits et devoirs des divorcés envers les enfants issus de leur union subsistent de même que, selon le cas, les droits et obligations en matière d'aliments de chaque conjoint vis-à-vis de l'autre, conformément aux règles établies au Titre XXI du livre premier du Code civil (Des aliments dûs à certaines personnes en vertu de la loi).

15. Le Titre XXII du Code civil colombien qui concerne les droits et devoirs des parents et enfants légitimes les uns envers les autres, prévoit ce qui suit :

La garde et l'éducation des enfants légitimes incombent conjointement au père et à la mère ou au parent survivant.

Les parents s'occuperont d'un commun accord de l'éducation de leurs enfants mineurs ainsi que de leur formation morale et intellectuelle de la manière qu'ils jugeront la plus appropriée; de même, ils assureront conjointement leur nourriture, leur entretien et leur établissement.

La protection des droits des enfants mineurs nés hors mariage sera assurée de la manière suivante :

Le père ou la mère ayant reconnu ces enfants nés hors mariage est tenu de les élever personnellement dans les mêmes conditions que le ferait le père ou la mère légitime.

16. En ce qui concerne son nom, la femme mariée ne perd pas par son mariage le droit d'user de celui qu'elle portait à sa naissance. Toutefois, suivant la coutume, elle continue à y ajouter le nom de son mari, précédé de la particule "de". Cette obligation, qui avait une base légale, n'est plus qu'une coutume traditionnelle, le décret 1003 de 1939 ayant été remplacé par le décret 1260 de 1970. Cette règle a indubitablement comme origine le fait que la femme mariée était considérée comme incapable et que, en conséquence, il fallait savoir si l'on avait affaire à une femme mariée ou à une femme célibataire, afin que les actes civils effectués par la femme mariée reçoivent la caution de son mari, qui la représentait légalement en tant que seule personne du couple possédant la capacité légale. Si nous analysons cet aspect de la loi en fonction de l'évolution intervenue dans notre société actuelle, où la femme est devenue une personne active sur le plan de la production, nous pouvons affirmer que le changement de nom peut lui apporter plus d'inconvénients que d'avantages, du fait qu'il ne sert qu'à indiquer si elle est célibataire ou mariée.

Aujourd'hui, la femme mène une vie active, au coude à coude avec l'homme dans le monde des affaires et de l'industrie ainsi que dans celui de sa profession et du travail. Celles qui le font acquièrent un certain prestige, un "nom", qui constitue la part la plus intéressante de leur patrimoine personnel. C'est pourquoi la suppression de la particule "de" du nom de la femme, qu'elle acquiert en se mariant, a été considérée comme un progrès.

Pour ce qui est de la veuve, on avait coutume d'ajouter à son nom les mots "veuve de" suivis du nom de famille de son défunt mari mais cette habitude tend à se perdre davantage chaque jour.

Pour les divorcées, il n'existe aucune obligation de faire usage d'un autre nom que le leur.

17. La législation nationale concernant la femme au travail a évolué considérablement et l'on peut dire que, actuellement, il n'existe pas de discrimination fondée sur le sexe. Il existe des règles spéciales concernant le travail des femmes, notamment celles qui protègent la maternité et interdisent l'emploi de celles-ci, notamment aux travaux souterrains ou dangereux et insalubres, qui exigent de grands efforts.

- a) La travailleuse est soumise sans distinction aux réglementations de sécurité sociale concernant la maternité, les accidents de travail, les maladies professionnelles, l'invalidité, la vieillesse et le décès.

De son côté, la veuve du retraité ou du travailleur ayant droit à une pension de retraite, qu'il ait exercé ses activités dans le secteur public ou dans le secteur privé, peut réclamer le versement de la pension correspondante sa vie durant.

- b) Le Code fondamental du travail prévoit, à son article 143, l'égalité des salaires pour un même travail; en conséquence, il ne peut exister de différences de salaires pour des motifs tenant à l'âge, au sexe, à la nationalité, à la religion, à l'opinion politique ou aux activités syndicales.

Dans la pratique, on en est venu peu à peu à considérer le salaire de la femme comme un complément de celui de l'homme ou comme un revenu supplémentaire utilisé pour faire face aux besoins non indispensables. Sous ce prétexte, priorité est donnée au salaire de l'homme, censé être le soutien économique du ménage.

- c) La femme, à l'égal de l'homme, a droit à être protégée sur les lieux du travail.
- d) La femme au travail jouit d'un statut particulier. A cet égard, l'article 242 du Code fondamental du travail prévoit ce qui suit :

"1. Le travail de nuit des femmes, quel que soit leur âge, est interdit dans toutes les entreprises industrielles, à moins qu'il ne s'agisse d'une entreprise qui n'emploie que les membres d'une même famille.

"2. L'emploi des jeunes gens au-dessous de 18 ans et des femmes à des travaux de peinture industrielle est interdit lorsqu'il comporte l'utilisation de céruse, de sulfate de plomb ou de tout autre produit contenant ces pigments.

"3. Aucune personne du sexe féminin, quel que soit son âge et aucune personne de moins de 18 ans ne peuvent être employées à des travaux souterrains dans les mines ni, en général, à des travaux dangereux, insalubres ou qui exigent de grands efforts."

Il convient de souligner qu'un changement important est intervenu en ce qui concerne les professions exercées par les femmes, maintenant présentes dans les secteurs de l'élevage, la construction, l'électricité et l'électronique, les transports, les techniques administratives, l'administration rurale ainsi que dans d'autres qui, il y a quelques années encore, étaient considérés comme réservés aux hommes.

Toutefois, malgré ces progrès, la femme reste exclue de quelques branches d'activité telles que l'industrie métallurgique et des professions comportant des travaux pénibles; ainsi, sous prétexte de protéger leur santé, on leur interdit l'accès à des sources d'emploi, en oubliant que la maladie la plus grave est la faim. Bien que quelques progrès aient été faits, il faut insister encore pour que l'égalité des chances offertes à la femme par la société soit plus réelle et pour que les travailleuses soient plus conscientes, participent davantage et reçoivent une meilleure formation.

- e) Les dispositions des articles 236 et suivants du Code fondamental du travail régissent tout ce qui concerne la femme pendant la période précédant et suivant l'accouchement. Cette protection s'étend à l'enfant et s'étend au congé de maternité, à la garantie d'emploi, aux prestations de maternité et à l'allaitement.
- f) L'article 245 du Code fondamental du travail, abrogé par la loi 27 de 1974, portent création de centres de soins intégraux au niveau préscolaire, destinés aux enfants de moins de sept ans des employés de la fonction publique et des travailleurs du secteur public et du secteur privé.

Il est regrettable que ce service, d'une grande utilité pour la travailleuse, ne s'adresse pas à tous; c'est pourquoi, les besoins en la matière sont urgents.

- g) Les conditions d'emploi des employés de maison (hommes et femmes) sont les mêmes que pour les autres travailleurs et leurs droits sont en général analogues mais leurs prestations sociales plus limitées.
- h) La situation légale et réelle de la femme au travail dans le secteur agricole est très mauvaise car elle ne bénéficie d'aucune protection et d'aucune couverture sociale; dans les autres secteurs, en revanche, elle est protégée par la loi, bien qu'incomplètement.

18. Il existe des textes législatifs concernant la participation féminine aux organisations syndicales de travailleurs du pays. En vertu des articles 12 et 353 du Code fondamental du travail, l'Etat garantit aux employeurs, aux travailleurs et à toutes les personnes exerçant une activité indépendante le droit de s'associer librement pour défendre leurs intérêts en constituant des associations professionnelles ou syndicales auxquelles le droit de se grouper ou de se fédérer est reconnu.

En conséquence, la femme ne fait l'objet d'aucune discrimination au sein des organisations syndicales.

En ce qui concerne le rôle des femmes dans les syndicats, on constate qu'il est devenu considérablement plus important mais pas autant que celui des hommes. En outre, les femmes syndiquées sont en général issues des couches les plus basses de la société, bien que le nombre des dirigeantes ayant un bon niveau d'instruction augmente de plus en plus.

19. La modification de la législation colombienne a eu des répercussions très favorables sur la participation de la femme au développement car elle a élargi son champ d'action, devenu égal à celui de l'homme. En définitive, sa double tâche (au foyer et au bureau ou ailleurs) a été prise en considération et appréciée, ce qui non seulement a été pour elle un encouragement mais a permis aussi de la faire participer au développement.

20. Par la loi 51 de 1981, le Gouvernement colombien a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La législation concernant la femme et la famille s'est appuyée sur cette convention pour déterminer les droits et devoirs dont le respect permettrait d'assurer aux femmes une condition plus juste tant dans le domaine du travail que dans le domaine politique ainsi que, entre autres, dans le mariage et la vie économique et sociale.

\* \* \* \* \*

## COLOMBIE - ASPECTS LEGISLATIFS

### STRATEGIES ET PROPOSITIONS

#### Stratégies gouvernementales

L'un des principaux objectifs du gouvernement actuel est de faire face à l'impérieuse nécessité de promulguer les codes de la famille et des mineurs.

Le but poursuivi est de faire en sorte que ce soit l'Etat qui soit responsable de la protection de la famille, et que, dans chaque circonscription il y ait un juge des mineurs ainsi que, dans la mesure du possible, un juge de la famille. A défaut, la compétence pourrait être donnée tant aux juges civils des circonscriptions qu'aux juges municipaux, qui devraient connaître en particulier des affaires ayant trait aux aliments, ainsi qu'à la garde et à la protection des enfants.

Le Ministère de la justice préside le Comité juridique, qui dépend du Conseil national pour l'intégration de la femme au développement, organisme relevant de la présidence de la République; ce Comité est actuellement chargé d'étudier les principes directeurs à suivre pour améliorer le fonctionnement des bureaux juridiques des facultés de droit, en vue d'offrir davantage de services aux classes moins favorisées. En outre, il dirige et coordonne les activités du Comité d'aide aux prisonnières.

Grâce à l'action efficace de la Commission interaméricaine des femmes (CIF), les femmes colombiennes sont parvenues, au cours de la présente décennie, à occuper des positions auxquelles elles n'auraient pu aspirer auparavant et l'on espère que, à condition que cette aide se poursuive, on pourra combler les lacunes législatives en matière d'assistance, qui subsistent encore et sont indiscutablement préjudiciables tant à la femme qu'à sa famille.

#### Suggestions

- Une plus large assistance aux paysannes sur les plans tant de l'éducation que de l'économie et de la sécurité sociale.
- Création de centres dans lesquels les paysannes et les femmes autochtones puissent être formées en vue d'exercer des activités intermédiaires liées à leur développement personnel et à celui de la collectivité, activités de caractère agricole et artisanal en particulier.
- Une plus large assistance aux femmes des secteurs marginaux des zones urbaines dans les domaines de l'éducation, du travail et de la médecine.
- Exiger des chefs d'entreprise de traiter plus équitablement la main-d'oeuvre féminine, en particulier sur le plan de la formation professionnelle, des critères de sélection, de la promotion, des salaires et des conditions d'engagement.
- Augmenter le nombre des garderies d'enfants, en particulier dans les grandes villes, afin de faciliter aux mères l'accès au monde du travail.

- Assouplir et rendre plus efficaces les lois régissant tous les aspects de la planification familiale.
- Améliorer le service des prestations de sécurité sociale aux employées de maison.

\* \* \* \* \*

Sigles et abréviations

|             |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANIF        | - Asociación Nacional de Instituciones financieras<br>(Association nationale des institutions financières)                                                                                                                  |
| BCH         | - Banco Central Hipotecario (Banque hypothécaire centrale)                                                                                                                                                                  |
| CAFAM       | - Caja de Compensación Familiar (Caisse de compensation<br>familiale)                                                                                                                                                       |
| CAIP        | - Centros de Atención Integral al Pre-escolar (Centre de<br>soins intégraux aux enfants d'âge préscolaire)                                                                                                                  |
| CAJANAL     | - Caja Nacional de Previsión Social (Caisse nationale de<br>sécurité sociale)                                                                                                                                               |
| COLSUBSIDIO | - Caja Colombiana de Subsidio Familiar (Fonds colombien<br>d'aide aux familles)                                                                                                                                             |
| C.S. del T. | - Código Sustantivo del Trabajo (Code fondamental du<br>travail)                                                                                                                                                            |
| DANCOOP     | - Departamento Administrativo Nacional de Cooperativas<br>(Département administratif national des coopératives)                                                                                                             |
| DANE        | - Departamento Administrativo Nacional de Estadística<br>(Département administratif national de la statistique)                                                                                                             |
| DRI         | - Desarrollo Rural Integrado (Programme de développement<br>rural intégré)                                                                                                                                                  |
| FEDECAFE    | - Federación Nacional de cafeteros (Fédération nationale<br>des planteurs de café)                                                                                                                                          |
| FFAP        | - Fondo Financiero Agropecuario (Fonds national pour le<br>financement de l'agriculture et de l'élevage)                                                                                                                    |
| FNA         | - Fondo Nacional del Ahorro (Caisse d'épargne nationale)                                                                                                                                                                    |
| ICA         | - Instituto Colombiano Agropecuario (Institut colombien<br>d'agriculture et d'élevage)                                                                                                                                      |
| ICBF        | - Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (Institut<br>colombien pour la protection de la famille)                                                                                                                       |
| ICETEX      | - Instituto Colombiano de Crédito Educativo y Estudios<br>Técnicos en el Exterior "Mariano Ospina Pérez" (Institut<br>colombien "Mariano Ospina Pérez" de crédit pour<br>l'éducation et les études techniques à l'étranger) |
| ICT         | - Instituto de Crédito Territorial (Institut de crédit<br>foncier)                                                                                                                                                          |
| INAS        | - Instituto Nacional de Salud (Institut national de la<br>santé)                                                                                                                                                            |
| INCORA      | - Instituto Colombiano de la Reforma Agraria (Institut<br>colombien de réforme agraire)                                                                                                                                     |

- |            |                                                                                                                                     |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INSFOPAL   | - Instituto Nacional de Fomento Municipal (Institut national de développement municipal)                                            |
| IPC        | - Integración de Servicios y Participación de la Comunidad (Projet d'intégration des services et de participation de la communauté) |
| ISS        | - Instituto de Seguros Social (Institut d'assurances sociales)                                                                      |
| PAN        | - Plan nacional de Alimentación y Nutrición (Plan national d'alimentation et de nutrition)                                          |
| PROFAMILIA | - Asociación Pro-Bienestar de la Familia Colombiana (Association pour la protection de la famille colombienne)                      |
| SAC        | - Sociedad de Agricultores de Colombia (Société des agriculteurs colombiens)                                                        |
| SENA       | - Servicio Nacional de Aprendizaje (Service national d'apprentissage)                                                               |

\* \* \* \* \*

## COMMUNICATIONS

Les tendances de ces 50 dernières années, et celles des 10 dernières en particulier, montrent que de grands changements sont intervenus dans le domaine des communications quant aux conditions et aux activités qui en découlent. Les femmes ont joué un rôle important dans tous les progrès réalisés tant sur le plan technique qu'en ce qui concerne le développement des moyens de communication.

Ainsi, le Ministère colombien des communications a été dirigé à trois reprises par des femmes, qui lui ont légué d'importantes réalisations. Le Ministre actuel, une femme, s'efforce de doter son ministère de la technologie la plus moderne en faisant profiter les nouveaux systèmes (communication par satellite, transmission et traitement des données) des nouveaux progrès en matière de planification.

Les femmes ont non seulement participé activement à l'extension des communications au niveau exécutif mais se sont également fait une place à tous les autres niveaux de ce secteur : technique, administratif et opérationnel, par exemple. Dans ce secteur, elles ont bénéficié des différentes institutions de leurs connaissances ainsi que le montrent les diagrammes figurant dans le présent rapport.

En 1978, la délégation colombienne à la Réunion de planification de l'Amérique latine, organisée par l'Union internationale des télécommunications était intégralement composée de femmes.

L'un des faits les plus remarquables de ces dernières années est la présence de femmes dans les écoles de diffusion de l'information et de journalisme du pays. Il existe actuellement des instituts universitaires et une école de niveau secondaire comptant 6 000 étudiants, dont 80 % sont de sexe féminin.

D'autre part, la présence des femmes dans la presse écrite est particulièrement importante; elles se sont distinguées en travaillant pour des revues de divers types qui ont fait leur apparition parmi des médias du pays et ont même obtenu des succès remarquables, par exemple le prix national de journalisme "Simón Bolívar", l'une des distinctions les plus enviées par les journalistes colombiens.

Elles se sont également distinguées dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision, tout spécialement ces dernières années, au cours desquelles une formation leur a été donnée en matière de diffusion de l'information et de journalisme pour tous les médias.

Il convient enfin de souligner la présence des femmes dans les relations publiques et la publicité. Certains instituts universitaires consacrent le plus gros de leurs efforts à la préparation des femmes dans ces domaines et nombreuses sont leurs anciennes élèves, qui dirigent actuellement le département des relations publiques de diverses entreprises importantes.

Le rôle qu'elles jouent dans les médias a permis aux femmes de mieux faire reconnaître leurs droits, de progresser davantage, de mettre davantage en valeur leurs qualités les plus caractéristiques et d'exalter les succès que nombre d'entre elles ont obtenus, enfin de signaler les erreurs tenant aux politiques encore entachées d'une absurde discrimination.

Bien que la loi 081 de 1981 fixe les droits et devoirs des médias et que ceux-ci s'efforcent de gagner en efficacité et en souplesse sans porter atteinte à la morale ni aux bonnes mœurs, peu de progrès ont été faits cependant sur le plan de l'utilisation et de l'abus du corps féminin en tant que moyen publicitaire. Il s'ensuit que les femmes continuent à être exploitées comme objet sexuel dans les annonces télévisées, dans les textes publicitaires et en particulier dans les revues "sexy" qui tombent fréquemment dans la pornographie sans que la censure imposée par la loi puisse se montrer bien efficace. Quand le cinéma a imposé sa violence et ses obscénités, il s'est révélé difficile de mettre un frein aux autres excès auxquels se livrent les publications, et que jeunes et vieux admettent déjà sans sourcilier, par la force de l'habitude.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les écoles de journalisme et de sciences de la communication, d'où l'importance de leurs effectifs dans les médias et dans les professions qu'ils offrent : reporter, rédactrice, commentatrice et dessinatrice, en particulier. Une seule femme exerce la profession de directrice de journal, à savoir celui dont elle est propriétaire. En revanche, les principales revues du pays ont à leur tête des femmes de grande qualité professionnelle, qui savent manier les thèmes d'actualité et communiquent les informations avec objectivité.

L'équipe féminine des services de la radiodiffusion se montre extrêmement efficace, à l'égal de ses collègues masculins, et n'épargne aucun effort pour se trouver présente là où l'événement se produit, que ce soit à l'autre extrémité du pays ou à l'étranger.

La conclusion à tirer de ce qui précède est que le journalisme est l'une des professions qui a offert aux femmes le plus de possibilités de jouer un rôle dans les milieux où se forme et s'exprime l'opinion publique. Les femmes ont commencé à y travailler en traitant des sujets féminins et en écrivant dans des revues féministes, aujourd'hui disparues. Maintenant, on ne traite plus ces thèmes féministes que lorsqu'un fait nouveau se produit car les femmes ont compris qu'avec les progrès accomplis, en soulignant les discriminations, on contribue à les maintenir ou à en créer de nouvelles. Le fait de se sentir l'égale de l'autre moitié de l'humanité, depuis le jardin d'enfants mixte jusqu'à l'université, où elles sont présentes à côté des garçons, a peut-être été la conquête la plus importante dans la lutte pour l'égalité.

\* \* \* \* \*

## LE BENEVOLAT

Les femmes bénévoles du service social accomplissent, depuis l'instauration de la République, un travail important et de grande valeur qui a beaucoup aidé l'Etat en le déchargeant de tâches auxquelles le budget national ne lui permettait pas de faire face et en rendant à la population des services supplémentaires ou complémentaires d'une grande valeur, surtout pour ses éléments les plus désavantagés.

Il existe des associations bénévoles dans tous les domaines de l'aide sociale : éducation, santé, nutrition, récréation, soins maternels, services hospitaliers, logement, aménagement du foyer, formation des paysannes, constitution de coopératives, activités artisanales, jardinage, petites entreprises, épargne, facilités de crédit, garderies d'enfants et autres formes d'assistance aux enfants, aux jeunes femmes sans foyer, aux mères célibataires, aux prisonnières et aux prisonniers, aux personnes âgées, enfin, aux chômeurs, étant donné que l'un des buts de ces institutions est de fournir des emplois.

Bon nombre de ces associations sont en activité et forment de nouvelles générations de travailleurs sociaux depuis des années, pour assurer la continuité de leurs opérations. Elles ne sont pas motivées par une charité mal placée mais cherchent seulement à atteindre leur objectif qui est d'aider ceux qui veulent s'aider eux-mêmes. Leurs ressources leur sont fournies par des personnes fortunées, l'industrie, la banque, des manifestations sociales telles que ventes de charité, promenades, compétitions sportives, courses de taureaux, excursions, concours, expositions, etc. Ces associations font appel à toutes les sources possible pour équilibrer leur budget, leurs dépenses étant toujours supérieures à leurs recettes.

Elles sont affiliées à des institutions bénévoles qui coordonnent leurs activités. Institutions et associations ont un statut légal, des filiales dans tous le pays et un prestige suffisant pour mériter le respect et la confiance. Ce sont donc des institutions qui ont un passé, un présent et un avenir et se sont gagné la reconnaissance des Colombiens.

Les femmes volontaires ont organisé des congrès, des rencontres et des réunions sur des thèmes sociaux et sur la condition de la femme; elles en ont tiré des conclusions dont des études sur les mêmes sujets se sont inspirées.

Comme il s'agit d'institutions d'utilité publique et sans but lucratif, les associations en question disposent seulement des services de membres actifs qui non seulement ne sont pas rétribués, mais bien au contraire assument leurs propres frais de voyage et paient eux-mêmes leurs fournitures et leurs instruments de travail.

Les objectifs du bénévolat sont les suivants :

- a) Stimuler et promouvoir la participation des citoyens aux activités bénévoles de développement socio-économique et d'auto-assistance;
- b) Orienter, conseiller et former des groupes de bénévoles organisés pour que leur action contribue efficacement au développement général du pays;
- c) Coordonner les activités bénévoles dans le cadre de programmes planifiés offrant à la collectivité l'occasion de participer de son plein gré à son développement.

Il existe actuellement 293 groupes bénévoles totalisant 11 000 membres actifs et 330 000 heures de travail par mois.

Onze institutions bénévoles départementales sont en activité et l'organisme qui les coiffe est connu sous le nom de Coordinación colombiana de Trabajo Voluntario (Organisme colombien de coordination du travail bénévole); il a son siège à Bogota.

Certaines de ces associations sont des filiales d'institutions internationales tandis que d'autres sont purement colombiennes. La majeure partie d'entre elles ont leur propre siège et, lorsqu'elles fonctionnent au sein de collectivités, leurs activités ont un caractère quotidien et ont pour principal domaine l'éducation non formelle, hors des programmes officiels, dispensée en fonction des besoins des secteurs auxquels elle s'adresse. Ainsi, traditionnellement, les associations bénévoles prennent en charge et éduquent les enfants d'âge préscolaire, sans distinction de sexe.

#### Le bénévolat dans l'éducation

Au niveau élémentaire, les associations bénévoles complètent les rations alimentaires de certains groupes d'élèves, et leur fournissent des uniformes et du matériel didactique.

Au niveau secondaire, ces associations ont créé un certain nombre d'écoles dans lesquelles enseignent maintenant des instituteurs de l'Etat, l'infrastructure et les frais d'administration restant à leur charge. Etant donné que l'enseignement quotidien est donné en alternance à deux groupes d'enfants, des centres d'orientation mixtes sont actuellement créés pour leur permettre, hors des heures de classe, d'utiliser la bibliothèque, de recevoir des conseils et des soins et de participer à des jeux.

Les associations bénévoles ont également mené à une plus vaste échelle des campagnes éducatives sur l'égalité des droits, la paternité et la maternité responsables ainsi que sur l'éducation sexuelle, à l'aide notamment de séminaires, de causeries et de conférences organisées dans les quartiers et dans des centres polyvalents ainsi qu'à l'intention de groupes affiliés.

Ces associations s'occupent en outre, sous le contrôle de l'Etat, de centre d'éducation pour adultes dans lesquels la famille a une place privilégiée dans un contexte global.

La préparation au baccalauréat donnée dans ces centres sous la direction de bénévoles a permis à la femme mariée de reprendre ses études.

L'une des réussites des organisations volontaires qui mérite d'être signalée est d'avoir obtenu du Ministère de l'éducation qu'il reconnaisse les titres universitaires acquis grâce à l'accumulation d'unités de valeur par des secrétaires et employées de bureau dans l'impossibilité de suivre des cours donnés aux heures normales.

L'éducation des adultes a pu progresser grâce à un personnel bénévole ayant reçu une formation spéciale. D'autre part, avant d'obtenir leur diplôme, les futurs bacheliers assurent un service d'alphabétisation assimilé à un travail bénévole d'une durée de 72 heures.

### Le bénévolat dans le domaine de la santé

Les associations féminines bénévoles dispensent à des groupes de femmes des cours dans les domaines suivants : planification familiale, vaccination, secours d'urgence, pédiatrie et puériculture. Une grande importance a été donnée au travail en milieu hospitalier.

Dans le domaine de la nutrition, ces associations suivent la mère et l'enfant après l'accouchement et enseignent à celle-ci à préparer des aliments équilibrés avec des produits de son propre jardin. Ces associations s'occupent du traitement des eaux usées et des ordures, en collaboration avec les groupes d'action des quartiers.

Il existe des associations spécialisées en gérontologie qui organisent des cours en vue de former du personnel bénévole devant s'occuper de personnes du "troisième âge".

Des bénévoles des deux sexes reçoivent en outre une formation dans les autres secteurs non spécialisés de la santé, au moyen de cours et de conférences. En effet, l'une des initiatives, couronnées de succès, des organisations en question a consisté à convaincre des hommes de travailler bénévolement en faveur des déshérités.

Comme on peut le supposer, le principal obstacle auquel ces associations doivent faire face est le manque de ressources financières. Heureusement, la société est généreuse et tout le monde peut apporter sa contribution, grande ou petite, par exemple, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge ou dans le cadre de la campagne Teletón en faveur des handicapés, grâce auxquelles ceux-ci ont maintenant à leur disposition des centres magnifiques et des programmes de soins appropriés à leur cas.

\* \* \* \* \*

## SOURCES D'INFORMATION

Le présent rapport a pu être établi grâce à la collaboration des institutions suivantes, auxquelles nous exprimons notre reconnaissance :

Ministère de la justice, Ministère du travail et de la sécurité sociale, Ministère du développement économique, Ministère des relations extérieures, Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé publique, Ministère de l'éducation, Ministère des communications.

Département national de planification, Département administratif national de la statistique, Institut colombien pour la protection de la famille, Institut colombien de la réforme agraire, Institut colombien de crédit pour l'éducation et les études techniques à l'étranger, Registre national de l'Etat civil, Bibliothèque du Congrès national.

### Associations bénévoles :

Association des femmes chrétiennes, Foyers de jeunes paysans, Société "J'aime Bogota", Union féminine de Colombie, Ecole d'administration d'entreprises, Fondation Notre-Dame des Grâces, Fondation María Teresa Roldan de Vargas, Fondation Zoraida Cadavid de Sierra.

### Bibliographie :

- "Plan nacional de Desarrollo" (Plan national de développement) - Département national de planification - Bogota, 1983
- "Hechos y Cifras 1978-1982" (Faits et chiffres 1978-1982) - Julio Cesar Turbay Ayala - Bogota, 1983
- "El nuevo enfoque de la salud en Colombia" ("La nouvelle approche en matière de santé en Colombie") - Haroldo Calvo Nuñez, Abel Dueñas Padrón, José Armando Porras, Bogota, 1979.
- "Pensando en Colombia" ("Penser à la Colombie") - Asociación Nacional de Institutos Financieros (Association nationale d'instituts de financement), Bogota, 1979
- "La mujer y el desarrollo en Colombia" ("La femme et le développement en Colombie") - Magdalena Leon de Leal, Bogota, 1977.

\* \* \* \* \*

Editeur : Hernando Anaya - D.I.P. COMUNICADORES Ltda.  
Imprimeur : DUPLIGRAF